

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ASSOCIÉ AUX RESSOURCES FAUNIQUES DE LA**

MONTÉRÉGIE

PAR LA

**DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE
DE MONTRÉAL, DE LAVAL ET DE LA MONTÉRÉGIE**

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC

14 mai 2002

Référence à citer :

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. 2002. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Montérégie. Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie, Longueuil, xv + 127 pages.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-39058-X

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Supervision	Massé, Gérard
Coordination et Édition	Letendre, Michel
Recherche et rédaction	Cotton, Fay Dicaire, André Dubé, Jean Dumont, Pierre Keu, Ravann Laramée, Sylvain Letendre, Michel Léveillé, Martin Massé, Gérard Vachon, Nathalie
Traitement géomatique et cartographie	Lamontagne, Caroline Cotton, Fay
Révision interne	Léveillé, Martin Dumont, Pierre Véro, Brigitte Brehain, Sophie Bouchard, Pierre Trudeau, Louise
Traitement de texte	Véro, Brigitte Laurier, Lina

La Société de la faune et des parcs du Québec a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat; elle doit s'assurer également, dans la même perspective, du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques d'activités récréatives.

Les projets exposés dans ce Plan de développement régional associé aux ressources fauniques sont ceux identifiés par la Société de la faune et des parcs du Québec. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive et la Société est consciente que d'autres idées ou plans peuvent leur être complémentaires.

Ce plan ne vise à limiter d'aucune façon tout autre plan ou projet de développement provenant, notamment, d'une zone d'exploitation contrôlée, d'une réserve faunique, d'une aire faunique communautaire ou d'une pourvoirie.

AVANT-PROPOS

La mise en valeur de la faune et de ses habitats permet une injection dans l'économie du Québec évaluée à environ 1,4 milliard de dollars annuellement et le maintien en emplois de 31 000 années-personnes dans le domaine des activités de pêche, de chasse et de plein air. Cette contribution est particulièrement cruciale pour l'économie des régions ressources. Une meilleure mise en valeur des divers potentiels fauniques dans chacune des régions du Québec permettrait certainement une plus grande contribution de cette ressource renouvelable au développement de l'économie et de l'emploi des régions concernées. Poursuivant cet objectif, la Société de la faune et des parcs du Québec a élaboré pour la région de la Montérégie un Plan de développement régional associé aux ressources fauniques (PDRRF).

Ce plan intègre les connaissances, les valeurs ainsi que la culture de la Société. C'est une mine d'informations étendue, pertinente et assurément favorable au démarrage ou au soutien de projets importants pour l'économie régionale. La Société espère que le PDRRF suscitera l'intérêt des partenaires associés à la faune, des agents économiques ou des promoteurs et qu'il permettra l'émergence de produits originaux, de qualité et plus diversifiés.

Après avoir décrit sommairement la région, les infrastructures d'accès et d'accueil ainsi que la demande régionale, le présent plan trace le portrait faunique et naturel de la Montérégie. Il fait ressortir les forces, les faiblesses ou les contraintes du produit actuel. Il décrit également les potentiels de développement associés à une espèce faunique, à des groupes d'espèces ou à des parties du territoire pouvant être mis en valeur dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans que la conservation à long terme de la ressource faunique ne soit compromise pour autant.

On y retrouve des stratégies de développement et des exemples de projets de développement des activités traditionnelles, tels que la chasse, la pêche ou le piégeage, mais aussi, des activités non consommatrices de faune comme l'observation ou l'écotourisme. Les activités liées à la faune et à ses habitats pourront s'exercer en harmonie et en complémentarité avec ce qui existe déjà dans la région.

La région de la Montérégie est privilégiée à plusieurs égards quant aux potentiels de mise en valeur des ressources fauniques. Son étendue et sa situation dans le sud-ouest du Québec, la clémence de ses conditions climatiques, la richesse de ses habitats et de sa végétation, la productivité de ses nombreux plans d'eau, et la présence de plusieurs espèces fauniques à la limite nord de leur aire de répartition nord-américaine en constituent les particularités. Ces potentiels sont cependant restreints par plusieurs éléments dont les conflits d'utilisation des terres au profit de l'urbanisation et de l'agriculture ainsi que la dégradation des cours d'eau. Le développement et la mise en valeur des ressources fauniques de la Montérégie représentent donc un défi pour la multitude d'intervenants oeuvrant dans l'aménagement et l'exploitation de ce territoire.

Gérard Massé, directeur
Direction de l'aménagement de la faune
de Montréal, de Laval et de la Montérégie

« Le défi consiste à être capable de voir, en examinant un site ou un milieu, même détérioré, l'opportunité qu'il offre. Et cela en étant conscient des autres projets en cours de réalisation localement ou dans la région ainsi que des attentes des citoyens en matière de loisirs. »¹

¹ Guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine, Tourisme Québec en partenariat, 2000, p.43.

RÉSUMÉ

Région de contrastes, la Montérégie, avec son immense territoire (11 000 km²), l'omniprésence du grand fleuve (sur 250 km) et ses tributaires, son relief de plaine et de collines qui lui donnent son nom, allie la richesse de ses terres, de sa végétation et de ses habitats à une concentration d'activités humaines générées par la 2^e plus nombreuse population du Québec. La population non-immigrante y augmente deux fois plus vite qu'ailleurs et sa proximité de la grande région de Montréal, des marchés canadiens et américains, son caractère agricole, industriel et son développement urbain y posent d'immenses défis pour l'aménagement de son territoire.

Favorisée par les températures les plus chaudes du Québec, dotée de caractéristiques historiques et culturelles bien enracinées depuis la colonisation, elle est le lieu d'interactions complexes qui se répercutent sur la faune et les habitats qu'elle soutient. L'agriculture y figure au 1^{er} rang du Québec avec la présence du quart des fermes et de l'emploi agricole (64 % de son territoire est agricole). Son territoire forestier (35,5 %) est de nature essentiellement privée. L'agrotourisme et le cyclotourisme sont des activités importantes et les destinations journalières sont très prisées. La Montérégie propose des produits fins et des activités variées qu'on peut découvrir à partir de 450 kilomètres de pistes cyclables. Les 216 municipalités sont réparties au sein de 15 MRC, avec des sous-régions aux noms évocateurs : le Suroît, la Rive-Sud, le Haut et le Bas-Richelieu et Yamaska. Deux réserves autochtones y sont aussi présentes.

Le fleuve Saint-Laurent et ses rivières, publics et accessibles, et les cours d'eau qui parcourent la Montérégie supportent la plus grande diversité de poissons d'eau douce du Québec (90 des 112 espèces). Ces eaux baignent aussi de grandes plaines d'inondation, malheureusement fortement convoitées pour le développement. Les milieux humides supportent une grande diversité d'espèces de sauvagine, d'oiseaux aquatiques et d'échassiers, de mammifères semi-aquatiques et d'amphibiens et de reptiles. La région compte pourtant le plus grand nombre d'espèces menacées ou vulnérables susceptibles d'être désignées au Québec. La pêche sportive, la plus importante en termes d'activités dans les eaux douces du fleuve, et la pêche commerciale, même si les stocks des principales espèces sont fragiles, sont importantes et génèrent des retombées économiques substantielles. La pêche commerciale est autorisée à quelques endroits seulement dans le Saint-Laurent et dans le Haut-Richelieu et elle est limitée à des espèces peu recherchées par les pêcheurs sportifs, dont les crapets, la carpe, les meuniers, l'angille, la barbotte et l'esturgeon jaune. La diversité de la faune en Montérégie avec des espèces uniques au Québec, comme la tortue-molle à épines (répartition actuelle) ou la salamandre sombre des montagnes, ou comme le chevalier cuivré, demeure à être conservée.

C'est aussi le pays du cerf de Virginie où les densités atteignent seize cerfs par kilomètre carré. Haut lieu d'une chasse très lucrative, l'habitat forestier, déjà très fragmenté, est de plus en plus rasé pour augmenter les superficies d'épandage du purin de porcs.

D'extraordinaires efforts ont été consacrés à la protection et à la restauration d'importants habitats riverains et humides mais d'énormes déficits se font sentir en termes de pourcentage d'habitats protégés dans nombre de secteurs. Plus de 100 sites d'intérêt faunique sont d'ailleurs répertoriés en Montérégie. Par ailleurs, on retrouve deux Réserves de la Biosphère (Unesco), six réserves écologiques, trois parcs nationaux et un refuge faunique. Trois autres projets de refuges fauniques sont actuellement en cours.

Les cours d'eau en milieu agricole représentent plus de 25 000 km de cours d'eau artificialisés dans le sud-ouest du Québec. Ils constituent pourtant le lieu de reproduction des poissons-

appâts utilisés pour la pêche d'hiver, une remarquable activité économique typique de la Montérégie. Beaucoup de cours d'eau, grands ou petits, sont harnachés de barrages (303 barrages en Montérégie) pour fins de villégiature, de réserves d'eau, ou de production hydroélectrique. Des efforts sont encore investis pour les doter de passes à poisson. Les plans d'eau et les rivières de la région sont encore très fréquentées et en forte demande, bien que la privatisation des rivières en rende l'accès de plus en plus difficile. Leurs eaux continuent de charrier d'importantes concentrations de pollution originant surtout des pesticides agricoles utilisés partout sur le territoire et de toxiques d'origine industrielle dans certains secteurs clés comme l'entrée du lac Saint-François et le sud du lac Saint-Louis.

Le plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Montérégie doit, pour sa réalisation, compter sur la multitude d'intervenants présents sur le territoire et sur l'expertise des grandes institutions de la région ou du Grand Montréal. Ces intervenants seront invités à poursuivre cette réflexion, à souscrire à la réalisation des projets identifiés ou à en proposer d'autres.

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE RÉALISATION	III
AVANT-PROPOS	V
RÉSUMÉ	VII
TABLE DES MATIÈRES	IX
LISTE DES TABLEAUX	XIV
LISTE DES FIGURES	XV
LISTE DES ANNEXES	XV
1. LE PORTRAIT RÉGIONAL.....	1
1.1 Les caractéristiques géographiques	1
1.1.1 La topographie	3
1.1.2 L'hydrographie et la qualité de l'eau	4
1.1.3 Le climat.....	12
1.1.4 La végétation	13
1.1.5 Les paysages.....	14
1.1.6 Au-delà des attraits.....	14
1.1.7 Des gens.....	14
1.2 Les caractéristiques historiques et culturelles	15
1.2.1 D'hier à aujourd'hui.....	15
1.2.2 Les particularités culturelles	15
1.2.3 Les populations autochtones	16
1.3 L'organisation du territoire	17
1.3.1 Les municipalités régionales de comté (MRC).....	17
1.3.2 L'utilisation du territoire.....	19
1.3.3 Le domaine public.....	19
1.3.4 Le domaine privé	20
1.3.5 Les territoires structurés	21
1.4 Les caractéristiques sociales, économiques et touristiques	26
1.4.1 La démographie	26
1.4.2 Le profil de l'économie régionale	26
1.4.2.1 Le marché du travail	26
1.4.2.2 L'évolution de l'emploi selon le secteur d'activité.....	27
1.4.2.3 Les activités économiques de la région.....	27
1.4.3 Les problématiques touristiques régionales	28
1.5 Les intervenants en matière de développement.....	29

1.5.1	Les intervenants régionaux.....	29
1.5.2	Les intervenants au palier national.....	29
1.5.3	Le groupe-faune régional.....	30
1.6	Les grands enjeux régionaux.....	30
2.	LES INFRASTRUCTURES D'ACCÈS ET D'ACCUEIL	31
2.1	L'accessibilité à la région	31
2.2	L'accessibilité à la ressource	31
2.3	Les possibilités d'hébergement.....	32
2.4	Les infrastructures d'accueil.....	32
2.5	Les entreprises de services liés à la pratique d'activités	32
2.5.1	Les activités associées à la faune	33
2.5.2	Les infrastructures, entreprises et services de réduction des dommages fauniques.....	33
3.	LE PORTRAIT DE LA DEMANDE.....	35
3.1	La clientèle à l'échelle du Québec	35
3.2	La clientèle de la Montérégie.....	35
3.2.1	La pêche	37
3.2.1.1	La place relative de la pêche sportive chez les jeunes de 12 à 18 ans	37
3.2.1.2	La place relative de la pêche sportive chez les adultes	37
3.2.1.3	Les retombées économiques.....	41
3.2.2	Le piégeage	41
3.2.3	La chasse.....	42
3.2.4	Les activités de plein air	43
3.2.4.1	L'ornithologie.....	44
3.2.4.1.1	Le profil général de la clientèle	44
3.3	La désaffection et la relève des clientèles des activités de prélèvement et sans prélèvement	45
3.3.1	Le support social.....	45
3.3.2	L'urbanisation.....	46
3.3.3	Les transformations de la cellule sociale	46
3.3.4	La démographie	46
3.3.5	La satisfaction et la substitution.....	46
3.3.6	Les barrières et contraintes	46
4.	LE PORTRAIT DE LA RESSOURCE FAUNIQUE, DU TERRITOIRE ET DES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR	49
4.1	Le milieu bio-physique.....	49
4.1.1	Les habitats aquatiques.....	49
4.1.1.1	Le lac Saint-François	49
4.1.1.2	Le lit résiduel du fleuve Saint-Laurent	50
4.1.1.3	Le canal de Soulanges et le canal de Beauharnois	50

4.1.1.4	Le lac des Deux Montagnes	51
4.1.1.5	Le lac Saint-Louis	52
4.1.1.6	Le fleuve Saint-Laurent et le bassin de La Prairie.....	53
4.1.1.6.1	Les rapides de Lachine et le bassin de La Prairie.....	53
4.1.1.6.2	Du pont Jacques-Cartier à l'extrémité est de l'île de Montréal	54
4.1.1.6.3	Le tronçon fluvial Varennes-Contrecœur.....	55
4.1.1.7	L'archipel du lac Saint-Pierre	55
4.1.1.8	La rivière Châteauguay.....	55
4.1.1.9	La rivière Richelieu et la baie Missisquoi.....	57
4.1.1.10	La rivière Yamaska	59
4.1.1.11	Les petits cours d'eau en milieu agricole.....	60
4.1.2	Les milieux humides	61
4.1.2.1	La description.....	61
4.1.2.2	Les potentiels de mise en valeur	62
4.1.3	Les habitats terrestres	62
4.1.3.1	La description.....	62
4.1.3.2	Les potentiels de mise en valeur	64
4.1.4	Les routes migratoires	65
4.1.4.1	La description.....	65
4.1.4.2	Les potentiels de mise en valeur	65
4.2	La faune.....	66
4.2.1	La faune aquatique	66
4.2.1.1	Les espèces pêchées et les potentiels de mise en valeur	66
4.2.1.1.1	La perchaude	67
4.2.1.1.2	Les dorés jaune et noir	69
4.2.1.1.3	Le grand brochet.....	70
4.2.1.1.4	Le maskinongé.....	70
4.2.1.1.5	Les achigans à petite et à grande bouche.....	71
4.2.1.1.6	Le crapet-soleil, le crapet de roche et la marigane noire.....	72
4.2.1.1.7	La barbotte brune.....	73
4.2.1.1.8	La barbue de rivière	74
4.2.1.1.9	Les salmonidés	74
4.2.1.1.10	L'alose savoureuse	76
4.2.1.1.11	L'esturgeon jaune	77
4.2.1.1.12	L'anguille d'Amérique.....	78
4.2.1.1.13	La carpe	79
4.2.1.1.14	Les poissons-appâts	80
4.2.1.2	Les autres espèces moins connues susceptibles d'être mises en valeur.....	81
4.2.1.2.1	Le poisson-castor.....	81
4.2.1.2.2	Les écrevisses	81
4.2.1.3	Les espèces en situation précaire	81
4.2.1.3.1	L'alose savoureuse	82
4.2.1.3.2	L'esturgeon jaune	82
4.2.1.3.3	Le bar rayé.....	82
4.2.1.3.4	L'esturgeon noir	82
4.2.1.3.5	Le dard arc-en-ciel.....	82
4.2.1.3.6	Le méné laiton	82
4.2.1.3.7	Le brochet vermiculé	82
4.2.1.3.8	Le fouille-roche gris	82
4.2.1.3.9	Le chevalier cuivré.....	83
4.2.1.3.10	Le chevalier de rivière.....	84
4.2.1.3.11	Le dard de sable	84
4.2.1.3.12	Le méné d'herbe	84
4.2.1.3.13	Le chevalier jaune.....	84

4.2.1.3.14	Le crayon d'argent	84
4.2.1.3.15	Les potentiels de mise en valeur des espèces à situation précaire	85
4.2.1.4	Les espèces introduites	85
4.2.1.4.1	La carpe	85
4.2.1.4.2	Les salmonidés non indigènes	85
4.2.1.4.3	La moule zébrée	85
4.2.1.4.4	Le gobie à tâches noires	86
4.2.1.4.5	La tanche	86
4.2.1.5	Les aspects réglementaires	87
4.2.2	La grande faune	91
4.2.2.1	La description	91
4.2.2.2	Les traits distinctifs régionaux relatifs à ces espèces	91
4.2.2.3	Les principaux aspects réglementaires	91
4.2.2.4	Les potentiels de mise en valeur	91
4.2.3	La petite faune	92
4.2.3.1	La description	92
4.2.3.2	Les traits distinctifs régionaux relatifs à ces espèces	92
4.2.3.3	Les principaux aspects réglementaires	94
4.2.3.4	Les potentiels de mise en valeur	95
4.2.4	Les animaux à fourrure	95
4.2.4.1	La description	95
4.2.4.2	Les traits distinctifs régionaux relatifs à ces espèces	96
4.2.4.3	Les principaux aspects réglementaires	96
4.2.4.4	Les potentiels de mise en valeur	97
4.2.5	L'avifaune (autres que les espèces comprises dans la petite faune)	97
4.2.5.1	La description	97
4.2.5.2	Les traits distinctifs régionaux relatifs à ces espèces	97
4.2.5.3	Les principaux aspects réglementaires	99
4.2.5.4	Les potentiels de mise en valeur	99
4.2.6	Les amphibiens et reptiles	100
4.2.6.1	La description	100
4.2.6.2	Les traits distinctifs régionaux relatifs à ces espèces	106
4.2.6.3	Les principaux aspects réglementaires	107
4.2.6.4	Les potentiels de mise en valeur	107
4.3	Les principaux sites d'intérêt	108
4.4	Le parc du Mont-Saint-Bruno	111
4.5	Le parc de la Yamaska	111
4.6	Le parc des Îles-de-Boucherville	112
4.7	Le projet de refuge faunique de la rivière du Sud	112
5.	LES CONSTATS, LES ENJEUX ET LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT	113
5.1	Les constats généraux	113
5.2	Les enjeux	114
5.3	Les stratégies de développement	115

5.4 La mise en œuvre du plan de développement régional associé aux ressources fauniques	117
6. LA STRUCTURE D'ACCUEIL	119
REMERCIEMENTS	121
ANNEXE	123

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Principaux lacs de la Montérégie	7
Tableau 2.	Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique	9
Tableau 3.	Les populations immigrante et autochtone de la Montérégie en 1996	16
Tableau 4.	Population par MRC en 2000	18
Tableau 5.	Principales villes de la Montérégie	18
Tableau 6.	Utilisation du territoire montérégien	19
Tableau 7.	Portrait du territoire privé de la Montérégie	20
Tableau 8.	Description du territoire forestier de la Montérégie	20
Tableau 9.	Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection en territoire public dans la Montérégie	23
Tableau 10.	Nombre et superficie des territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection dans la Montérégie en terres privées	24
Tableau 11.	Ententes en vertu des articles 36-37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune en Montérégie	25
Tableau 12.	Démographie en 1999	26
Tableau 13.	Indicateurs du marché du travail	27
Tableau 14.	Infrastructures d'accès pour la pêche dans la Montérégie	32
Tableau 15.	Les différentes activités d'écotourisme et de tourisme d'aventure possibles en Montérégie	33
Tableau 16.	Profil des participants à une ou plusieurs activités reliées à la nature en 1999	35
Tableau 17.	Projection du nombre de résidents de la Montérégie qui pratiquent les activités avec prélèvement et sans prélèvement	36
Tableau 18.	Nombre de pêcheurs et de jours de pêche réalisés en 1995	38
Tableau 19.	Profil des pêcheurs récréatifs	39
Tableau 20.	Évolution des ventes de permis de la pêche et du nombre de pêcheurs estimés	40
Tableau 21.	Nombre de jours de pêche réalisés par type de plan d'eau fréquenté	40
Tableau 22.	Retombées économiques régionales de la pêche sportive en 1995	41
Tableau 23.	Profil des participants au piégeage au Québec (en 1990)	41
Tableau 24.	Nombre de permis de piégeage vendus en Montérégie	42
Tableau 25.	L'évolution des ventes de permis de chasse (résidents) de 1996 à 1998	43
Tableau 26.	Les activités de plein air les plus populaires en Montérégie	44
Tableau 27.	Liste des micromammifères de la Montérégie	94
Tableau 28.	Liste des amphibiens et reptiles recensés sur le territoire de la Montérégie	101
Tableau 29.	Principaux sites d'intérêt	108
Tableau 30.	Les stratégies de développement et les projets qui leur sont associés, par secteur d'activité	115

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Localisation du territoire de la Montérégie.....	2
Figure 2.	Relief caractérisant la Montérégie	4
Figure 3.	Le lac des Bouleaux, au sommet du mont Saint-Bruno	4
Figure 4.	Les bassins versants de la Montérégie	5
Figure 5.	Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région	6
Figure 6.	Qualité de l'eau des rivières de la région de la Montérégie	8
Figure 7.	Une des plus grandes centrales hydroélectriques au monde à Beauharnois (1 657 MW).....	12
Figure 8.	Zones de rusticité des plantes au Québec	13
Figure 9.	Réserves indiennes de la Montérégie	17
Figure 10.	Les municipalités régionales de comté de la Montérégie.....	18
Figure 11.	Territoires structurés de la Montérégie.....	22
Figure 12.	Répartition régionale des jours récréation consacrés par les Canadiens à la pratique d'activités fauniques et en nature au Québec en 1996	36
Figure 13.	Répartition du nombre de pêcheurs selon leur groupe d'âge en Montérégie	38
Figure 14.	Localisation des forêts de la Montérégie	63
Figure 15.	Répartition géographique du chevalier cuivré, du chevalier de rivière et de l'alose savoureuse	88
Figure 16.	Répartition géographique de l'esturgeon jaune, du brochet d'Amérique, du brochet vermiculé, du dard arc-en-ciel et du fouille-roche gris	89
Figure 17.	Répartition géographique de la truite arc-en-ciel, de la truite brune, de l'omble de fontaine et du touladi.....	90
Figure 18.	Répartition géographique de la couleuvre à collier, de la couleuvre brune, de la couleuvre rayée et de la couleuvre verte.....	102
Figure 19.	Répartition géographique de la grenouille léopard, du crapaud d'Amérique, de la grenouille verte, de la grenouille des marais et de la grenouille des bois	103
Figure 20.	Répartition géographique de la rainette versicolore, de la rainette crucifère et de la rainette faux-grillon de l'ouest.....	104
Figure 21.	Répartition géographique de la salamandre à deux lignes, de la salamandre à points bleus et de la salamandre rayée.....	105

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1.	LES POISSONS DE LA MONTÉRÉGIE	124
-----------	-------------------------------------	-----

1. LE PORTRAIT RÉGIONAL

1.1 Les caractéristiques géographiques

Créée en 1985, la région administrative de la Montérégie se situe au sud de la grande région métropolitaine de Montréal.

La Figure 1 illustre la région couverte par le plan et délimite les principaux bassins hydrographiques, le réseau routier, le découpage administratif des MRC, les grandes entités géographiques et les principales villes.

Elle est délimitée par le fleuve Saint-Laurent au nord, l'Ontario à l'ouest, les États de New York et du Vermont au sud et les régions administratives de l'Estrie et du Centre-du-Québec à l'est. La Montérégie est très favorisée par cette position géographique à proximité des marchés de l'Ontario et des États-Unis. Elle a aussi l'avantage d'être située en partie dans la communauté métropolitaine de Montréal, ce qui lui permet de bénéficier de l'important marché montréalais et d'entretenir des liens privilégiés avec l'Île de Montréal.

Les 11 714 km² de la région se subdivisent en sous-régions :

le **Suroît**, une langue de terre baignée par les lacs Saint-François, des Deux Montagnes et Saint-Louis, déroule de magnifiques plages et loge la centrale hydroélectrique de Beauharnois;

la **Rive-Sud**, où se concentrent les populations banlieusardes de Longueuil, de Saint-Lambert et de Boucherville notamment, ainsi qu'une grande partie de l'animation culturelle et artistique de la région;

le **Bas-Richelieu**, gîte des îles de Sorel et du musée de l'Écriture « Les maisons de Germaine Guèvremont »;

le **Richelieu**, haut lieu de l'insurrection des Patriotes de 1837;

le **Haut-Richelieu**, vestibule de la Vallée des forts;

la **Yamaska**, qui accueille la capitale agro-alimentaire du Québec, Saint-Hyacinthe, et plusieurs institutions scientifiques de renom liées à cette industrie.²

² RÉGIONS TOURISTIQUES MONTÉRÉGIE. – [en ligne]. – [Réf. Du 22 février 2001]. – Disponible sur le site Internet. – Accès : http://www.destinationquebec.com/region/reg_det_monregi.html

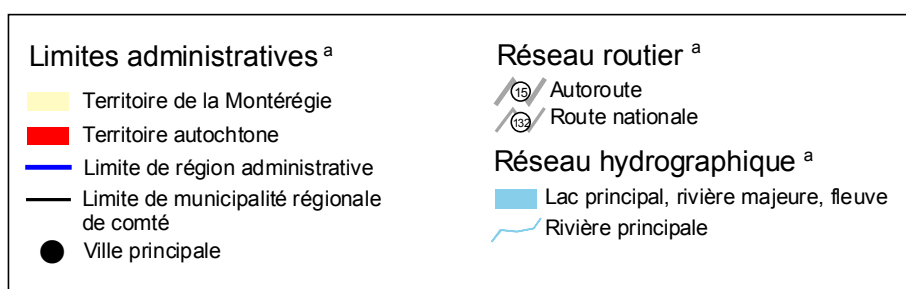
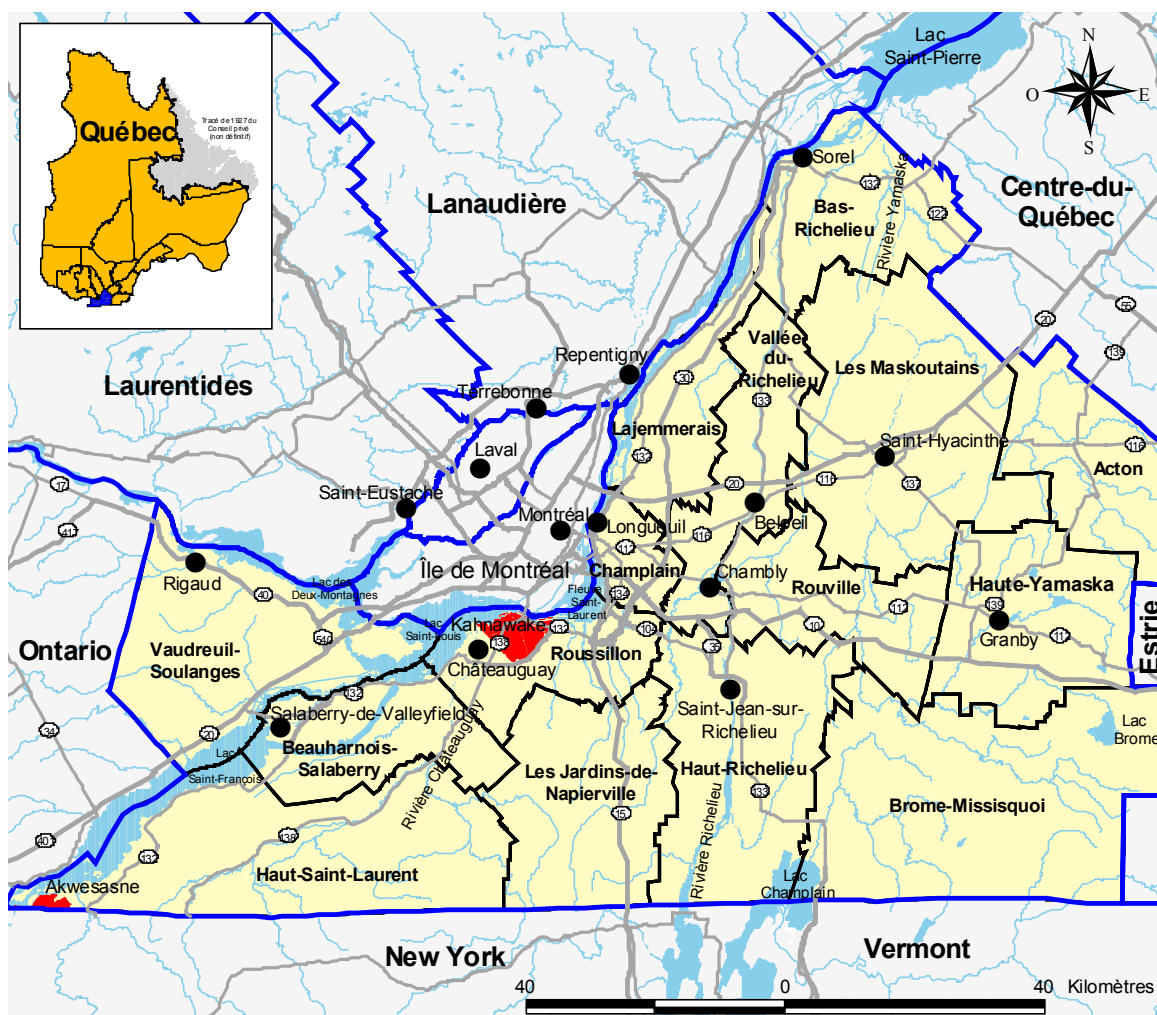


Figure 1. Localisation du territoire de la Montérégie³

³ a MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA METROPOLE.- Répertoire des municipalités [en ligne].- Institut de la Statistique du Québec, publié dans la Gazette officielle du Québec sous le décret du 13 décembre 2000 [Référence. au 13 novembre 2000].- Disponible sur le site Internet.- Accès : http://www.mam.gouv.qc.ca/repertoire_mun/repertoire/reperto.html

b Cartographie informatisée de base pour usage exclusif au MENV et à la FAPAQ procurée par la Direction de l'informatique du MENV auprès du MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES auteur de la Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle 1/250 000 vectorielle en format Arclno. Limites administratives en date de décembre 1998.

1.1.1 La topographie

Sauf au sud-est de la région où quelques montagnes des Appalaches offrent un paysage plus marqué, c'est le relief plat des Basses-Terres du Saint-Laurent qui façonne la Montérégie. Il est caractérisé par un paysage de plaines percées par endroits de rares collines. L'altitude y est généralement inférieure à 100 m.⁴ En plein cœur de cette plaine se dressent sept des neuf collines montérégiennes soit les Monts Brome, Shefford, Yamaska, Rougemont, Saint-Grégoire, Saint-Hilaire, et Saint-Bruno⁵ qui donnent l'apparence de « montagnes » en comparaison de la topographie plane qui les entoure. Deux autres « montérégiennes », le Mont-Royal et Oka se situent à l'extérieur de la Montérégie. Distantes les unes des autres d'une dizaine de kilomètres et alignées selon un axe est-ouest, ces collines, dont l'altitude dépasse 300 m pour au moins cinq d'entre elles, constituent donc un trait marquant dans le paysage du Québec méridional (Figure 2).

Il y a 340 millions d'années, ces collines ont été formées par des intrusions de magma dans la croûte terrestre. Ces collines sont le résultat du mouvement du magma au centre de la terre, dont une portion aurait pénétré l'écorce terrestre pour former une roche très dure appelée gabbro. Ce durcissement du magma terrestre a mieux résisté à l'érosion et à des glaciations pendant des centaines de millions d'années que les autres composantes de l'écorce terrestre.⁶ Ce magma durci forme les roches les plus jeunes du Québec. Les roches de ces collines renferment aussi des minéraux rares, voire même uniques au monde. Tel est le cas de la thaumasite, de l'arsenic natif et de la dawsonite.

Au début du siècle, le géologue Frank D. Adams proposait le nom de collines montérégiennes pour désigner le regroupement de collines présentes sur le territoire, et qui faisait alors partie de la région de Montréal. Ce toponyme tire son origine du latin, *mons regius*, qui signifie « mont royal », le mont le plus connu. La Montérégie tire donc son nom des mêmes racines latines.

⁴ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, éd. 1999. Aires protégées au Québec, les provinces naturelles - Niveau I du cadre écologique de référence du Québec. - [en ligne]. - [Réf. Du 15 février 2001]. - Disponible sur le site Internet. - Accès : http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces

⁵ L'ENVIRONNEMENT AU QUÉBEC. - [en ligne]. - Disponible sur le site Internet. - Accès : ecoroute.uqcn.qc.ca/envir/rnat/19.htm

⁶ LE COURRIER DE L'ENVIRONNEMENT DE L'INRA. Le gardien du Mont-royal. - [en ligne]. - [Réf. Du 16 avril 2001]. - disponible sur le site Internet. - Accès : www.inra.fr/Internet/produits/dpenv/illustr/o-atpd06.htm



Figure 2. Relief caractérisant la Montérégie ⁷

1.1.2 L'hydrographie et la qualité de l'eau



Figure 3. Le lac des Bouleaux, au sommet du mont Saint-Bruno

Au plan hydrographique, plusieurs collines ont pour originalité de présenter un ou plusieurs lacs logés dans leur cavité sommitale (Figure 3). C'est le cas du mont Royal, du mont Saint-Bruno et du mont Saint-Hilaire. Voilà sans doute pourquoi les a-t-on souvent associés à tort par le passé à d'anciens volcans éteints.

Lorsque l'on visite la Montérégie, on ne peut manquer son principal cours d'eau, le fleuve Saint-Laurent, le 17^e plus grand fleuve au monde (Figure 4). Les lacs Saint-François et Saint-Louis en sont des élargissements naturels; le premier est amplifié par des barrages à des fins de production hydroélectrique alors que le bassin de La Prairie a été constitué par une diversion d'une

⁷ Superposition approximative des limites de la Montérégie (trait blanc) sur : The National Atlas of the United States of America. 1999. The North America Shaded Relief map layer. Carte. U.S. Geological Survey, Reston, VA Online_Linkage. – [en ligne]. – [Réf. 29 août 2001]. – Disponible sur le site Internet. – Accès : <http://nationalatlas.gov/atlasftp.html>

partie du débit du lac Saint-Louis, pour les besoins de l'écluse de la voie maritime à Saint-Lambert. À ces systèmes plus lacustres, s'ajoute la partie du couloir fluvial en aval de Montréal jusqu'au lac Saint-Pierre. Le tout baigne le territoire de la Montérégie sur plus de 250 kilomètres. Le Tableau 1 répertorie les principaux lacs naturels ou créés par des barrages présents en Montérégie avec leur superficie et leur vocation. Tous les autres cours d'eau présents en Montérégie sont en fait des tributaires du fleuve Saint-Laurent. Ils sont autant de sous-bassins du grand système fluvial.

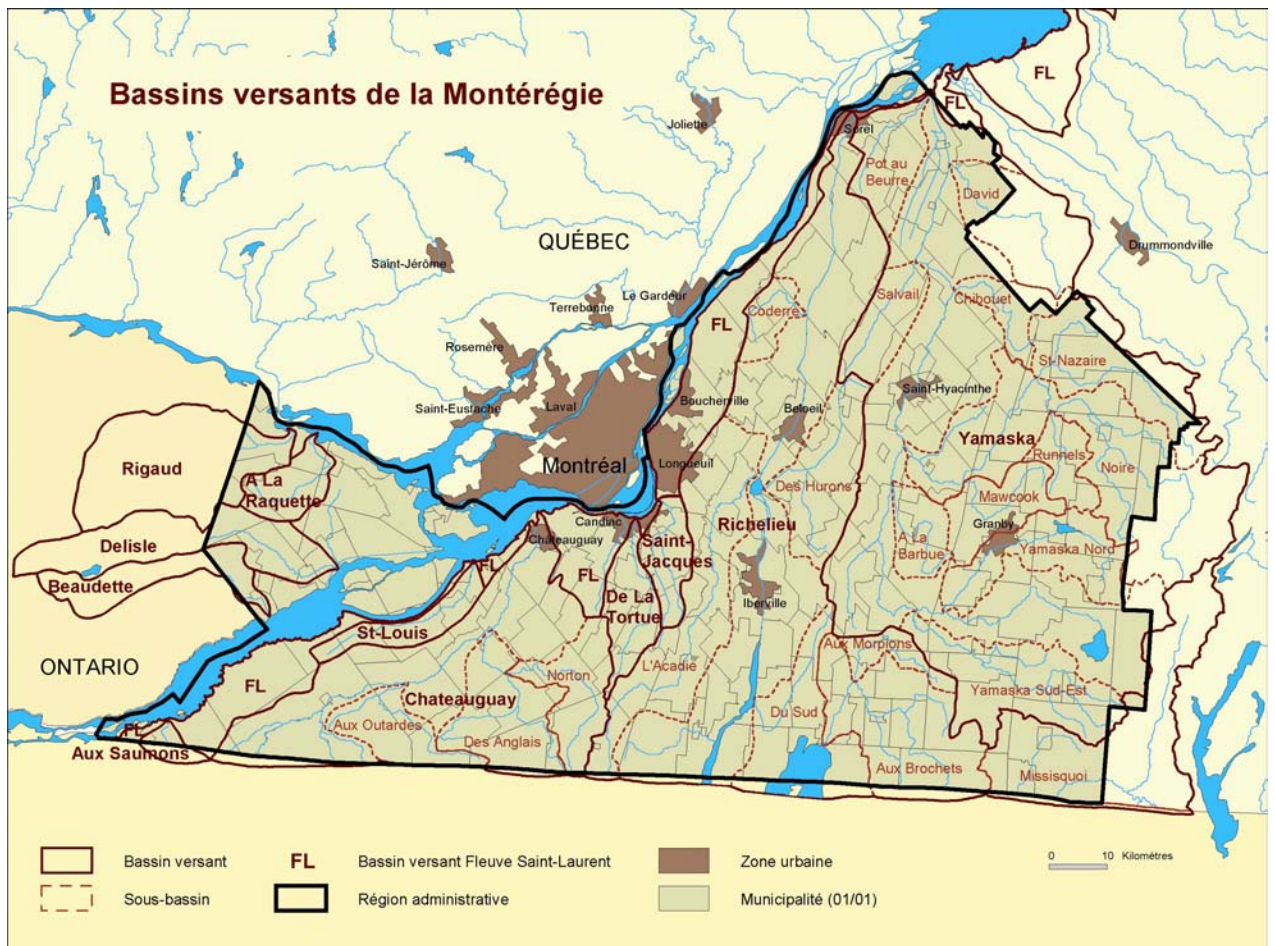


Figure 4. Les bassins versants de la Montérégie⁸

Les principales rivières de la région se jetant dans le fleuve Saint-Laurent sont les rivières Richelieu, Yamaska et Châteauguay dont les bassins versants ont respectivement une superficie de 3822 km², 4730 km² et 1452 km². La Figure 5 présente les principales caractéristiques hydrologiques des rivières de la région.

⁸ Source : MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. Direction du suivi de l'état de l'environnement. MENV 2001.

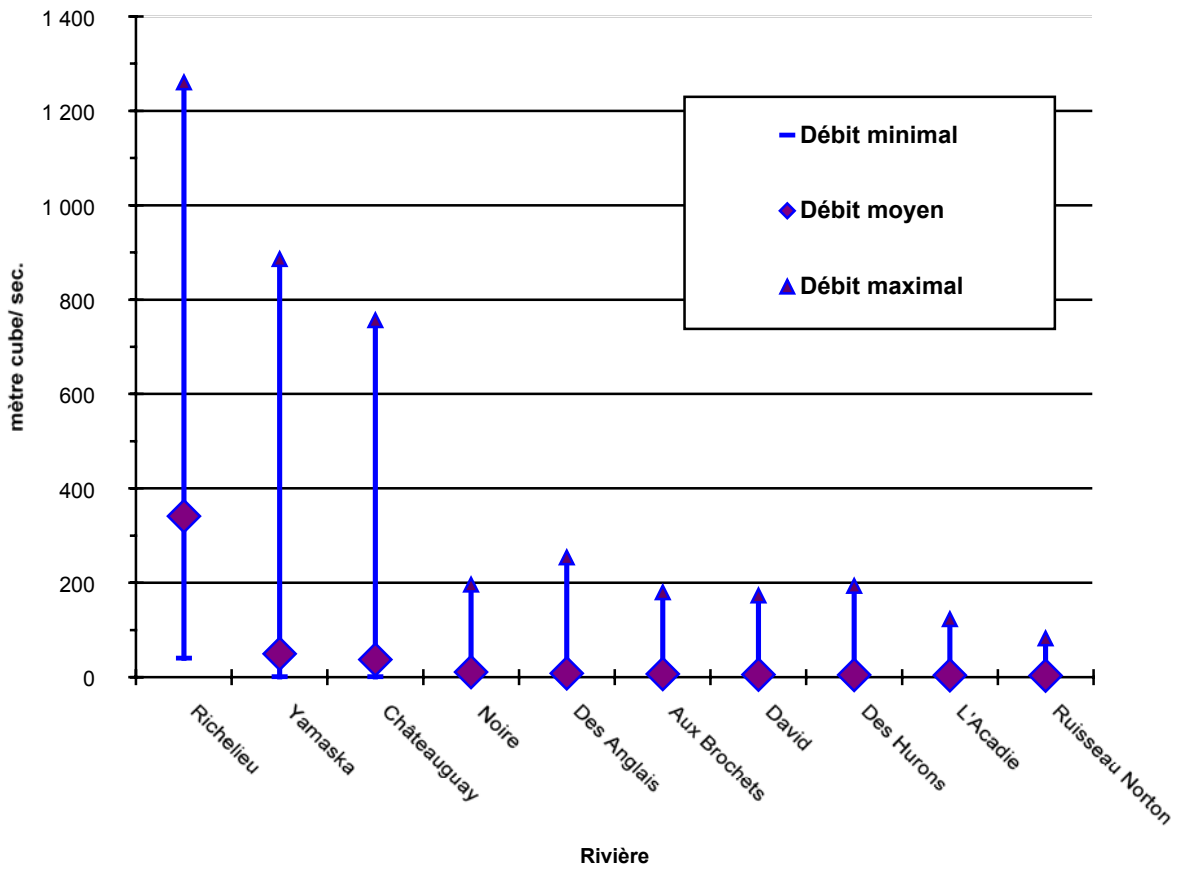


Figure 5. Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région⁹

⁹ Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement du Québec.

Tableau 1. Principaux lacs de la Montérégie¹⁰

Lac	Superficie (km ²)	Vocation / utilisation
Saint-Pierre	362,60	Villégiature, navigation, sports nautiques, pêches commerciale et sportive, chasse à la sauvagine
Saint-François	239,83	Villégiature, navigation, baignade, sports nautiques, pêches commerciale et sportive, chasse à la sauvagine
Deux Montagnes, des	149,96	Villégiature, navigation, sports nautiques, pêche sportive, chasse à la sauvagine
Saint-Louis	147,11	Villégiature, navigation, baignade, sports nautiques, pêches commerciale et sportive, chasse à la sauvagine
Champlain (baie Missisquoi)	39,00	Source d'eau potable pour les municipalités de Bedford et Saint-Armand, villégiature, navigation, baignade, sports nautiques, pêche sportive, chasse à la sauvagine
Brome	14,53	Villégiature, baignade, sports nautiques, pêche sportive, chasse à la sauvagine
Choinière (réservoir)	4,70	Source d'eau potable de la ville de Granby, baignade, sports nautiques, pêche sportive, conservation (parc de la Yamaska), activités d'interprétation
Bassin de Chambly	4,61	Source d'eau potable pour la ville de Carignan, sports nautiques, pêche sportive
Roxton	1,79	Baignade, sports nautique, pêche sportive
Boivin (réservoir)	1,61	Source d'eau potable de la ville de Granby, sports nautiques (sauf baignade), pêche sportive
Waterloo	1,50	Récréo-touristique, pêche sportive
Davignon	1,20	Source d'eau potable de la ville de Cowansville, baignade, sports nautiques, pêche sportive
Selby	1,11	Baignade, sports nautiques
Bromont	0,41	Villégiature, pêche, baignade, sports nautiques, pêche sportive
Hertel	0,32	Source d'eau potable pour la municipalité de Saint-Jean-Baptiste et d'une partie de Mont-Saint-Hilaire; conservation (Centre de la nature du Mont-Saint-Hilaire), activités d'interprétation
Coupland	0,12	Source d'eau potable complémentaire de la ville de Granby
Mont Saint-Bruno :		lacs reliés en réseau
Lac Seigneurial	0,40	
Lac des Bouleaux	0,12	Source d'eau potable d'une petite partie de la municipalité de Saint-Bruno-de-Montarville, conservation (parc du Mont-Saint-Bruno), activités d'interprétation, pêche au lac Seigneurial
Lac du Moulin	0,12	
Lac à la Tortue	0,02	
Lac des Atocas	0,01	

¹⁰ Source : Portrait régional de l'eau de la région de la Montérégie, Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec, ministère de l'Environnement, mars 1999.

Qualité de l'eau des rivières¹¹

La Figure 6 illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement se trouvant dans la région administrative de la Montérégie. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) qui intègre neuf indicateurs conventionnels de l'eau (azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrates, phosphore total, saturation en oxygène, turbidité).

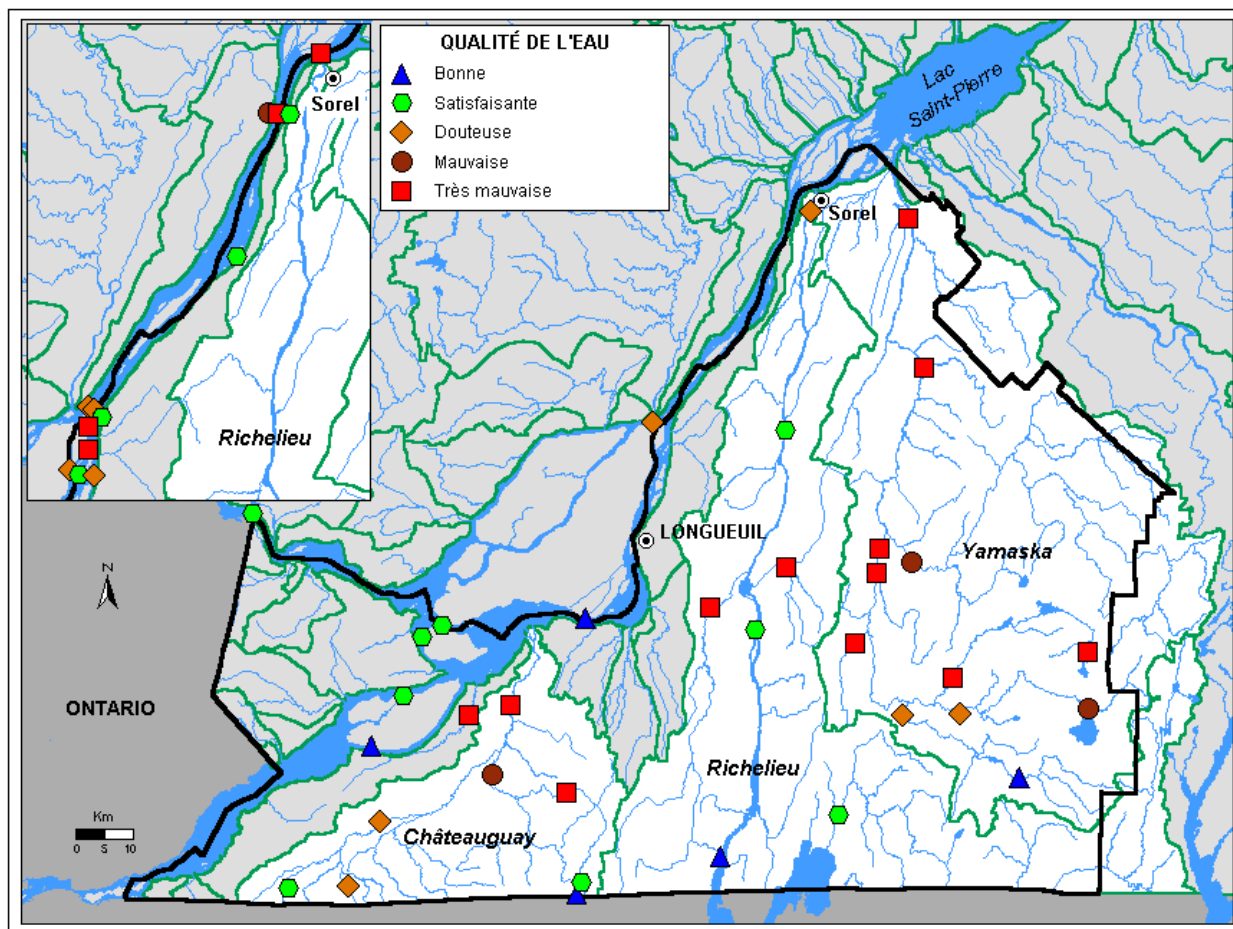


Figure 6. Qualité de l'eau des rivières de la région de la Montérégie

La qualité d'eau d'une rivière est directement liée à certaines activités ayant lieu sur son bassin hydrographique. Aussi, les pressions de pollution les plus significatives ont été intégrées dans le Tableau 2 qui présente, pour les trois principaux bassins, la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordé à un réseau d'égouts et le pourcentage qui est desservi par une station de traitement des eaux usées municipales.

Au Québec, c'est en Montérégie qu'on trouve les cours d'eau les plus contaminés par la présence de pesticides, soit le plus grand nombre de produits présents et les concentrations les

¹¹ Idem ¹⁰

plus élevées.¹² Les produits détectés sont surtout des herbicides utilisés en grandes cultures (maïs, soya) mais on trouve aussi des pesticides reliés à diverses autres cultures telles que les cultures maraîchères et les vergers. Plusieurs pesticides (herbicides ou insecticides) sont présents en concentrations qui dépassent les critères établis pour la protection de la vie aquatique, ce qui peut affecter les espèces qui vivent dans ces cours d'eau.

Tableau 2. Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassin	Superficie bassin (km ²)	Superficie cultivée ¹ (%)	Cheptel ¹ (u.a. par hectare cultivé)	Industries avec rejet au cours d'eau ² (nb)	Population totale (nb)	Population desservie par ³ :	
						un réseau d'égouts (%)	Une station d'épuration (%)
Yamaska	4 784	43,3	1,5	110	236 000	61,4	59,7
Richelieu ⁴	3 874	44,0	0,7	50	295 943	69,2	31,8
Châteauguay ⁴	1 450	50,0	0,5	25	82 881	71,4	50,4

1. Source : dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996)². Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.

3. Source : ministère des Affaires municipales, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

4. Portion québécoise du bassin versant seulement.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, 1 unité animale équivaut à 1 vache ou 4 truies ou 125 poules ou 1 500 cailles, etc. (*Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*).

¹² BERRYMAN, D. et I. GIROUX, 1994. La contamination des cours d'eau par les pesticides dans les régions de culture intensive de maïs au Québec, campagnes d'échantillonnage de 1992 et 1993, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, Envirodoq EN940594, rapport no PES-4, 134 p.+ 5 annexes.

GIROUX, I., M. DUCHEMIN et M. ROY, 1997. Contamination de l'eau par les pesticides dans les régions de culture intensive de maïs au Québec ; Campagnes d'échantillonnage de 1994 et 1995, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, Envirodoq EN970099, rapport no PES-8, 54 p.+ 6 annexes.

GIROUX, I., 1998a. Suivi environnemental des pesticides dans des régions de vergers de pommiers, Rapport d'échantillonnage de petits cours d'eau et de l'eau souterraine au Québec en 1994, 1995 et 1996, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, Envirodoq EN980361, QE-115, 21 p. + 3 annexes.

GIROUX, I., 1998b. Impact de l'utilisation des pesticides sur la qualité de l'eau des bassins versants des rivières Yamaska, L'Assomption, Chaudière et Boyer, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, réalisé dans le cadre de Saint-Laurent Vision 2000, Envirodoq EN980182, PES-11, 20 p.+ 3 annexes.

GIROUX, I., 1999. Contamination de l'eau par les pesticides dans les régions de culture de maïs et de soya au Québec, Campagnes d'échantillonnage de 1996, 1997 et 1998, ministère de l'Environnement, Direction des écosystèmes aquatiques, Envirodoq EN990149, rapport no QE-118, 24 p.+ 5 annexes.

La rivière Yamaska

La qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau de la rivière Yamaska et de ses affluents se révèle mauvaise ou très mauvaise sur presque toute leur longueur tel que l'indique l'IQBP. Bien que la qualité de l'eau se soit améliorée entre 1979 et 1997, la rivière Yamaska demeure le plus pollué des affluents principaux du fleuve Saint-Laurent pour ce qui est des paramètres conventionnels. De plus, les communautés d'organismes aquatiques montrent des signes évidents de perturbation et les poissons sont contaminés à certains endroits. Ce constat survient malgré le fait que la première vague des interventions d'assainissement urbain et industriel est pratiquement terminée et malgré la construction de structures adéquates d'entreposage des déjections animales sur un grand nombre d'entreprises agricoles. Les problèmes de qualité de l'eau sont le reflet de la forte occupation agricole du territoire et sont liés, entre autres, à la surfertilisation des terres agricoles par le fumier et les engrais minéraux, à l'érosion et à l'utilisation de pesticides. C'est d'ailleurs notamment dans les rivières Yamaska, Chibouet, Salvail, David, à la Barbue et Noire ainsi que dans les ruisseaux Corbin et Déversant-du-Lac que divers pesticides ont été identifiés. En plus de l'agriculture, des pressions urbaines et industrielles sont encore importantes, notamment à Granby et à Saint-Hyacinthe.¹³

La rivière Richelieu

Bien que le Richelieu soit en bonne condition en certains endroits, il subit néanmoins des agressions tout au long de son parcours, ce qui en altère la qualité. L'indice de qualité de l'eau (IQBP) ne permet d'appréhender qu'une partie des problèmes qui affectent les cours d'eau, soit la pollution mesurée par les descripteurs physico-chimiques conventionnels (azote, phosphore, matière organique, coliformes fécaux, etc.). À cette pollution qui provient en grande partie des rejets urbains et industriels non traités et des activités agricoles, s'ajoute la pollution par les substances toxiques (métaux, BPC, pesticides, etc.) qui provient surtout des rejets industriels et des pratiques agricoles et, dans certains cas, des rejets municipaux traités qui reçoivent des effluents industriels. L'utilisation de traceurs de substances toxiques a permis de détecter un nombre élevé de substances à plusieurs endroits, notamment en aval de Saint-Jean-sur-Richelieu, de Chambly et de McMasterville de même que dans les rivières des Hurons et L'Acadie et le ruisseau Beloeil. Puisque certaines de ces substances pourraient être à l'origine des baisses perçues dans l'indice d'intégrité des communautés biologiques (benthos et poissons), l'identification précise de leurs sources devra faire l'objet d'autres études. Par ailleurs, c'est en particulier dans les rivières des Hurons et L'Acadie et dans la rivière Richelieu en amont du bassin de Chambly et dans le secteur de Saint-Ours que des concentrations significatives de pesticides ont été détectées.¹⁴

¹³ PRIMEAU, S., N. LA VIOLETTE, J. ST-ONGE et D. BERRYMAN, 1999. Le bassin de la rivière Yamaska : profil géographique, sources de pollution et interventions d'assainissement, dans ministère de l'Environnement et de la Faune (éd.), *Le bassin de la rivière Yamaska : l'état de l'écosystème aquatique*, Direction des écosystèmes aquatiques (en préparation).

¹⁴ PICHÉ, I. et M. SIMONEAU, 1998. Le bassin de la rivière Richelieu : profil géographique, sources de pollution, interventions d'assainissement et qualité des eaux, dans ministère de l'Environnement et de la Faune (éd.), *Le bassin de la rivière Richelieu : l'état de l'écosystème aquatique – 1995*, Direction des écosystèmes aquatiques, Québec, Envirodoq EN980604, rapport n° EA-13, section 1.

La rivière Châteauguay

La qualité de l'eau de la rivière Châteauguay, en assez bonne condition à la frontière américaine, se dégrade petit à petit, tout au long de son parcours, jusqu'à son embouchure. Les sources de pollution sont variées. Outre les problèmes de pollution par les polluants conventionnels mis en évidence par le calcul de l'indice de qualité de l'eau (IQBP), lesquels découlent largement des activités agricoles et de la pollution résiduelle d'origine urbaine, d'autres problèmes ont été identifiés en relation avec la présence de substances toxiques (métaux, BPC, pesticides, etc.). Ces substances proviennent des rejets industriels et des pratiques culturales (pesticides). C'est surtout en aval de Huntingdon, dans la rivière de l'Esturgeon et, dans une moindre mesure, en aval de Sainte-Martine et de Châteauguay que des traces de substances toxiques ont été détectées. Par ailleurs, des concentrations significatives de pesticides associés à la culture du maïs ont été mesurées dans la rivière aux Fèves et à l'embouchure de la rivière Châteauguay et un produit de dégradation du DDT – un insecticide – a été détecté dans la rivière de l'Esturgeon. Cette dernière rivière est du reste une source de substances toxiques organiques pour la rivière Châteauguay. La détermination de l'origine exacte de ces substances devra toutefois faire l'objet d'une étude, puisqu'il existe deux sources potentielles, soit le site de déchets dangereux de la ville de Mercier et une usine du secteur de la chimie.¹⁵

Le fleuve Saint-Laurent

Dans la région, la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent est bonne jusqu'à la hauteur de l'île de Montréal mais se détériore par la suite. Les principaux problèmes et pertes d'usage affectent la masse d'eau occupant le centre du fleuve et celle longeant la rive nord. Ils sont liés à une contamination bactériologique provenant des stations de traitement des eaux usées de la Communauté Urbaine de Montréal et de Longueuil; ces deux stations de traitement, bien que dotées d'un traitement physico-chimique de leurs eaux usées, ne leur font subir aucune désinfection avant leur rejet au fleuve. La contamination bactériologique issue de ce secteur commence à s'estomper dans le lac Saint-Pierre, mais persiste jusqu'à la hauteur de Gentilly, 125 km en aval de Montréal.

Les lacs et les réservoirs

Les quelques lacs de la région de la Montérégie ne sont pas acides. Par contre, en ce qui concerne la chair de poisson, la norme de mercure pour consommation humaine de 0,5 mg/kg est dépassée dans respectivement 64 % et 100 % des dorés de moyenne et grande tailles. Elle est aussi dépassée dans respectivement 68 % et 67 % des brochets de moyenne et grande tailles.

Par ailleurs, certains lacs et réservoirs de la région présentent des problèmes d'eutrophisation, dont les lacs Roxton, Selby et Waterloo, la baie Missisquoi du lac Champlain ainsi que les réservoirs Boivin et Choinière.

¹⁵ SIMONEAU, M. 1996. *Qualité des eaux du bassin de la rivière Châteauguay, 1979 à 1994*, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, Québec, Envirodoq EN960455, rapport n° QE-106, 82 p. + 8 annexes.

Les barrages

La région de la Montérégie compte 303 barrages dont 40 % sont utilisés à des fins de villégiature et 77 % sont de propriété privée. Des centrales hydroélectriques ont été aménagées dont celle de Beauharnois qui est l'une des plus grandes au monde (Figure 7).¹⁶ Des mini-centrales ont été installées à chaque extrémité du bassin de La Prairie et une autre sur la rivière Yamaska, à Saint-Hyacinthe.



Figure 7. Une des plus grandes centrales hydroélectriques au monde à Beauharnois (1 657 MW)¹⁷

Parmi ceux-ci, une quinzaine ont une hauteur de plus de 10 mètres. Le plus haut fait partie de l'aménagement Beauharnois situé sur le fleuve Saint-Laurent. Il mesure 21 mètres de haut et est exploité par Hydro-Québec pour la production d'électricité. Ensuite, le barrage des Cèdres, aussi situé sur le fleuve Saint-Laurent et utilisé par Hydro-Québec à des fins hydroélectriques, a une hauteur de 20 mètres. Enfin, le ministère de l'Environnement du Québec est propriétaire du barrage Choinière situé sur la rivière Yamaska Nord. D'une hauteur de 20 mètres, il est utilisé à des fins d'approvisionnement en eau, de récréation et de contrôle des inondations.

Le réservoir le plus volumineux est formé par la retenue du barrage de l'aménagement Beauharnois. Ce barrage retient 1,5 milliard de mètres cubes d'eau sur le fleuve Saint-Laurent. Plus à l'est, la municipalité de Lac-Brome est propriétaire d'un barrage qui forme un réservoir de 55 millions de mètres cubes d'eau. Enfin, le réservoir du barrage Choinière contient 28 millions de mètres cubes d'eau. Le niveau de plusieurs autres lacs et réservoirs est contrôlé par des barrages municipaux, dont le réservoir Boivin et les lacs Bromont, Davignon, Waterloo et Selby.

Une attention particulière doit être portée aux conflits d'usage dans la gestion des barrages; c'est le cas du réservoir Boivin dont la fermeture complète pourrait priver totalement d'eau la rivière Yamaska et ainsi venir en conflit avec la gestion des stations de surverses et les rejets de la station de traitement des eaux usées municipales.

1.1.3 Le climat

La Montérégie bénéficie des températures les plus chaudes au Québec. Ceci est bien illustré sur la carte des zones de rusticité des plantes au Canada (Figure 8). On observe que la Montérégie englobe la zone de rusticité la plus chaude du Québec, soit la zone 5b et couvre près de la moitié de la deuxième zone la plus rustique, la zone 5a.

¹⁶ Production Global Internet, mai 2000. – [en ligne]. – [Réf. Du 16 septembre 2001]. – Disponible sur le site Internet. - Accès : <http://www.quebecweb.com/tourisme/monteregie/introfranc.html>

¹⁷ http://www.hydroquebec.com/production/hydroelectrique/saint_laurent/beauharnois/index.html

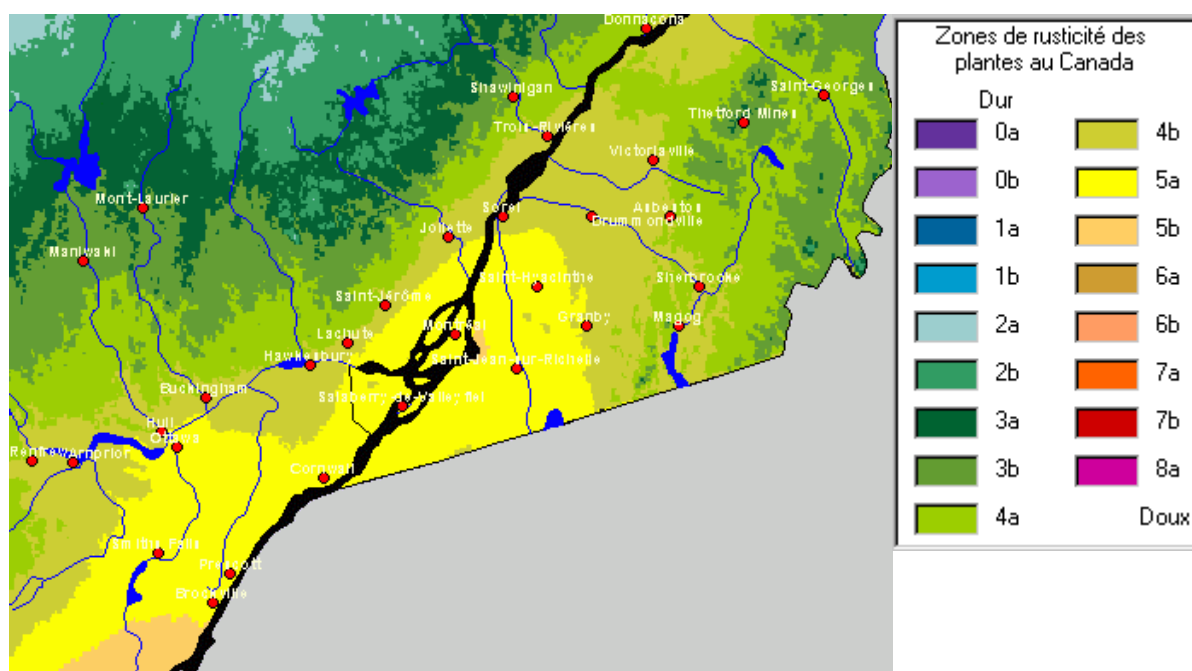


Figure 8. Zones de rusticité des plantes au Québec¹⁸

1.1.4 La végétation

Dotées d'un climat local plus frais en raison de l'altitude, les collines montérégiennes montrent souvent une coiffe boréale qui contraste avec les peuplements feuillus des versants où sont étagées des terrasses composées de sédiments fluvio-glaciaires et marins. La couverture forestière qui recouvre chacune des collines en fait autant de réservoirs pour la faune qui déborde largement dans la plaine environnante. Notons que le viréo à gorge jaune et la paruline azurée sont des oiseaux associés particulièrement aux peuplements feuillus des collines montérégiennes.¹⁹

La végétation de la Montérégie est de type mixte. C'est une forêt de transition. Elle se situe entre la forêt boréale et la forêt de feuillus de l'extrême-sud de l'Ontario. La saison végétative plus longue qu'au nord et des températures plus élevées favorisent la croissance des feuillus. On y retrouve des pins blancs et rouges, des pruches, des épinettes, des sapins baumiers, des merisiers, des érables à sucre, des bouleaux et des trembles.²⁰

¹⁸ AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. 2000. Carte des Zones de rusticité des plantes au Canada. – [en ligne]. – [Réf. Du 23 mars 2001]. – Disponible sur le site Internet. – accès : <http://sis.agr.gc.ca/siscan/nsdb/climate/hardiness/index.html>

¹⁹ L'ENVIRONNEMENT AU QUÉBEC. – Région naturelle L9: les collines montérégiennes. – [en ligne]. – [Réf. Du 27 juin 2001]. – Disponible sur le site Internet. – Accès : <http://ecoroute.ugcn.qc.ca/envir/mat/19.htm>

²⁰ Projet de recherche sur les régions administratives du Québec. – [Réf. Du 24 septembre 2001]. – [en ligne]. – Disponible sur le site Internet. – Accès : <http://jupiter.grics.qc.ca/saqca/Courvilleoise/16.htm>

1.1.5 Les paysages

« Paysage et environnement sont deux notions que l'on a tendance à dissocier. Cependant, l'une ne va pas sans l'autre puisque l'importance d'un paysage est étroitement liée à la qualité des éléments environnementaux qui le composent. Perçu sous l'angle touristique, il apparaît donc nécessaire de considérer l'un et l'autre dans un ensemble homogène. »²¹

« C'est un bien joli coin du Québec que la Montérégie, parsemé de petites villes, villages, de jolies rivières et de beaucoup de souvenirs où l'âme de notre peuple a survécu à maintes vicissitudes. Le patrimoine y est très présent. La culture sous toutes ses formes s'y est développée par le talent de ses artistes : peintres, musiciens, écrivains, sculpteurs, auteurs dramatiques, chansonniers et bien d'autres encore dans les arts aussi raffinés que le tissage. Pour se faire apprécier, les lieux ne manquent pas : théâtre, centres culturels, bâtiments anciens, galeries, tout est là pour aider nos artistes et artisans ». ²²

1.1.6 Au-delà des attraits...

Qualifiée de « Jardin du Québec », la nature se montre des plus généreuses en Montérégie. De la pomme à l'érable, en passant par la vigne et une multitude de petits fruits, tout ce qui se cultive, se transforme le plus souvent en ces succulents produits que sont les cidres, vins, liqueurs et sirops d'érable de la Montérégie. La richesse de la terre et les nombreuses voies de communication fluviales que possède la région, ont très tôt suscité intérêt et convoitise. De la présence autochtone, aux temps les plus reculés, aux guerres de conquête de la Nouvelle-France et jusqu'à la récente histoire industrielle, la Montérégie renferme en condensé l'essentiel du patrimoine historique du Canada. Comptant le plus grand nombre de théâtres d'été, de golfs, de pistes cyclables au Québec, plusieurs festivals d'envergure, le Parc Safari et deux Réserves mondiales de la biosphère, dont la plus ancienne (le Mont-Saint-Hilaire, 1978) et la plus récente (l'archipel du lac Saint-Pierre, 2000) au Canada, la Montérégie offre des heures de plaisir et des kilomètres de détente à parcourir en famille. Sans oublier les arts de la table, de la ferme d'élevage, au restaurant de haute gastronomie, les chefs montérégiens proposent le meilleur de leur savoir, au palais du visiteur.

1.1.7 Des gens

La Montérégie se distingue également par son « petit monde » du tourisme. Ici, chaque entreprise cache un véritable passionné de son art. Cidriculteur, vigneron, acériculteur, fromager, éleveur, chef, guide, aubergiste, capitaine... chacun se fait un privilège et un devoir, de partager sa connaissance de la région et son savoir-faire, avec le touriste de passage; d'expliquer sa méthode de transformation de la pomme en cidre, sa technique de protection des pieds de vigne en hiver, comment son grand-père récoltait l'eau d'érable, les conditions de vie des soldats dans son fort historique, la faune et la flore de ses îles ou comment sa maison est devenue l'auberge accueillante que l'on connaît aujourd'hui.

²¹ DEMERS, J. 1992. Paysages et environnement touristiques, Institut Nord-Américain de recherche en tourisme Inc., Bernières, 228 pages.

²² Raymond Lévesque, auteur-compositeur.

1.2 Les caractéristiques historiques et culturelles

1.2.1 *D'hier à aujourd'hui*

Les principaux événements qui ont contribué au peuplement, à la formation et au développement de la Montérégie sont :

- 1642 : Fondation de Sorel, quatrième plus vieille ville au Canada;
- 1657 : Fondation de Longueuil par l'acte de concession d'une seigneurie à Charles Lemoyne;
- 1665 : Construction d'un fort en bois à Chambly pour interdire aux Iroquois l'accès à la région;
- 1668 : Fondation de Boucherville. Pierre Boucher s'installe sur ses terres de la Seigneurie des Iles-Percées;
- 1673 : Fondation de Châteauguay;
- 1708 : Un fort en pierre remplace celui en bois à Chambly;
- 1748 : Fondation de St-Hyacinthe;
- 1750 : Les Français creusent le canal Rigolet à Côteau-du-Lac. Premier canal en Amérique du Nord;
- 1768 : De retour d'exil après le grand dérangement de 1755, (déportation des Acadiens) ceux-ci s'installent à Ste-Marguerite-de-Blairfindie qui devient dès lors la petite Acadie puis L'Acadie;
- 1775 : Bataille contre des troupes américaines à Dorion;
- 1836 : Inauguration du premier chemin de fer canadien entre La Prairie et Saint-Jean-sur-Richelieu;
- 1843 : Inauguration du canal de Chambly ouvert à la navigation marchande sur le Richelieu;
- 1845 : Construction du premier canal de Beauharnois;
- 1860 : Construction du pont Victoria, premier pont reliant Montréal à la Rive-Sud;
- 1861 : Construction d'un pont couvert, à Powerscourt (Hinchinbrooke). C'est le plus vieux pont couvert au Canada;
- 1959 : Ouverture de la voie maritime du St-Laurent;
- 1978 : L'Unesco fait du mont Saint-Hilaire la première « Réserve de la biosphère » au Canada;²³
- 2001 : L'Unesco fait du lac Saint-Pierre et de son archipel la plus récente « Réserve de la biosphère » au Québec. Celle-ci couvre 480 km².

1.2.2 *Les particularités culturelles*

En 1996, la Montérégie comptait 6,1 % d'immigrants, 93,7 % de non-immigrants et 0,2 % de résidents non permanents (Tableau 3). Ces proportions en font l'une des régions du Québec où la part des immigrants est très élevée. D'ailleurs, à ce titre, elle se situe au 3^e rang, derrière les régions de Montréal (26,5 %) et de Laval (14,6 %).

La région totalise 75 535 personnes immigrantes en 1996, soit 14 180 de plus qu'en 1986. La Montérégie se classe ainsi au second rang québécois, derrière la région de Montréal (462 905), quant à l'importance de sa population immigrante. Pour la période de 1986 à 1996, le taux de croissance du nombre d'immigrants (+23,1 %) est nettement supérieur à celui des non-immigrants (+14,3 %).

²³ TOURISME MONTÉRÉGIE, octobre 2000.

Par MRC

En 1996, 55,3 % des immigrants de la Montérégie habitaient la MRC de Champlain. Celle-ci était suivie de loin par la MRC de Roussillon qui en comptait seulement 9,9 %. Dans la MRC de Champlain, 13,4 % de la population est immigrante, ce qui représente 41 740 personnes. Cette MRC occupe ainsi le 3^e rang au Québec parmi les MRC qui ont les plus grands nombres et les plus fortes proportions d'immigrants, derrière la CUM (462 905, 26,5 %) et la MRC de Laval (47 825, 14,6 %).²⁴

Tableau 3. Les populations immigrante et autochtone de la Montérégie en 1996

En 1996	Le Québec (%)	La Montérégie (100%)	Proportion ² Montérégie/Québec
Population totale	7 138 795 (100 %)	1 255 920 (100 %)	17,6 %
Population immigrante	664 495 (9,3 %)	75 535 (6 %)	11,4 %
Population autochtone ¹	83 842 (1,2 %)	13 592 (1,1 %)	16,2 %

¹Incluant les estimations de Statistique Canada pour les 3 réserves indiennes et l'établissement amérindien non dénombrés en 1996.

²Proportion de la population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Ces données sont tirées de la série "Recensement de la population" de la collection les régions et, plus spécifiquement, du cahier thématique "Immigration, langue et origine ethnique" que vient de publier l'Institut de la statistique du Québec.²⁵

1.2.3 Les populations autochtones

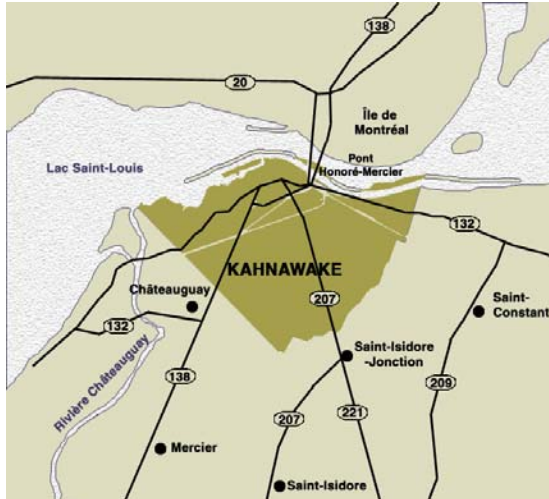
La nation Mohawk est la seule nation autochtone de la Montérégie. Elle est la plus nombreuse des nations autochtones du Québec, comptant plus de 12 800 personnes. La plupart habitent à Kahnawake, Akwesasne et Kanasatake qui sont des réserves indiennes, mais quelque 2 000 d'entre eux vivent à l'extérieur des réserves. On retrouve également des communautés Mohawk en Ontario et dans l'État de New York.

Les réserves indiennes (Figure 9) sont situées dans le territoire de la MRC Roussillon, dans le cas de Kahnawake, et dans celui de la MRC Le Haut-Saint-Laurent pour une partie de la réserve d'Akwesasne, le reste de la réserve se situant en Ontario et aux États-Unis.

²⁴ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. – [en ligne]. – Disponible sur le site Internet. – Accès : http://www.stat.gouv.qc.ca/publicat/regional/pdf3/reg16_3-2.pdf

²⁵ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. – Communiqué de Presse. – [en ligne]. – Disponible sur le site Internet. – Accès : <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiq/2000/fevrier2000/Fev0700a.htm>

Kahnawake



Akwesasne

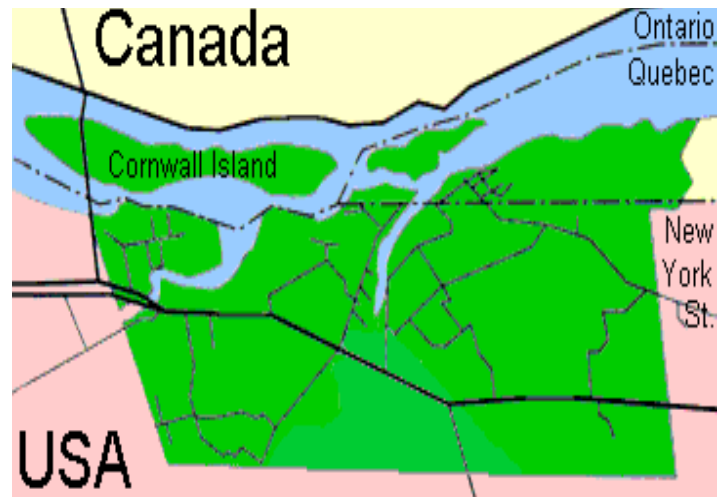


Figure 9. Réserves indiennes de la Montérégie

1.3 L'organisation du territoire

1.3.1 Les municipalités régionales de comté (MRC)

La Montérégie est la deuxième région la plus peuplée du Québec après Montréal. Elle comprend 17,9 % de la population du Québec répartie dans 216 municipalités, 15 municipalités régionales de comté (MRC) (Figure 10 et Tableau 4), et deux réserves indiennes : Kahnawake et Akwesasne. Les principales villes de la Montérégie et leur population sont présentées au Tableau 5.

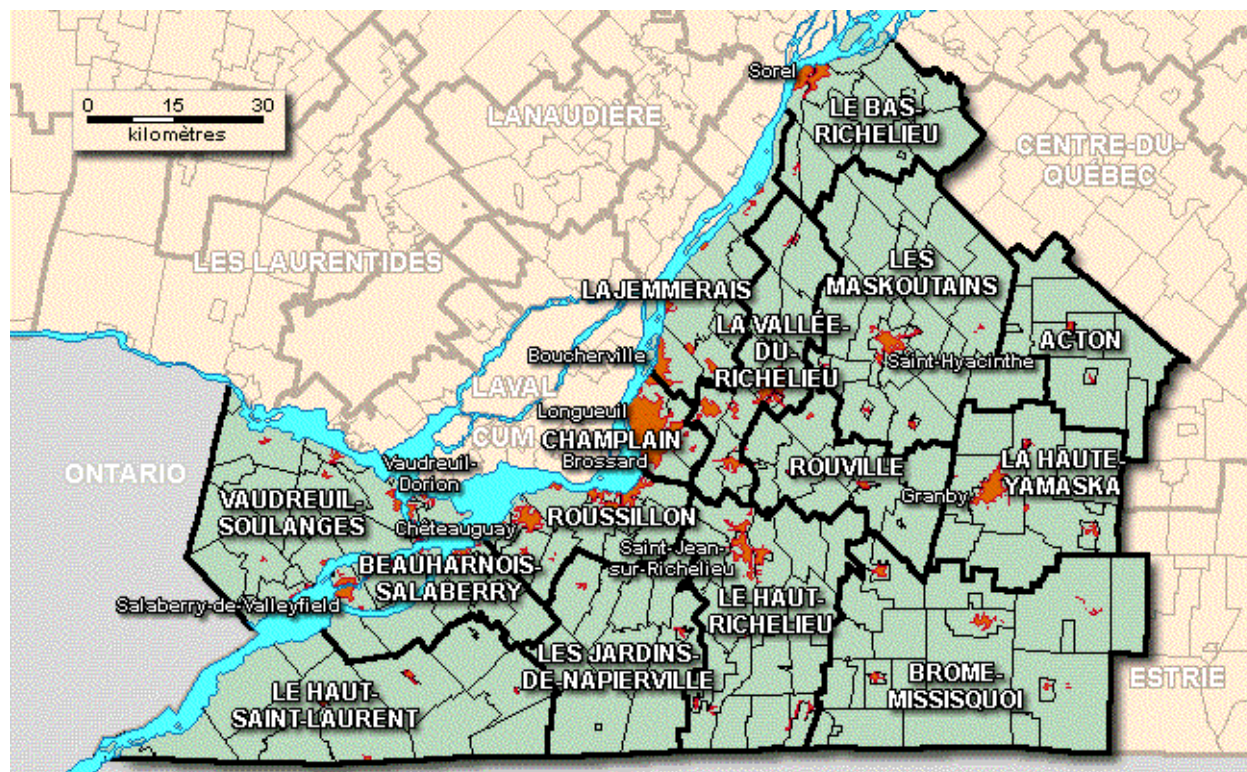


Figure 10. Les municipalités régionales de comté de la Montérégie²⁶

Tableau 4. Population par MRC en 2000

MRC	Population
Champlain	320 865
Roussillon	141 619
La Vallée-du-Richelieu	123 317
Lajemmerais	104 256
Vaudreuil-Soulanges	102 911
Le Haut-Richelieu	102 470
La Haute-Yamaska	81 534
Les Maskoutains	79 851
Beauharnois-Salaberry	60 035
Le Bas-Richelieu	51 734
Brome-Missisquoi	47 393
Rouville	31 412
Les Jardins-de-Napierville	23 500
Le Haut-Saint-Laurent	22 422
Acton	15 835
Grand total	1 309 154

Tableau 5. Principales villes de la Montérégie

Ville	Population
Longueuil	139 209
Saint-Hubert	78 312
Brossard	66 964
Granby (Ville)	44 147
Châteauguay	42 164
Saint-Hyacinthe	39 744
Saint-Jean-sur-Richelieu	37 172
Cowansville	37 172
Boucherville	35 604
Salaberry-de-Valleyfield	27 902
Sainte-Julie	24 507
Saint-Bruno-de-Montarville	24 147
Sorel	23 638

²⁶ Source : Atlas de la région Montérégie, <http://atlas-monteregie.inrs-urb.quebec.ca/>

1.3.2 L'utilisation du territoire

La Montérégie est caractérisée par des milieux urbains et ruraux bien structurés. On retrouve trois situations principales. En premier lieu, la vaste banlieue de Montréal, espace urbain qui regroupe les MRC de Champlain, Lajemmerais, Roussillon, La Vallée-du-Richelieu et, dans une moindre mesure de Vaudreuil-Soulanges. En second lieu, la Montérégie est caractérisée par la présence d'une couronne de cinq villes satellites, soit Salaberry-de-Valleyfield, Saint-Jean-sur-Richelieu, Granby, Saint-Hyacinthe et Sorel-Tracy. Chacune de ces villes dessert de vastes superficies agricoles et joue un rôle majeur dans l'industrie régionale. Finalement, on distingue un territoire à caractère essentiellement rural composé des MRC d'Acton, de Brome-Missisquoi, du Haut-Saint-Laurent, des Jardins-de-Napierville et de Rouville (Source : Gouvernement du Québec, 1998). Le Tableau 6 montre les grandes caractéristiques de l'utilisation du territoire montérégien.

Tableau 6. Utilisation du territoire montérégien

Montérégie	Caractéristique
Superficie	11804 km ²
Municipalité	216
MRC	15
Population	2 ^e rang avec 1 311 493
Agriculture	1 ^{er} rang (647 107 ha)
Établissements agricoles	8 612
Territoire agricole	64 %
Territoire forestier	35,5% (3 971 km ²)
Forêt privée	98%
Forêt publique	2%
Établissements manufacturiers	2391
Établissements miniers	68

1.3.3 Le domaine public

Il est important de faire la distinction entre les termes suivants : les terres du domaine de l'État et le domaine hydrique de l'État.

Les terres du domaine de l'État

Ce sont des terres qui appartiennent au gouvernement du Québec. Elles font partie du domaine de l'État et elles sont sous l'autorité du ministère des Ressources naturelles, ou d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement du Québec. Ainsi, par exemple, les parcs nationaux et les propriétés d'Hydro-Québec appartiennent à cette catégorie.

Le domaine hydrique public

Ce sont les plans et les cours d'eau dont le lit appartient au gouvernement du Québec. Ce domaine est géré par le ministère de l'Environnement du Québec.

Bien que les terrains adjacents aux plans d'eau soient de tenure privée, les grands plans d'eau de la Montérégie, eux, font partie du domaine hydrique public. Ainsi, le lac des Deux Montagnes

et le lac Saint-Louis à eux seuls représentent 300 km² de territoire public.²⁷ Les terres privées constituent la quasi-totalité du territoire de la Montérégie et la majorité des petits plans d'eau qui s'y trouvent sont de tenure privée. Il existe aussi d'autres plans d'eau ou des parties de plan d'eau dont le fond est de propriété privée, tels que quelques lacs artificiels aménagés et quelques parcelles de territoire issues de concessions seigneuriales comme il en existe dans le bassin de la rivière Châteauguay et celui de la rivière Richelieu.

Les terres publiques sont très peu représentées dans la région de la Montérégie comme en témoignent les chiffres du Tableau 7 qui résumant le portrait privé de la Montérégie.

Tableau 7. Portrait du territoire privé de la Montérégie²⁸

Répartition	Superficie (ha)
Petites propriétés privées	1 159 370
Grandes propriétés privées	3 956
Terres publiques	17 032
Superficie totale	1 180 358

Rappelons aussi que la faune est considérée comme un patrimoine naturel public. Ainsi, la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* protège la faune sur l'ensemble du territoire du Québec, public ou privé. Par ailleurs, seuls les habitats définis dans le chapitre IV.1 du Règlement sur les habitats fauniques de la *Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune* et situés sur les terres de tenure publique sont protégés en vertu de ce règlement.

De plus, la faune et/ou leurs habitats bénéficient sur certains territoires d'une protection plus particulière ou de modalités d'exploitation plus restrictives en vertu de statuts particuliers accordés par le Gouvernement ou à l'aide d'ententes avec des propriétaires privés.

1.3.4 Le domaine privé

Près de 98 % du territoire de la Montérégie appartient au domaine privé. Le Tableau 8 décrit l'utilisation de ces terres.

Tableau 8. Description du territoire forestier de la Montérégie²⁹

Répartition	Superficie (ha)	%
Terrains forestiers productifs	353 145	30,3
Terrains forestiers improductifs	11 892	1,0
Terrains agricoles	622 643	53,4
Terrains non forestiers	178 602	15,3
Total	1 166 282	100,0

La majorité du territoire de la Montérégie est constitué de terres privées dites non structurées, soit où seul un permis de chasse, de pêche et de piégeage est requis du Gouvernement pour y exploiter la faune. Tout propriétaire peut exploiter la faune sur son terrain, à condition de respecter les règlements concernant la chasse, le piégeage, la pêche et la protection des animaux.

Le domaine forestier privé en Montérégie compte quelque 10 520 propriétaires forestiers de terres d'une superficie de 4 hectares ou plus d'un seul tenant. La quasi-totalité (93 %) des propriétaires, en grande partie des hommes (84,5 %), ont plus de 35 ans. Le registre du ministère des Ressources naturelles relève que 13 % des propriétaires sont reconnus comme produc-

²⁷ Source : Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des Affaires institutionnelles, Diagnostic sur l'industrie de la chasse et de la pêche au Québec, « Évaluation de l'offre et des populations cibles », impact recherche, Dossier 19-5100H, novembre 1999.

²⁸ Source : 2^e programme d'inventaire forestier du MRN, 1984.

²⁹ Source : 3^e programme d'inventaire écoforestier du MRN, 1994.

teurs forestiers. Chaque année, plus de 400 propriétaires de boisés privés mettent du bois sur le marché. Le volume marchand brut des forêts productives est évalué à 35 417 000 m³. En 1994-1995, plus de 200 000 m³ de bois ont été récoltés dans les forêts privées. En 1995-1996, 100 % du bois consommé par les usines de la Montérégie provenait des forêts privées du Québec et, pour une moindre part, des États-Unis.

Les terres privées au Québec ne représentent que 8 % de la superficie totale, mais ce chiffre ne rend pas justice à leur importance écologique. Les terres privées se situent en effet au sud de la province, principalement dans le corridor du Saint-Laurent, dans une zone très riche en habitats fauniques. Celles-ci jouent donc un rôle primordial pour la protection de la faune.

Il n'existe à ce jour que peu de mesures réglementaires ou incitatives dont le but est d'assurer la protection des habitats fauniques en terres privées au Québec. Les principales menaces qui pèsent sur ces habitats sont l'agriculture, l'exploitation forestière et le développement urbain. Les milieux à protéger sont :

- les terres humides, pour les oiseaux aquatiques, le héron et le rat musqué;
- les rivières, les lacs, les plaines inondables et les marais pour les poissons;
- les forêts pour le cerf de Virginie;
- les îles, presqu'îles et falaises pour les oiseaux;
- les habitats des espèces menacées et vulnérables.

1.3.5 Les territoires structurés

En Montérégie, les territoires structurés sont peu nombreux et ils sont de faible superficie. Il n'y a pas de zone d'exploitation contrôlée (ZEC), ni terrain de piégeage, ni de réserve à castors. Par contre, on compte six réserves écologiques sur le territoire de la Montérégie et trois parcs nationaux : Mont-Saint-Bruno, Îles-de-Boucherville et Yamaska (Figure 11).

Le règlement sur les habitats fauniques protège onze types d'habitats fauniques dont cinq sont présents en Montérégie : l'habitat du poisson, les aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA), les habitats du rat musqué, les héronnières et les colonies d'oiseaux.³⁰ Le Tableau 9 énumère les territoires ayant le statut d'habitat faunique protégé en vertu de cette loi ainsi que ceux ayant un autre statut particulier ou faisant l'objet d'une protection comme les parcs nationaux, les refuges fauniques, les réserves fauniques et les réserves nationales de faune.

Trois refuges fauniques sont actuellement en préparation. Il s'agit du refuge faunique aux rapides de Chambly, du refuge faunique aux rapides de Lachine et du refuge faunique au mont Saint-Hilaire.

³⁰ Source : <http://www.fapaq.gouv.qc.ca>

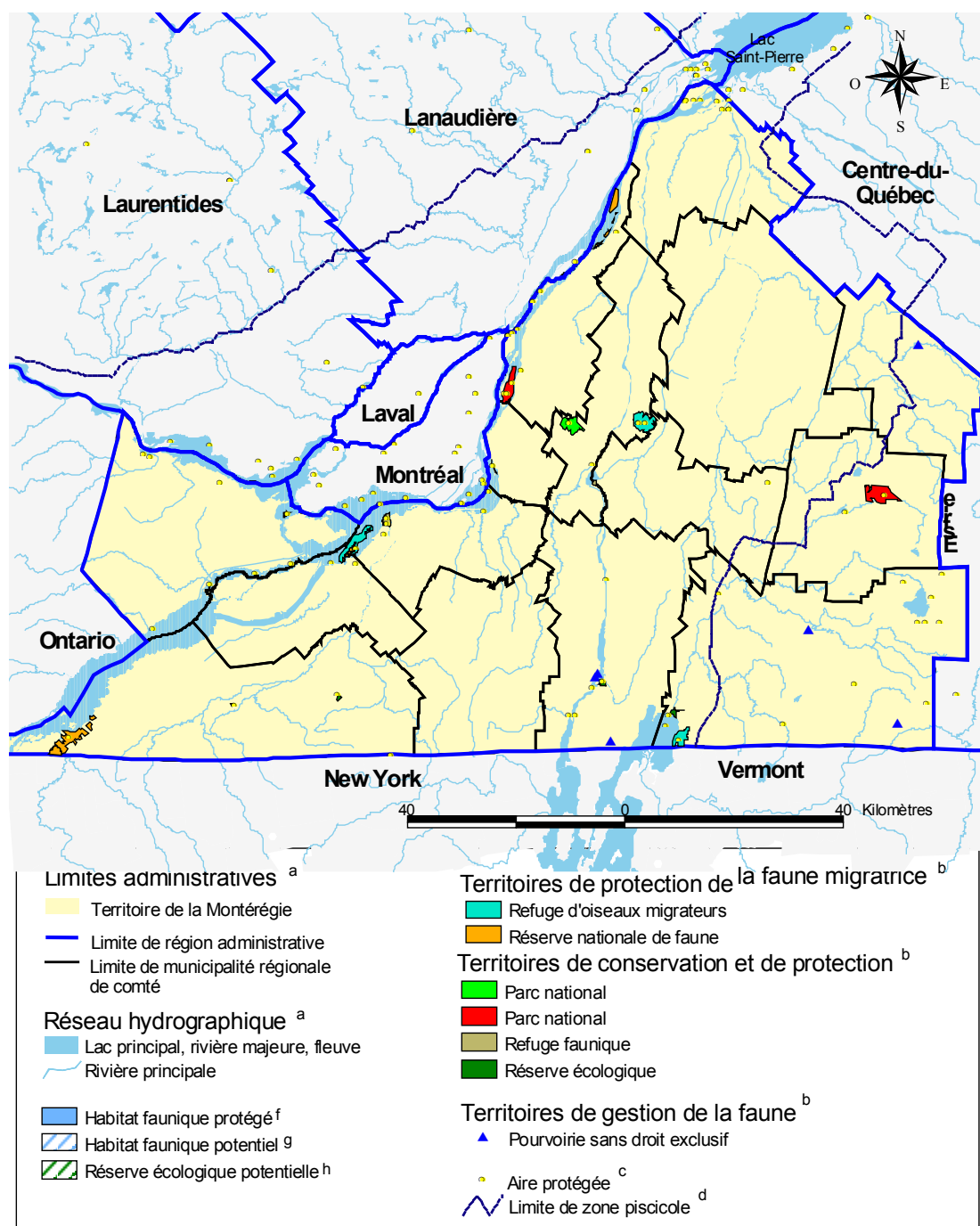


Figure 11. Territoires structurés de la Montérégie³¹

³¹ a Cartographie informatisée de base pour usage exclusif au MENV et à la FAPAQ procurée par la direction de l'informatique du MENV auprès du MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES auteur de la Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle 1/250 000 vectorielle en format ArctInfo. Limites administratives en date de décembre 1998.

b Cartographie informatisée de base pour usage exclusif au MENV et à la FAPAQ procurée par la direction de l'informatique du MENV auprès du MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES auteur de la base de données « Territoires récréatifs et protégés du Québec » (TRP) à l'échelle 1/250 000 vectorielle en format ArctInfo. Limites administratives en date d'avril 2000.

c MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE.- Les zones piscicoles du Québec [carte papier]. Service de la cartographie, Ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec, 1984, Bibliothèque nationale du Québec, à l'échelle 1/1 250 000.

Tableau 9. Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection en territoire public dans la Montérégie

Type de territoire	Nom	Superficie	MRC
Aire faunique communautaire	Aucune		
Habitat faunique	Colonie d'oiseaux	2 ha	Vaudreuil-Soulanges
	grand héron et bihoreau gris	70 ha	Le Bas-Richelieu
	aire de concentration d'oiseaux aquatiques	370 ha	Le Haut-Richelieu
	aire de concentration d'oiseaux aquatiques	590 ha	Roussillon
	aire de concentration d'oiseaux aquatiques	270 ha	Vaudreuil-Soulanges
	habitat du rat musqué	20 ha	Le Haut-Richelieu
	habitat du rat musqué	25 ha	Lajemmerais
	grand héron et bihoreau gris	70 ha	Le Haut-Saint-Laurent
	aire de concentration d'oiseaux aquatiques	230 ha	Le Bas-Richelieu
	grand héron et bihoreau gris	70 ha	Le Bas-Richelieu
	colonie d'oiseaux	0,1 ha	Vaudreuil-Soulanges
	grand héron et bihoreau gris	70 ha	Le Haut-Richelieu
	aire de concentration d'oiseaux aquatiques	420 ha	Lajemmerais
	colonie d'oiseaux	1 ha	Le Bas-Richelieu
	aire de concentration d'oiseaux aquatiques	400 ha	Beauharnois-Salaberry
	habitat du rat musqué	2 ha	La Vallée-du-Richelieu
	habitat du poisson (non cartographié)	n.d.	Toutes
Milieu naturel protégé par une institution scolaire	Centre de conservation de la nature du Mont Saint-Hilaire (Université McGill)	500 ha	La Vallée-du-Richelieu
Parc d'intérêt récréo-touristique	Monts-Sutton	809 ha	Brome-Missisquoi
	Île de Saint-Timothée	23 ha	Vaudreuil-Soulanges
	Lac Boivin	290 ha	La Haute-Yamaska
	Massif-du-Sud	999 ha	Brome-Missisquoi
	Parc Archéologique de la Pointe du Buisson	23 ha	Vaudreuil-Soulanges
Parc national	Îles-de Boucherville (des)	7,9 km ²	Lajemmerais
	Mont-Saint-Bruno (du)	7,6 km ²	La Vallée-du-Richelieu
	Yamaska (de la)	13,9 km ²	La Haute-Yamaska
Petit lac aménagé	Aucun		
Pourvoirie avec droits exclusifs	Aucune		
Pourvoyeur à droits exclusifs	Aucun		
Refuge faunique	Marguerite-D'Youville	223,5 ha	Roussillon
Réserve nationale de faune	des Îles-de-Contrecoeur	542 ha	Lajemmerais
	Îles de la Paix	120 ha	Beauharnois-Salaberry et Roussillon
	du Lac Saint-François	1463 ha	Haut-Saint-Laurent
Réserve à castors	Aucune		
Réserve écologique	Îles-Avelle-Wight-et-Hiam (des)	67 ha	Vaudreuil-Soulanges
	Micocoulier (du)	29 ha	Vaudreuil-Soulanges
	Boisé-des-Muir (du)	14 ha	Le Haut-Saint-Laurent
	Pin-Rigide (du)	64 ha	Le Haut-Saint-Laurent
	Marcel-Raymond	69 ha	Le Haut-Richelieu
	Rivière aux Brochets (de la)	142 ha	Brome-Missisquoi

Tableau 9. (suite) Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection en territoire public dans la Montérégie

Type de territoire	Nom	Superficie	MRC
Projet de réserve écologique	de la Rivière-aux-Brochets	231 ha	Brome-Missisquoi
	de la Chênaie-bleue-de-l'île-Garth	30 ha	Thérèse-de-Blainville
	de Venise-Ouest	280 ha	Le Haut-Richelieu
	des Terres-noires-du-Haut-Saint-Laurent	430 ha	Le Haut-Saint-Laurent
	de Chicobi	2250 ha	Lajemmerais
	du Mont-Rougemont	n/d	Rouville
Réserve faunique	Aucune	960 ha	Haut-Richelieu
Habitat protégé (acquisition FAPAQ)	baie de Lavallière	1500 ha	Bas-Richelieu
Site de la Fondation de la faune du Québec (FFQ)	Ruisseau Saint-Jean	93,5 ha	Roussillon
	Pointes Hébert et Goyette	28 ha	Beauharnois-Salaberry
	Rivière aux Pins	37 ha	Lajemmerais
Terrain de piégeage	Aucun		
ZEC (Zone d'exploitation contrôlée)	Aucune		

La présence dans l'agglomération de Montréal d'institutions vouées à la conservation ont permis la protection de plusieurs milieux naturels. Le Tableau 10 présente les sites de conservation en terres privées, d'autres possédant un statut de protection de même que ceux offrant une accessibilité à des milieux naturels.

Tableau 10. Nombre et superficie des territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection dans la Montérégie en terres privées

Type de territoire	Nombre	Superficie (ha)	MRC
Réserve faunique (projet)	Avis de réserve faunique de la rivière du Sud	960	Haut-Richelieu
Pourvoirie sans droits exclusifs	Mayer, Guy	N/A	Haut-Richelieu
	Pourvoirie du Loup	408	Haut-Richelieu
	Au Diable Vert « Les Fermes Gélineau »	81	Brome-Missisquoi
	Pourvoirie Royaume Mac	518	Acton
	Robins chasse et pêche inc.	1 000	Haut-Richelieu
	Site naturel privé Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN)	baie de Lavallière (prairie humide 1)	7
	Propriété Lipscomb	12	Brome-Missisquoi
	Fondation pour la conservation du Mont-Yamaska	0,6	Le Bas-Richelieu
	île aux Moutons et île aux Asperges	25,5	Lajemmerais
	île aux Canards	20	Lajemmerais
	Îlet Vert	6	Lajemmerais
	Clark-Sydenham	20	Lajemmerais
	île de Grâce	19	Le Bas-Richelieu
	île Saint-Jean	41	Le Bas-Richelieu
	île Evers	1	Le Bas-Richelieu
	île à la Perche	19	Lajemmerais
	île Lapierre	6	Le Bas-Richelieu
	île du Moine	81	Le Bas-Richelieu
	fiducie foncière de l'île-du-Marais	667	Le Bas-Richelieu
	baie de Lavallière (prairie humide 2)	20	Le Bas-Richelieu
	île Beauregard	7	Champlain
	île à la Perche	30	Lajemmerais
ZEC	Aucune		

Le caractère privé des terres en Montérégie représente la principale contrainte d'accès à la ressource faunique. Ces contraintes sont :

-pour la pêche : plusieurs sites de pêche ne sont pas accessibles au grand public soit parce qu'ils sont situés sur des propriétés privées (pêche en milieu périurbain) ou parce qu'ils sont situés profondément en forêt, obligeant ainsi les pêcheurs à demeurer sur le site (hébergement sur place) et à utiliser des routes forestières souvent en mauvais état;

-pour la chasse au petit gibier : plusieurs territoires de chasse sont situés sur des propriétés privées; cette chasse se pratique assez près des grands centres urbains;

-pour la chasse au gros gibier : les sites de chasse qui sont situés plus profondément en forêt deviennent moins accessibles pour le grand public, d'une part, parce que les routes d'accès sont souvent en mauvais état (routes forestières) et, d'autre part, parce que ces sites requièrent une logistique plus laborieuse;

-pour toutes les activités : il n'y a pas de source unique où toute l'information est disponible.

Quelques mécanismes ont été mis en place pour assurer l'accès à la ressource à des fins de chasse, de pêche et de piégeage. L'exploitation des ressources fauniques permet, de façon indirecte, de protéger certains territoires pour conserver cette accessibilité et les bénéfices associés à la ressource faunique (gibier, activités en milieu naturel, etc.).

Ainsi, des ententes sont intervenues entre la Société de la faune et des parcs du Québec et les propriétaires privés en vertu des articles 36-37 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

Ces ententes ont pour but d'améliorer, sur les terres privées, la gestion de la faune et son accessibilité à des fins de chasse, de pêche et de piégeage, tout en respectant les droits des propriétaires fonciers. Le ministre peut signer des ententes avec un propriétaire, un groupement de propriétaires ou ses représentants, ou avec un organisme mandaté par des propriétaires fonciers.

Actuellement, trois ententes en vertu des articles 36-37 sont intervenues dans la région de la Montérégie (Tableau 11).

Tableau 11. Ententes en vertu des articles 36-37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune en Montérégie

Nom du propriétaire foncier ou de l'organisme	Activité visée	MRC	Superficie (km ²)
Club de chasse et de pêche de Brome-Bolton inc.	Chasse Pêche Piégeage	Brome-Missisquoi Haute-Yamaska	266,9
Le club La Biche de Frelighsburg	Chasse Pêche Piégeage	Brome-Missisquoi	5,0
Les Sœurs Grises de Montréal	Chasse Pêche Piégeage	Roussillon	2,23

1.4 Les caractéristiques sociales, économiques et touristiques

1.4.1 La démographie

La Montérégie se situe au deuxième rang des régions du Québec pour sa population; elle comptait, en 1999, 1 311 500 personnes, soit 17,9 % de la population du Québec (Tableau 12). La région de la Montérégie est une région en croissance démographique; pendant la période 1991-1998, la population a augmenté de 5,4 % comparativement à une hausse de 3,6 % au Québec. Le lecteur trouvera d'autres informations démographiques relatives aux MRC au point 1.3.1, aux communautés culturelles au point 1.2.2 et aux populations autochtones au point 1.2.3.

Tableau 12. Démographie en 1999³²

Caractéristique	Année	Montérégie	Ensemble du Québec	Montérégie/ Québec %
Démographie				
Population ²	1999	1 311 500	7 345 400	17,9
Variation 1999/1994 (%)		2,9	1,9	
Proportion par groupes d'âge				
0-14 ans (%)	1999	19,4	18,2	
15-64 ans (%)	1999	69,7	69,2	
65 ans et plus (%)	1999	10,9	12,6	
Naissances par 1 000 habitants	1998	10,3	10,3	
Décès par 1 000 habitants	1997	6,4	7,4	
Solde migratoire infraprovincial (1991-1996)		19 835		
Revenu personnel par habitant	1998	23 300	22 000	

1.4.2 Le profil de l'économie régionale

1.4.2.1 Le marché du travail

En 1998, la population active de la région était de 708 800 personnes, soit 19,1 % de celle du Québec. En 1998, le taux d'activité se situait à 66,5 % dans la région par rapport à 62,2 % au Québec, tandis que les taux de chômage étaient respectivement de 7,7 % et 10,4 % (Tableau 13).

En 1997, le nombre de travailleurs autonomes était de 80 952, soit 18,1 % des travailleurs autonomes du Québec. Par rapport au total des contribuables, ce nombre représentait 9,3 % dans la région et 9,0 % au Québec. Le revenu des travailleurs autonomes par rapport au revenu de l'ensemble des contribuables s'établissait à 4,3 % pour la région, comparativement à 4,6 % pour le Québec.

En 1998, le secteur primaire représentait 3,5 % de l'emploi régional comparativement à 3,6 % pour l'ensemble du Québec. Quant au secteur manufacturier (secteur secondaire), celui-ci comptait pour 22,3 % des emplois comparativement à 18,4 % pour le Québec (Tableau 13).

³² Source : Statistique Canada, recensement de 1991 et 1996 et Institut de la Statistique du Québec.

Tableau 13. Indicateurs du marché du travail³³

Indicateur	Montérégie		Ensemble du Québec		Montérégie/ Québec
Population active (1998)	708 800		3 713 300		19,1%
Variation 1998/1997 de la population active		1,7 %		0,9 %	
Taux d'activité (1998)		66,5 %		62,2 %	
Taux de chômage (1998)		7,7 %		10,4 %	
Population active occupée par grand secteur (1998)	654 300	100 %	3 327 500	100 %	19,7 %
Primaire	22 900	3,5 %	120 300	3,6 %	19,0 %
Secondaire	171 300	26,2 %	744 300	22,4 %	23,0 %
Manufacturier	146 200	22,3 %	612 800	18,4 %	23,9 %
Construction	25 100	3,8 %	131 500	4,0 %	19,1 %
Tertiaire	460 100	70,3 %	2 462 900	74,0 %	18,7 %
Nombre de travailleurs autonomes (1997)	80 952	99,6 %	446 241	100 %	18,1 %
Propriétaires d'entreprises non incorporées	50 837	62,8 %	278 625	61,1 %	18,2 %
Autres travailleurs autonomes	29 821	36,8 %	167 616	38,9 %	17,8 %
Rapport nombre de travailleurs autonomes/ nombre de contribuables (1997)		9,3 %		9,0 %	
Rapport revenu des travailleurs autonomes/ revenu des contribuables (1997)		4,3 %		4,6 %	

1.4.2.2

L'évolution de l'emploi selon le secteur d'activité

Le Québec, mais aussi la Montérégie, deviennent de plus en plus des économies de services. L'importance du secteur tertiaire en est la preuve. Il s'est développé à un rythme vertigineux de sorte qu'en 2000, il comptait pour plus de 70 % du produit intérieur brut (PIB) total, comparativement à 56 % au début des années 60. L'expansion des services professionnels (travailleurs autonomes) de la santé et des services sociaux, de l'enseignement ainsi que de l'hébergement et de la restauration explique une grande partie de l'augmentation.

Le secteur manufacturier, pour sa part, a régressé en proportion du PIB total, celui-ci passant de 22,7 % en 1961 à 20,6 % aujourd'hui (2000). Toutefois, le recul a été encore plus important du côté de l'emploi. Au Québec, la proportion des emplois dans le secteur manufacturier a chuté de 25,0 % à 18,4 % entre 1987 et 1998. En Montérégie, la tendance a évolué dans le même sens, la part de l'emploi du secteur glissant de 24,9 % à 23,7 % au cours de la même période. Cette situation met en lumière l'effet des investissements en technologie d'amélioration de la production (gain en productivité) dans un contexte de faible croissance économique.³⁴

1.4.2.3

Les activités économiques de la région

L'activité économique de la Montérégie est intense et diversifiée. L'agriculture occupe le premier rang avec près du quart des fermes et de l'emploi agricole du Québec. Le territoire agricole (incluant les boisés) représente près de 64 % du territoire de la région de la Montérégie. Pour sa part, le territoire forestier en couvre 35,5 % dont 98 % en forêt privée et 2 % en forêt publique. Sur le plan industriel, on trouve une structure manufacturière importante qui comprend, entre autres, des entreprises dans les secteurs agroalimentaire, de la métallurgie primaire et de la transformation des métaux, de la chimie et du textile. La région de la Montérégie compte 2 321 établissements manufacturiers ainsi que 67 établissements miniers en fonction. En 1991,

³³ Source : Statistique Canada, recensement de 1991 et 1996 et Institut de la Statistique du Québec.

³⁴ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, éd. 1999. Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec. « Portrait régional de l'eau », Montérégie, région administrative 16.

128 des 500 entreprises les plus polluantes au Québec en terme de rejets industriels étaient situées en Montérégie. Selon le Plan d'action Saint-Laurent, 22 des 50 industries jugées prioritaires au Québec sont situées en Montérégie.

En 1996, quelque 11 145 emplois étaient reliés directement ou indirectement à l'industrie forestière de la Montérégie, soit 8,6 % de l'emploi relié à l'industrie forestière pour l'ensemble du Québec. L'industrie manufacturière du secteur forestier totalise des livraisons d'une valeur de 857,3 millions de dollars.³⁵

1.4.3 Les problématiques touristiques régionales

La Montérégie touristique présente des potentiels variés et intéressants reliés notamment à ses plans d'eau et à l'exploitation de sa plaine agricole, mais elle doit jouer avec l'immensité du territoire (près de 11 000 km²) et la proximité du pôle urbain montréalais, qui constituent des freins à la mise en valeur de ses potentiels à des fins touristiques et à l'intégration des produits.³⁶

Du fait, l'industrie touristique de la Montérégie consiste principalement en un amalgame d'attraits et d'activités éclatés sur le territoire et présentant une forte saisonnalité. La région offre une large gamme de produits en termes de structures d'accueil, d'activités récréatives, d'attraits naturels et d'événements spécialisés. Cependant, la clientèle qui fréquente la région est encore principalement constituée d'excursionnistes et, dans une moindre mesure, de touristes de passage. La proximité de Montréal, principal bassin de population au Québec, représente l'une des raisons pour lesquelles la clientèle touristique visite la région dans le cadre de visites journalières plutôt que de séjours prolongés.³⁷

Au plan touristique, la Montérégie se démarque de plusieurs façons :

- 1^{re} région au Québec pour la pomme et ses dérivés;
- 1^{re} région au Québec pour le nombre de terrains de camping;
- 1^{re} région au Québec pour le nombre de terrains de golf;
- 1^{re} région au Québec pour le nombre de théâtres d'été;
- 2^e région au Québec pour la viticulture;
- 2^e région au Québec pour le nombre de restaurants;
- 3^e région au Québec pour le nombre de sites historiques et musées.

L'agrotourisme connaît une forte demande en Montérégie depuis quelques années.

La Montérégie connaît une croissance importante pour le nombre de personnes pratiquant le vélo à des fins touristiques. Plus de 213 km de pistes cyclables ont déjà été recensés et plusieurs municipalités relieront sous peu leur réseau entre elles. Les nombreuses manifestations à vélo (Un vélo, Une pomme, Vélo-Fête, Cyclotour des Rives, etc.) attirent des visiteurs de partout au Québec, de l'Ontario ainsi que de la Nouvelle-Angleterre. Le cyclotourisme est devenu une activité touristique en croissance.

³⁵ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. éd. 1999. consultation publique sur la gestion de l'eau.

³⁶ TOURISME QUÉBEC, septembre 2000.

³⁷ TOURISME QUÉBEC, septembre 2000.

La Montérégie compte également d'importantes marinas pouvant accueillir un grand nombre de touristes. Plusieurs cours d'eau majeurs sont reliés par des canaux et écluses permettant aux navigateurs d'effectuer des voyages sous forme de circuits.

1.5 Les intervenants en matière de développement

1.5.1 Les intervenants régionaux

Les principaux intervenants régionaux en matière de développement économique qui peuvent être interpellés sont très nombreux.

En voici une liste non exhaustive :

- -les centres locaux de développement (CLD),
- -le conseil régional de développement (CRD) de la Montérégie,
- -les associations touristiques régionales,
- -les municipalités,
- -les MRC.

Parmi ces organismes, il faut souligner l'implication très importante de plusieurs municipalités et MRC en matière de conservation et de restauration d'habitats fauniques.

Une multitude d'organismes, particulièrement des organismes sans but lucratif (OSBL), qui ne sont pas des intervenants strictement voués au développement, s'impliquent dans le domaine de la faune et constituent des partenaires de plus en plus indispensables pour la Société de la faune et des parcs du Québec.

1.5.2 Les intervenants au palier national

Nous situons les organismes gouvernementaux et para gouvernementaux à ce chapitre. Ces intervenants jouent un rôle déterminant dans la réalisation de projets régionaux par le soutien financier des OSBL et des municipalités, à certaines occasions.

En voici une liste non exhaustive :

- la Société de la faune et des parcs du Québec
- le ministère des Régions,
- Tourisme Québec,
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
- le ministère des Ressources naturelles,
- le ministère des Affaires municipales et de la Métropole,
- le Secrétariat aux affaires autochtones,
- le gouvernement du Canada :
 - . le Centre Saint-Laurent,
 - . Saint-Laurent Vision 2000 – volet III.

Plusieurs organismes (OSBL) et fiducies qui oeuvrent au niveau national agissent aussi en région en intervenant directement ou en soutenant des organismes régionaux. À titre d'exemple, mentionnons : la Conservation de la nature (CNQ), la Société Canards Illimités Canada, la Fondation de la faune du Québec.

1.5.3 Le groupe-faune régional

Chaque région administrative du Québec a constitué un comité consultatif en matière de faune, appelé groupe-faune régional, afin de conseiller les Directeurs régionaux de la Société de la faune et des parcs du Québec. Le groupe-faune de la Montérégie couvre aussi le territoire de Laval et de Montréal. Il est composé d'un représentant (et d'un substitut) des organismes régionaux suivants :

- la Fédération québécoise de la faune (régionale Montréal-Montérégie et régionale Laval-Lanaudière);
- l'Association des trappeurs de Montréal-Laval-Montérégie;
- la Fédération québécoise pour le saumon atlantique;
- la Fédération des pourvoyeurs du Québec;
- l'Union des producteurs agricoles;
- le Groupement forestier du Haut-Yamaska.

1.6 Les grands enjeux régionaux

L'entente cadre de développement de la région de la Montérégie 2001-2006, signée en décembre 2001 entre le gouvernement du Québec et le Conseil régional de développement de la Montérégie, comprend quatre (4) axes de développement dont le premier (l'axe n° 1) est porteur d'objectifs prioritaires qui tiennent compte des préoccupations de la Société de la faune et des parcs du Québec. Il s'agit des objectifs prioritaires suivants :

- privilégier différents domaines de l'industrie de la protection de l'environnement : réhabilitation des milieux naturels et pollués, traitement et valorisation des matières résiduelles, traitement des déchets dangereux, traitement des sols contaminés et des déjections animales, recherche et développement de technologies propres, récupération, recyclage;
- doter la Montérégie d'une politique opérationnelle de développement durable;
- soutenir l'établissement d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant, en favorisant le partenariat entre les différents usagers (secteurs de l'urbanisation, de l'industrie, de l'agriculture, de la faune, etc.);
- promouvoir l'approche d'une gestion intégrée des ressources et des activités.

2. LES INFRASTRUCTURES D'ACCÈS ET D'ACCUEIL

2.1 L'accessibilité à la région

La Montérégie est bien desservie par l'ensemble des différentes infrastructures de transport existantes : routes publiques, voies ferrées, liaisons aériennes locales à Saint-Hubert, accès fluvial, sentiers de quadrimotos ou de motoneige. Le réseau routier y est donc bien structuré. Le parachèvement de l'autoroute 30 entre Châteauguay et Vaudreuil-Dorion s'inscrit dans un projet global de contournement de la région de Montréal.

L'autoroute 10 facilite l'accès au sud de la région où la forêt privée, en milieu agricole, permet la pratique de la chasse au cerf de Virginie. Cette activité connaît d'ailleurs depuis quelques années un important succès.

L'accessibilité aux plans d'eau de la région est facilitée par le lien continu que constituent le fleuve Saint-Laurent, la rivière Richelieu, la rivière des Outaouais, le lac des Deux Montagnes et le lac Saint-François, tous navigables et en communication.

2.2 L'accessibilité à la ressource

Le territoire forestier de la Montérégie est essentiellement de tenure privée. L'accessibilité à la ressource est donc dépendante de la volonté des propriétaires de permettre l'accès aux chasseurs. Ces derniers prennent entente directement avec des propriétaires qu'ils connaissent ou qui leur sont référés, mais on remarque, de plus en plus, que les propriétaires organisent eux-mêmes l'offre de chasse et en font la promotion dans un but lucratif.

Par ailleurs, mentionnons que la région est défavorisée, depuis plusieurs années, par des dispositions de réglementations municipales concernant la décharge d'armes à feu et qui ont comme conséquence de limiter la chasse. Malheureusement, cette situation n'aide pas à contrôler les populations de cerf de Virginie qui sont en expansion et causent des dégâts aux récoltes et augmentent les accidents routiers.

Au regard de la pêche, il existe de nombreux quais et rampes de mise à l'eau qui donnent accès aux plans d'eau. Toutefois, ces sites sont généralement gérés par les municipalités, lesquelles en limitent l'accès pour des raisons de sécurité ou pour limiter le vandalisme. Les accès gratuits sont devenus extrêmement rares.

La Fondation de la faune du Québec s'est associée à la Société de la faune et des parcs du Québec pour produire une carte intitulée *La pêche à la carte autour de Montréal*. Cette carte, vendue à un prix minime, identifie les différents endroits publics où la pratique de la pêche est facilitée.

Le Tableau 14 présente les infrastructures d'accès pour la pêche dans la Montérégie. Ces infrastructures se présentent sous la forme de quais publics, de sites de pêche en rive, de rampes d'accès public et de services de location de cabanes de pêche ou d'embarcations.

Tableau 14. Infrastructures d'accès pour la pêche dans la Montérégie

Plan d'eau (inventaire complet ou partiel)	Location de cabanes de pêche	Location d'embarcations	Rampe d'accès publique	Quai public	Site de pêche en rive	Total
Lac Champlain	5	2	2	2	0	11
Rivière Richelieu	0	4	16	12	12	44
Rivière Châteauguay	0	1	3	9	0	13
Lac Saint-François	1	1	12	3	1	18
Lac Saint-Louis (partiel)	2	2	3	2	3	12
Lac des Deux Montagnes (partiel)	2	1	5	2	2	12
Fleuve Saint-Laurent (partiel)	1	0	12	5	10	28
Total	11	11	53	35	28	138

Des 138 infrastructures pour la pêche, 84 % sont gratuites et généralement bien réparties suivant les conditions d'accès aux différents plans d'eau. La rivière Richelieu offre à elle seule 32 % de l'ensemble des infrastructures. Les rampes de mise à l'eau constituent 53 des 138 infrastructures pour la pêche de la région, soit 38 %.

2.3 Les possibilités d'hébergement

L'hébergement commercial en milieu naturel comprend des auberges, des chalets, des camps, des refuges ainsi que des sites de camping. Il est surtout offert le long du Richelieu et du fleuve. Toutefois, le secteur de Frelighsburg, moins bien pourvu, pourrait mieux profiter des retombées économiques associées à la chasse au cerf de Virginie si son hébergement était amélioré.

Les résidents de la Montérégie et du Montréal métropolitain peuvent pratiquer des activités quotidiennes de chasse et de pêche sans devoir coucher à l'extérieur de leur foyer car ils sont toujours à moins d'une heure et demie de leur domicile.

2.4 Les infrastructures d'accueil

Les organismes du milieu qui organisent des excursions d'observation de la faune, des randonnées en milieu naturel, ou des activités de chasse et de pêche, font leur publicité via les commerces régionaux ou leur centre touristique local ou régional.

2.5 Les entreprises de services liés à la pratique d'activités

Il n'y a pas de ZEC, ni de réserves fauniques, ni de pourvoiries à territoires exclusifs en Montérégie. Il existe cependant cinq pourvoiries sans territoire exclusif qui organisent des activités, principalement de chasse. Sur tous les grands plans d'eau, des pourvoiries de service offrent en location ou vente tout le matériel requis pour la pêche (chaloupes, engins de pêche, poissons-appâts, leurres, guides). Ce type de pourvoirie a considérablement diminué au cours des dernières années à cause du manque de clientèle. La liste et les coordonnées de ces commerces sont disponibles au bureau régional de la Société de la faune et des parcs du Québec, à Longueuil.

2.5.1 Les activités associées à la faune

Outre les activités traditionnelles telles que la pêche, la chasse et le piégeage, différentes activités associées à la faune ou au milieu naturel peuvent être pratiquées en Montérégie (Tableau 15).

Tableau 15. Les différentes activités d'écotourisme et de tourisme d'aventure possibles en Montérégie³⁸

Écotourisme	Tourisme d'aventure	Tourisme d'aventure permettant de faire de l'écotourisme
Astronomie Interprétation de la nature Observation de la faune Ornithologie	Baignade Canyoning Deltaplane Escalade Parapente Planche à voile Rafting Traîneau à chiens Vélo de montagne	Camping d'hiver Camping rustique Canotage Canot-camping Kayak de mer Kayak de rivière Plongée sous-marine Rabaska Cyclotourisme Randonnée à bicyclette Randonnée à raquettes Randonnée équestre Randonnée pédestre Randonnée à skis Séjour en milieu autochtone Spéléologie Voile

La Montérégie possède l'une des meilleures infrastructures pour le cyclotourisme. On retrouve plus de 450 km de sentiers dédiés au cyclotourisme qui attendent les visiteurs dans cette région. Elle se classe parmi les régions les mieux desservies à ce chapitre. Plus à l'est, sur les contreforts des Adirondacks et des Appalaches, de même que sur certaines montérégiennes, le relief plus accidenté permet la pratique du vélo de montagne.

2.5.2 Les infrastructures, entreprises et services de réduction des dommages fauniques

En milieu urbain, périurbain et agricole, la faune occasionne de multiples problèmes. Ces problèmes sont à l'origine de nombreuses entreprises et de services reliés à la capture ou au contrôle d'animaux, principalement des mouffettes, des rats laveurs et des castors.

³⁸ Source : à partir des définitions des activités figurant sur le site Internet : <http://ecoroute.uqcn.qc.ca/ecot/bdd/act/index.htm>

3. LE PORTRAIT DE LA DEMANDE

Avant de dresser le portrait de la demande pour la Montérégie, celui de la clientèle à l'échelle du Québec sera esquissé, ce qui permettra de mieux juger de la situation montérégienne.

3.1 La clientèle à l'échelle du Québec

En 1999, un peu plus de 5,0 millions de Québécois (ou 85,3 % de la population de 15 ans et plus) ont participé à une ou plusieurs activités reliées à la nature, incluant la pêche sportive et y ont consacré 394,9 millions de jours, soit 78,5 jours par participant. Si on exclut la pratique des activités de plein air, c'est alors 2,8 millions de Québécois qui participent à des activités reliées à la faune, comme la pêche sportive, la chasse et les déplacements d'intérêt faunique sans prélèvement. Ces participants leur ont consacré 33,8 millions de jours, soit 12,0 jours par adepte.³⁹ Le Tableau 16 montre le profil des participants à une ou plusieurs activités reliées à la nature en 1999.

Tableau 16. Profil des participants à une ou plusieurs activités reliées à la nature en 1999⁴⁰

Caractéristique	Pêche	Chasse	Déplacements d'intérêt faunique	Activités de plein air
RÉSIDENTS				
Nombre de participants	1 042 200	403 600	1 198 800	2 325 300
Nombre de jours	10 630 400	5 852 200	17 262 700	36 042 150
Nombre de jours par participant	10,2	14,5	14,4	15,5
Taux de participation (%)	17,3 %	6,7 %	19,9 %	38,6 %
Profil				
SEXE :				
Masculin	69,4 %	78,1 %	49,8 %	51,4 %
Féminin	30,6 %	21,9 %	50,2 %	48,6 %
GROUPE D'ÂGE :				
15 à 24 ans	12,1 %	13,9 %	17,9 %	20,0 %
25 à 34 ans	21,8 %	22,2 %	26,6 %	25,6 %
35 à 44 ans	30,0 %	29,2 %	26,3 %	26,5 %
45 à 54 ans	20,8 %	20,2 %	16,6 %	15,5 %
55 à 64 ans	10,5 %	10,7 %	6,5 %	6,4 %
65 ans et plus	5,5 %	3,8 %	6,1 %	6,0 %

3.2 La clientèle de la Montérégie

La Figure 12 illustre la répartition de tous les jours de récréation imputables à la pratique de ces activités au Québec, selon la région administrative où l'activité s'est pratiquée.

³⁹ Site Internet de la FAPAQ (<http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/activite.htm>). Les activités reliées à la nature et à la faune au Québec, Profil des participants et impact économique en 1999.

⁴⁰ Idem que précédemment.

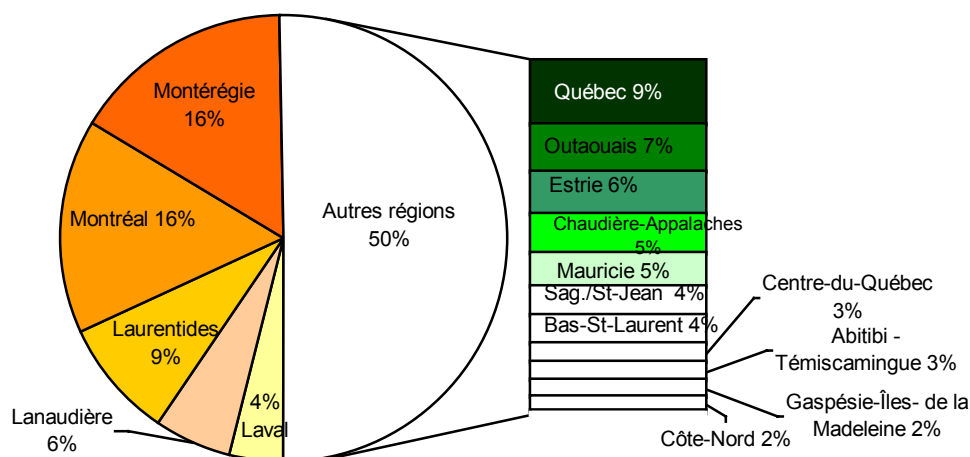


Figure 12. Répartition régionale des jours récréation consacrés par les Canadiens à la pratique d'activités fauniques et en nature au Québec en 1996⁴¹

On peut ainsi remarquer que les deux plus grandes parts de ces jours de récréation au Québec, soit 16% chacune, se déroulent, d'une part, sur le territoire de la Montérégie et, d'autre part, dans la *région administrative* de Montréal, soit l'Île de Montréal. Chaque part de 16% correspond à plus d'une quarantaine de millions de jours de récréation. Par ailleurs, avec un écart de 7 % par rapport aux premières positions de Montréal et de la Montérégie, deux régions arrivent au second plan avec des parts de 9% chacune de l'ensemble des jours de récréation au Québec : il s'agit des régions administratives des Laurentides et de Québec.

Aussi, la moitié des jours-récréation dédiés à la pratique d'activités reliées à la faune et à la nature au Québec a eu lieu dans les régions administratives qui composent ou qui chevauchent le territoire de la Région Métropolitaine de Montréal. La Montérégie occupe donc une place de premier plan avec plus de quarante millions de jours de récréation ou 16 % de toute l'activité québécoise à ce chapitre.

Le Tableau 17 nous montre la projection du nombre de résidents de la Montérégie qui pratiquent des activités reliées à la nature.

Tableau 17. Projection du nombre de résidents de la Montérégie qui pratiquent les activités avec prélèvement et sans prélèvement⁴²

Activité	Nombre de participants (1996)	Taux de participation	2001	2006	2011	2016
Activités de plein air	451 000	45,07 %	485 482	507 206	526 263	534 881
Déplacements d'intérêt faunique (activité principale ou secondaire)	218 000	21,79 %	234 668	245 168	254 380	258 545
Activité liée à la faune près du domicile	325 000	32,48 %	349 849	365 503	379 236	385 446
Pêche récréative (activité principale ou secondaire)	172 000	17,19 %	185 151	193 435	200 703	203 990
Chasse (activité principale ou secondaire)	58 000	5,80 %	62 435	65 228	67 679	68 787

⁴¹ Les données représentées dans le graphique proviennent du document : Popularité des différentes activités reliées à la nature et à la faune dans les diverses régions administratives du Québec, Pierre Bouchard, mai 2001. Les données de l'Enquête sur l'importance de la nature pour les Canadiens en 1996 ont été traitées pour l'obtention de certaines données compilées selon les différentes régions de destination des participants aux divers types d'activités reliées à la faune et à la nature. Il est opportun de souligner que ces données traduisent la participation aux différents types d'activités reliées à la faune et à la nature tant chez les Québécois que chez les non-résidents demeurant dans les autres provinces canadiennes.

⁴² Source: Brehain, Sophie, Direction du développement de la faune, Société de la faune et des parcs du Québec. 2001.

3.2.1 La pêche

3.2.1.1

La place relative de la pêche sportive chez les jeunes de 12 à 18 ans⁴³

Une étude réalisée en 1994 par les ministères québécois de l'Éducation, de la Culture et des Communications et des Affaires municipales auprès des jeunes des écoles secondaires du Québec indique que 55,8 % des jeunes de 12 à 18 ans ont participé à la pêche sportive au cours de la dernière année, soit en la pratiquant eux-mêmes ou en accompagnant un pêcheur.

Parmi un éventail de 28 activités pratiquées en été par ces adolescents et adolescentes, la pêche sportive se classe au sixième rang en ce qui concerne la participation. Elle n'est devancée que par la marche (89,7 %), la randonnée en bicyclette (88,5 %), la natation (81,8 %), le ballon-panier (57,2 %) et le camping (61,8 %). La pêche sportive occupe donc une place avantageuse dans les loisirs des adolescent(e)s.

Parmi les sept activités de plein air, la pêche se situe au second rang, soit derrière le camping. La pêche sportive était même plus populaire auprès des jeunes que la plupart des activités ou événements socioculturels auxquels ils participent. Ainsi, 47,5 % des jeunes ayant participé à des activités de pêche sportive l'ont fait 4 fois ou plus pendant l'année.

La pêche sportive est aussi pratiquée plus souvent par les jeunes adeptes que la grande majorité des activités ou événements socioculturels auxquels les jeunes ont participé. Seules les visites à la bibliothèque de l'école et à la bibliothèque municipale ainsi que les sorties au cinéma ont été plus fréquentes que la participation à des activités de pêche sportive.

En somme, la pêche sportive présente un potentiel intéressant à développer davantage chez les jeunes qui lui accordent un intérêt relatif des plus importants dans le cadre de leurs loisirs.

3.2.1.2

La place relative de la pêche sportive chez les adultes

Parmi dix-neuf activités de plein air des plus populaires exercées en zones naturelles, la pêche sportive se classe au quatrième rang au chapitre de la participation des Québécois de 15 ans et plus⁴⁴.

Chez les résidents de la Montérégie, on s'aperçoit aussi que deux fois plus d'hommes (21,7 %) que de femmes (9,3 %) s'adonnent à cette activité. Des efforts de recrutement pourraient cibler particulièrement cette partie de la clientèle. Chez la population montérégienne, on observe le même phénomène que pour l'ensemble du Québec (Tableau 18). Par ailleurs, 15,4 % de celle-ci a pratiqué la pêche sportive en 1995, soit quelque 159 871 personnes qui y ont consacré plus de 1,6 million de jours de pêche⁴⁵.

⁴³ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. Éd. 1994. En vacances et à l'école : les loisirs des élèves du secondaire. Gouvernement du Québec. 75 pages.

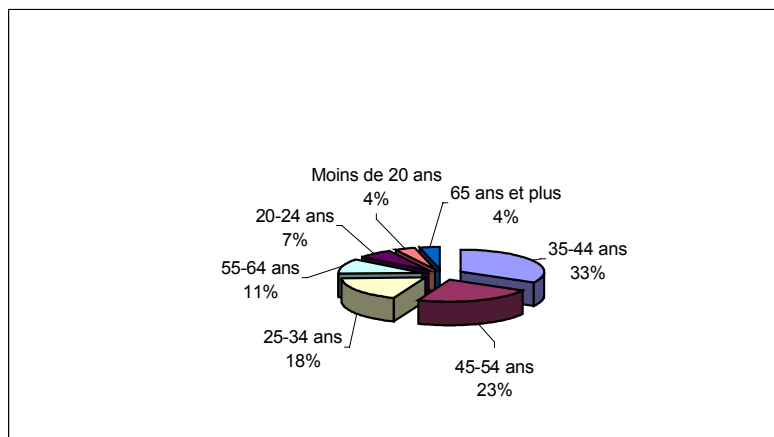
⁴⁴ Bouchard, Pierre. Mai 2001. POPULARITÉ DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS RELIÉES À LA NATURE ET À LA FAUNE DANS LES DIVERSES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC Société de la faune et des parcs du Québec. 102 pages.

⁴⁵ La pêche récréative au Québec en 1995, Montérégie, Gouvernement du Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, 8 pages.

Tableau 18. Nombre de pêcheurs et de jours de pêche réalisés en 1995⁴⁶

Caractéristique	Résident de la Montérégie	Résident du Québec	Montérégie/ Québec (%)
Taux de participation			
À la pêche	15,4 %	17,3 %	
Féminin	9,3 %	10,3 %	
Masculin	21,7 %	24,6 %	
Nombre de pêcheurs actifs	159 871	1 026 743	15,6
Nombre de jours de pêche réalisés	1 628 582	10 474 275	15,5
En excursion	1 019 471	6 493 272	15,7
En voyage	609 111	3 981 003	15,3
Nombre de jours par adepte	10,19	10,20	

Si on considère l'âge des pêcheurs de la Montérégie, le groupe d'âge le plus imposant de la clientèle est celui des 35-44 ans (33 %) et des 45-54 ans (23 %) qui forment ensemble plus de la moitié des pêcheurs (Figure 13). Les 55-64 ans (11 %) et les 65 ans et plus (4 %) composent 15 % de la clientèle et un peu moins du tiers (29 %) ont moins de 35 ans (25-34 ans : 18 %, 20-24 ans : 7 % et moins de 20 ans : 4 %). Des efforts pour favoriser la relève devraient être investis (4 % des pêcheurs ont moins de 20 ans) mais d'autres tout aussi importants devraient être envisagés auprès des personnes plus âgées (55-64 ans et 65 ans et plus) pour conserver leur participation ou les initier à cette activité. En effet, selon les tendances démographiques, les « baby-boomers » à la retraite constitueront d'ici quelques années une part grandissante de la société.

**Figure 13. Répartition du nombre de pêcheurs selon leur groupe d'âge en Montérégie⁴⁷**

Quant à la répartition des pêcheurs montérégiens selon diverses classes de revenu personnel, elle est similaire à celle des participants québécois. Chez les pêcheurs de la Montérégie, 26,09 % des pêcheurs avaient un revenu variant entre 20 et 40 000 \$, 26,77 % un revenu personnel de 40 à 60 000 \$ et 16,44 % un revenu de 60 à 80 000 \$ en 1996. Bien que ces trois classes de revenus regroupent 70 % de tous les pêcheurs montérégiens, les expériences et les produits existants et potentiels offerts à la pêche sportive doivent être multiples pour pouvoir correspondre aux disponibilités financières de la clientèle.

⁴⁶ Extrait du fascicule : « La pêche récréative au Québec en 1995 ». Les données statistiques présentées dans ce document proviennent de l'Enquête sur la pêche récréative au Canada en 1995 réalisée conjointement par le secteur Faune et Parcs du gouvernement du Québec et le ministère des Pêches et des Océans du Canada.

⁴⁷ Graphique élaboré à partir des résultats du fascicule « La pêche récréative au Québec en 1995 ». Voir référence complète note de bas de page précédente.

Tableau 19. Profil des pêcheurs récréatifs⁴⁸

Caractéristique	Résident de la Montérégie	Résident du Québec	Montérégie/ Québec (%)
Âge moyen du pêcheur	41,07	40,67	
Nombre moyen d'années d'expérience à la pêche	17,04	17,84	
Sexe			
Masculin	69,30 %	69,44 %	
Féminin	30,70 %	30,56 %	
La langue maternelle			
Français	95,58 %	94,47 %	
Anglais	2,83 %	3,43 %	
Autres	1,59 %	2,10 %	
Scolarité			
Universitaire (2 ^e et 3 ^e cycle)	4,19 %	4,79 %	
Universitaire	14,41 %	15,87 %	
Collégial	19,13 %	19,77 %	
Métier	14,07 %	14,37 %	
Secondaire	37,43 %	34,22 %	
Élémentaire	8,12 %	7,72 %	
Faible ou indéterminé	2,66 %	3,26 %	
Situation d'emploi			
À plein temps	62,87 %	57,95 %	
À temps partiel	10,87 %	12,59 %	
Retraité	8,68 %	10,04 %	
Étudiant	6,30 %	8,38 %	
Indéterminé	1,39 %	1,68 %	
Sans emploi	4,36 %	4,13 %	
Personne au foyer	5,53 %	5,23 %	
Revenu brut			
100 000 \$ et plus	5,82 %	5,57 %	
80 000 \$ à 99 999 \$	8,40 %	7,74 %	
60 000 \$ à 79 999 \$	16,44 %	14,29 %	
40 000 \$ à 59 999 \$	26,77 %	26,05 %	
20 000 \$ à 39 999 \$	26,09 %	27,44 %	
Non spécifié	6,37 %	6,76 %	
Moins de 19 999 \$	8,69 %	11,25 %	
Aucun revenu	1,38 %	1,03 %	
Niveau d'expérience			
21 années et plus	50 652	345 897	14,6
16 à 20 années	22 694	146 475	15,6
11 à 15 années	12 841	112 450	11,4
6 à 10 années	26 962	154 398	17,5
1 à 5 années	46 522	267 524	17,4

⁴⁸ Ibidem que ⁴⁴.

Le Tableau 20 indique l'évolution des ventes de permis de pêche pour le Québec et la Montérégie. On remarque, entre 1990 et 1998, une légère tendance à la baisse dans la vente des permis tant pour le Québec (-8,0 %) que pour la Montérégie (-6,7 %) quoiqu'elle soit un peu moins marquée pour la région. Celle-ci possède un fort bassin de pêcheurs avec 15,6 % de l'ensemble des pêcheurs québécois.

Tableau 20. Évolution des ventes de permis de la pêche et du nombre de pêcheurs estimés⁴⁹

Année	Nombre de permis vendus		Québec	Ratio permis Montérégie/ Québec (%)	Nombre de pêcheurs en Montérégie	Nombre de pêcheurs au Québec	Ratio pêcheurs Montérégie/ Québec (%)
	Montérégie ⁽¹⁾	Montréal Laval Laurentides Lanaudière Montérégie					
1990	82 810	276 033	837 800	9,9	150 971	1 091 527	13,8
1991	78 547	261 823	789 433	9,9	---	---	---
1992	74 054	246 848	766 082	9,7	177 893	1 162 700	15,3
1993	76 634	255 447	793 818	9,7	---	---	---
1994	78 870	262 900	802 705	9,8	---	---	---
1995	83 376	277 919	830 954	10,0	159 871	1 026 743	15,6
1996	79 202	264 006	784 854	10,1	---	---	---
1997	77 310	257 700	760 324	10,2	---	---	---
1998	77 252	257 506	770 402	10,0	---	---	---

⁽¹⁾Le nombre de permis vendus en Montérégie a été obtenu par une estimation à partir de la proportion de la Montérégie par rapport à la population totale des cinq régions.

Les pêcheurs montérégiens, qui cumulent plus de 1,3 million de jours de pêche dans les lacs et rivières par année, contribuent à 13,7 % de l'ensemble de cette activité au Québec, alors qu'ils contribuent à 40,2 % de toute l'activité de pêche qui a cours dans les eaux douces du fleuve Saint-Laurent, soit près de 307 000 jours.

Les activités hivernales ne sont pas en reste puisque près de 207 000 jours de pêche ont lieu chaque année sur la glace ce qui correspond à plus de 20 % de toute l'activité québécoise (Tableau 21). D'ailleurs, après la prise du couvert de glace, le fleuve devient plus facilement accessible à tous et de partout.

Tableau 21. Nombre de jours de pêche réalisés par type de plan d'eau fréquenté⁵⁰

Cours d'eau	Résident de la Montérégie	Résident du Québec	Montérégie/ Québec (%)
Lacs et rivières	1 304 907	9 513 587	13,7
Fleuve Saint-Laurent (eaux douces)	306 613	761 773	40,2
Fleuve Saint-Laurent (eaux salées)	Non-applicable	198 915	
Sur la glace	206 776	1 020 516	20,3

⁴⁹ Source : Direction des permis et de la tarification, Nicolas Johanne.

⁵⁰ Ibidem que ⁴⁴.

3.2.1.3

Les retombées économiques

En 1995 en Montérégie, les dépenses des résidents et des non-résidents reliées à la pêche sportive s'élevaient à près de 171 millions de dollars, soit 13,1 % des dépenses pour l'ensemble du Québec. Cette activité supporte ainsi 1 342 emplois par année pour la Montérégie, soit 12,3 % de l'ensemble du Québec (Tableau 22).

Tableau 22. Retombées économiques régionales de la pêche sportive en 1995⁵¹

Région administrative	Dépense réelle	Retombée économique				
		Directe	Induite	Totale	Fuite en \$	Emploi (personne/année)
Montérégie	170 785 752 \$ (13,1 %)	31 901 987 \$ 66,7 %	15 950 993 \$ 33,3 %	47 852 980 \$ (13,1 %) 100,0 %	122 932 772	1 342
Total du Québec	1 303 490 692 \$ (100,0 %)	193 855 444 \$ 53,1 %	171 192 599 \$ 46,9 %	365 048 043 \$ 100,0 %	938 442 649	10 949
Montérégie/Québec (%)	13,1%	16,5%	9,3%	13,1%	13,1%	12,3%

3.2.2

Le piégeage

En Montérégie, le piégeage est une activité populaire mais pratiquée par un faible pourcentage de la population. Le piégeur est essentiellement un homme et se concentre dans les classes d'âge de 25 à 44 ans (Tableau 23).

Tableau 23. Profil des participants au piégeage au Québec (en 1990)⁵²

Résident	Pourcentage
Profil	
Sexe	
Masculin	96,2 %
Féminin	3,8 %
Groupe d'âge	
15 à 24 ans	15,3 %
25 à 34 ans	29,7 %
35 à 44 ans	28,0 %
45 à 54 ans	14,5 %
55 à 64 ans	8,9 %
65 ans et plus	3,6 %

Depuis 1994, le nombre de permis vendus sur le territoire a très peu varié (Tableau 24), la variation du prix des fourrures étant l'élément principal qui détermine le nombre d'adeptes l'année suivante.

⁵¹ Source : Pierre Bouchard, « Données économiques et impacts économiques découlant de la pratique des activités de pêche et de chasse ainsi que des activités reliées à la faune sans prélèvement ».

⁵² Source : Les activités reliées à la faune au Québec, profil des participants et impacts économiques en 1990.

Tableau 24. Nombre de permis de piégeage vendus en Montérégie⁵³

Année	Nombre de permis vendus			
	Montérégie (estimation)*	Régions 06,13,14,15,16	Québec	Région/ Québec (%)
1990	404	1 348	n/d	n/d
1991	244	812	4 781	5,2
1992	196	652	4 311	4,6
1993	213	711	4 462	4,9
1994	276	921	4 598	6,1
1995	287	956	4 783	6,1
1996	295	982	5 030	6
1997	324	1 081	n/ d	n/ d
1998	302	1 008	5 176	5,8
1999	287	958	4605	6,2

- Montérégie = 30,0 % de la population de 15 ans et plus par rapport aux 5 régions en 1999 (1 057 069 / 3 524 433).
- 5 régions = Montréal + Laval + Lanaudière + Laurentides + Montérégie.
Population de 15 ans et plus de la Montérégie : 1 057 069,
Population de 15 ans et plus des 5 régions : 3 524 433.

3.2.3 La chasse

On estimait, en 1996, à 58 000 les résidents de Montérégie qui pratiquaient la chasse, soit 5.5% de la population de 15 ans et plus de la région. Ces chasseurs auraient consacré 652 000 jours à cette activité, soit 11,2 jours par chasseur montérégien. Cela correspond à 14.7 % de l'ensemble des chasseurs du Québec et 11.4% de l'ensemble de jours de chasse effectués par les chasseurs québécois. Mentionnons que 106 000 résidents de la Montérégie se sont montrés intéressés à la chasse soit le double de ceux qui s'y sont adonnés.⁵⁴

Ainsi, il y aurait donc possibilité d'accroître le nombre de chasseurs montérégiens en puisant dans le bassin de ceux qui n'ont pas réalisé leur intention de chasser. Une des avenues la plus prometteuse est de promouvoir la chasse au cerf de Virginie, un cervidé dont les populations ont augmenté considérablement depuis la dernière décennie en raison de la succession d'hivers cléments.

Selon les données du Tableau 25, on constate qu'il y a une légère baisse annuelle de vente de permis de chasse. Avant de conclure à un déclin de cette activité, il faut considérer les mesures prises par la FAPAQ afin de limiter la chasse à l'ours noir et la réduction des permis spéciaux émis afin de contrôler le cheptel de cerf de Virginie. Ainsi, en tenant compte de ces considérations, on estime que l'engouement pour la chasse se maintiendrait en Montérégie si ce n'est une baisse relativement importante (-12,7 % en deux ans) pour la chasse au petit gibier.

Il est à remarquer que les chasseurs montérégiens achètent annuellement plus de 700 permis de chasse au caribou et plus de 9 000 permis de chasse à l'orignal, contribuant ainsi à 9 % des chasseurs au caribou et à 7 % des chasseurs à l'orignal du Québec. Considérant qu'il se capture moins de vingt orignaux en Montérégie par année et aucun caribou, c'est donc dire que la Montérégie constitue un bassin notable de chasseurs pour les fournisseurs québécois d'excursion et de voyage de chasse (Tableau 25).

⁵³ Source : des données des régions 06, 13, 14, 15, 16 et du Québec : Direction des permis et de la tarification, Johanne Nicolas. Pour l'année 1999, Sophie Brehain, Direction du développement de la faune.

⁵⁴ Sophie Brehain, FAPAQ, comm. pers. selon les données de l'enquête de 1996 (du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial) sur « L'importance de la Nature pour les Canadiens ».

Tableau 25. L'évolution des ventes de permis de chasse (résidents) de 1996 à 1998⁵⁵

Catégorie	Année	Région d'origine		
		Montérégie	Québec	Région/ Québec (%)
Orignal	1996	8 976	122 962	7,3
	1997	9 244	123 251	7,5
	1998	9 379	123 413	7,6
Cerf	1996	21 667	123 107	17,6
	1997	23 494	128 382	18,3
	1998	18 760	117 248	16
Ours	1996	1 312	10 497	12,5
	1997	1 175	9 176	12,8
	1998	449	3 162	14,2
Caribou	1996	715	7 776	9,2
	1997	750	8 238	9,1
	1998	718	7 559	9,5
Petit Gibier	1996	19 406	198 019	9,8
	1997	17 593	187 163	9,4
	1998	16 944	186 195	9,1
Total	1996	52 076	462 361	11,3
	1997	52 255	456 210	11,5
	1998	46 250	437 577	10,6

3.2.4 Les activités de plein air

Lorsque les adeptes de plein air ont comme destination la Montérégie, ils pratiquent leurs activités préférées dans l'ordre suivant : la promenade dans la nature, la relaxation dans un décor naturel, les pique-niques, la randonnée et le tourisme pédestres, le cyclisme, la natation ou les activités de plage (Tableau 26).⁵⁶ Par ailleurs, les adeptes de plein air résidant en Montérégie sont autant des femmes que des hommes (49 % pour les femmes et 51 % pour les hommes). Toutefois, les hommes (52,4 %) font un peu plus de déplacements d'intérêt faunique que les femmes (47,6%)⁵⁷.

⁵⁵ Source : Rapport statistique d'évolution des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage au Québec de 1989 à 1999, Société de la faune et des parcs du Québec. Direction du développement de la faune.

⁵⁶ Bouchard Pierre. Mai 2001. POPULARITÉ DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS RELIÉES À LA NATURE ET À LA FAUNE DANS LES DIVERSES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC. Société de la faune et des parcs du Québec. 102 pages.

⁵⁷ Sophie Bréhain, FAPAQ, comm. pers.

Tableau 26. Les activités de plein air les plus populaires en Montérégie⁵⁸

Activités de plein air les plus populaires	Adeptes	
	Pourcentage	Nombre
promenade dans la nature	65,5	287 170
relaxation dans un décor naturel	56,7	248 593
pique-nique	50,4	220 928
randonnée et tourisme pédestres	38,6	169 191
Cyclisme	27,6	121 114
natation/ activités de plage	25,3	110 755

3.2.4.1

L'ornithologie

De plus en plus, les touristes cherchent à diversifier leur champ d'expérience de voyages. Ces derniers recherchent des activités qui correspondent à leurs valeurs orientées vers le respect de l'environnement. Ces touristes sont prêts à payer davantage si l'endroit visité pratique une gestion soucieuse de l'environnement.

L'observation des oiseaux en soi a toujours existé. Pendant longtemps, chacun pratiquait cette activité de façon autonome. Aujourd'hui, on réalise que plusieurs voyages organisés ont pour objectif premier l'observation de la faune ailée. Une étude faite en 1996 par le « US Fish & Wildlife Service » démontre que l'observation des oiseaux comprend de plus en plus d'adeptes⁵⁹.

L'ornithologie peut se pratiquer partout. Cependant, il existe des lieux plus particulièrement propices à l'observation des oiseaux, par exemple, les types d'habitats suivants :

- près des plans d'eau,
- en forêt,
- au voisinage des grands centres urbains,
- près des champs.

En général, les gens recherchent la rareté. Ils veulent voir des oiseaux qu'ils n'ont jamais vus auparavant.

3.2.4.1.1

Le profil général de la clientèle

Les personnes du troisième âge constituent le plus gros de la clientèle, suivis des « baby-boomers » qui, sur le plan démographique, représentent un potentiel énorme pour l'avitourisme des années présentes et futures. Il y a un peu plus d'hommes que de femmes qui pratiquent l'ornithologie mais l'écart tend à s'amenuiser. La moitié des amateurs d'ornithologie voyagent en couple. L'observateur d'oiseaux moyen dépense plus de 500 \$ par année pour les voyages.⁶⁰ Cependant, les passionnés d'ornithologie peuvent dépenser jusqu'à 1 500 \$ pour les voyages.⁶¹

Les sites qui se démarquent le plus au Québec sont également ceux qui sont les plus fréquentés. Ils se situent généralement près d'un plan d'eau. De plus, ces sites se situent sur les routes migratoires de certaines espèces d'oiseaux. En voici quelques-uns :

- le Bassin de Chambly,

⁵⁸ Ibidem que ⁵.

⁵⁹ Source : Caron-Malenfant J., Hince, A-M, Roussin, S., « étude sur le potentiel touristique de l'ornithologie à Québec », avril 1998.

⁶⁰ Loveseed, Helga., éd. 1997. The adventure Travel Indutry in North America. Travel & Tourism Analyst.

⁶¹ American Birding Association, éd. 1996. US Fish & Wildlife Service survey.

- la rivière aux Pins à Boucherville,
- le mont Saint-Hilaire,
- le lac Boivin à Granby,
- les rapides de Lachine,
- la Réserve nationale de faune du lac Saint-François,
- l'archipel du lac Saint-Pierre.

Sachant que la création de clubs d'ornithologie est probablement la façon la plus répandue au Québec de structurer l'activité, il existe 31 clubs reconnus et membres de l'Association québécoise des groupes d'ornithologues (A.Q.G.O.). Le premier club fut fondé en 1917 à Montréal. On évalue à environ 300 000 le nombre d'ornithologues québécois. De ce nombre, on estime que plus de 5 000 d'entre eux sont membres de clubs.

L'A.Q.G.O. fut fondée en 1981. C'est un organisme sans but lucratif qui regroupe et représente les clubs et sociétés d'observateurs et observatrices d'oiseaux du Québec. Ses objectifs sont de favoriser le développement du loisir ornithologique, de promouvoir l'étude des oiseaux, ainsi que de veiller à leur protection et à celle de leurs habitats.

On observe par ailleurs que quelques entreprises à but lucratif s'intéressent à l'ornithologie et contribuent à son développement par l'offre de certaines activités.

3.3 La désaffection et la relève des clientèles des activités de prélèvement et sans prélèvement

L'étude de Garon, Gignac et Legault relève que : « les principales raisons qui empêchent les jeunes de pratiquer certaines activités sont le coût qui y est associé (48 %), l'inaccessibilité des activités dans leur milieu (33 %) et le manque de temps en raison des études (31 %). Deux empêchements sont mentionnés chacun par près de 20 % de jeunes : les conflits d'horaires et le manque de moyens de transport. Moins de 9 % ont cité des raisons de santé, le manque de temps à cause de leur emploi et la discipline personnelle trop exigeante ».⁶²

Une étude de Jackson et Dunn en 1991 révélait que la classification des facteurs déterminant l'arrêt d'une activité ou agissant comme barrière à la pratique d'une nouvelle activité était relativement semblable. Deux perceptions ont émergé de l'analyse : le coût des équipements était cité comme une barrière à la participation et les capacités physiques étaient une raison pour cesser l'activité.

Les causes pouvant faire fléchir la pratique des activités de prélèvement faunique chez la clientèle établie sont regroupées dans les six thèmes suivants :

3.3.1 Le support social

Les communautés concentriques à l'individu, telles la famille, les amis(es), les collègues de travail, avaient une influence importante sur les comportements en matière de loisir. Si l'initiation et le support sont des éléments inhérents à la pratique d'activités de prélèvement faunique, la participation des parents ou des adultes demeure donc indispensable à l'avènement de jeunes recrues.

⁶² GARON, Rosaire, Louise GIGNAC et Guy LEGAULT. « En vacances et à l'école, les loisirs des jeunes du secondaire », Rapport de recherche, ministère de l'Éducation, ministère de la Culture et des Communications, ministère des Affaires municipales, Bibliothèque nationale du Québec, 1994, p. 33.

3.3.2 *L'urbanisation*

Le développement urbain a sans aucun doute un impact important sur la perte de vitesse des activités de prélèvement faunique. L'étalement des villes, l'industrialisation, l'avènement des banlieues ont érodé les territoires disponibles pour la pratique de ces activités. Le citoyen est dorénavant éloigné des terres publiques. Les lieux de pratique limitrophes des régions urbaines, souvent des terres privées, sont généralement méconnus ou difficilement accessibles pour la clientèle d'activités de prélèvement faunique. De même, l'éloignement restreint ou encore compromet le temps potentiellement consacré à ces activités.

3.3.3 *Les transformations de la cellule sociale*

L'éclatement de la famille traditionnelle en nouveaux liens conjugaux est peu favorable à la pratique des activités de prélèvement faunique qui, souvent, sont de tradition familiale. La scission de la classe moyenne entre les riches et les pauvres, les aléas économiques, le mode de vie contemporain rapide forgent un intérêt pour les activités faciles à consommer et réalisables à proximité du domicile.

3.3.4 *La démographie*

Depuis les 30 dernières années, on observe des changements importants sur le profil démographique de la population en général. Le taux de natalité à la baisse et la progression relative mais constante de l'espérance de vie entraînent le vieillissement de la population. D'ailleurs, la pyramide des âges se trouve pratiquement renversée avec un large contingent d'individus âgés au sommet et une plus faible proportion de jeunes à sa base.

Le vieillissement de la population implique indubitablement une transition vers des activités moins exigeantes physiquement.

3.3.5 *La satisfaction et la substitution*

Les études portant sur la substitution des activités de loisir révèlent que, plus une activité est spécialisée, moins elle possède de substituts. Dans l'analyse globale du phénomène et dans la visée de le contrecarrer, la connaissance du produit, de ses éléments de satisfaction et de ses substituts s'avèrent vraisemblablement indispensables.

3.3.6 *Les barrières et contraintes*

Plusieurs barrières peuvent empêcher la pratique des activités de prélèvement faunique. De même, plusieurs contraintes peuvent irriter, nuire à la pratique ou la décourager. Le cadre légal, les coûts, les connaissances et les perceptions à l'égard de ce type d'activité en sont les plus importantes.

Dans la mesure où l'opinion publique véhicule une mauvaise image ou entretient certaines appréhensions, l'idée du respect et de la conservation de la faune par ce type d'activité est sujette à la baisse. Loin d'être un fait socialement reconnu, la contribution du prélèvement faunique à l'équilibre écologique apparaît souvent comme une notion propre aux adeptes de ce type d'activité.

Cas particulier pour les communautés culturelles

Le phénomène qui peut aussi expliquer la baisse du nombre d'adeptes pour les activités de prélèvement et sans prélèvement est l'augmentation de la population immigrante dans la région même. Plusieurs communautés culturelles qui se joignent progressivement à nous démontrent peu d'intérêt pour la pratique des activités de prélèvement faunique.

Tel que noté à la direction du marketing et des communications de la Société de la faune et des parcs du Québec, les communautés culturelles (chinoises, haïtiennes, laotiennes, vietnamiennes, cambodgiennes, latino-américaines, arabes) de Montréal ne connaissent pas les produits fauniques disponibles ainsi que les programmes en vigueur⁶³.

La chasse n'a pratiquement aucun adepte parmi les communautés culturelles visées par cette étude : la presque totalité des personnes rencontrées n'ont jamais été à la chasse. Cela vaut pour tous les types de gros gibier, pour le petit gibier, de même que pour le piégeage des animaux à fourrure.

La pêche a plus d'adeptes que la chasse et présente un potentiel intéressant dans la plupart de ces communautés. L'interprétation faunique n'a pas d'adeptes en ce moment mais semble présenter un attrait comparable à l'attrait pour la pêche; les nuances entre groupes sont les mêmes que celles notées pour la pêche.

⁶³ Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, mars 1993. Connaissances et intérêt des communautés culturelles à l'égard des produits du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 16 pages + 2 annexes.

4. LE PORTRAIT DE LA RESSOURCE FAUNIQUE, DU TERRITOIRE ET DES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

4.1 Le milieu bio-physique

4.1.1 *Les habitats aquatiques*

La Montérégie comprend peu de lacs, mais plusieurs cours d'eau dont : le fleuve Saint-Laurent et les rivières des Outaouais, Châteauguay, Richelieu et Yamaska, pour ne mentionner que les plus importantes. Ces grands bassins hydrographiques, qui drainent presque tout le territoire, présentent une très forte diversité ichthyenne. On y trouve, en effet, près de 90 des 112 espèces de poissons d'eau douce du Québec dont plus de 20 cyprinidés ou ménés parmi lesquelles plusieurs espèces utilisées comme appâts pour la pêche sportive estivale et la pêche blanche.

Presque tous ces plans d'eau présentent une problématique commune relative à la contamination chimique du milieu, à la perte historique d'habitats riverains par le remplissage de la plaine inondable et du littoral et par la mise en place de barrages. La charge toxique a diminué considérablement dans le Saint-Laurent depuis 30 ans, mais les données disponibles indiquent qu'au moins dans certaines zones d'accumulation de sédiments (par exemple, dans le port de Montréal, sur la rive sud du lac Saint-Louis ou dans le petit bassin de La Prairie), la contamination exerce encore aujourd'hui un effet négatif sur les communautés aquatiques. Dans les tributaires, l'apport de substances nutritives et de pesticides ainsi que le lessivage des sols et l'érosion demeurent excessifs. En ce qui concerne les habitats riverains, plusieurs projets ont été réalisés ou sont en voie de réalisation pour protéger ce qui reste et en optimiser l'utilisation par la faune aquatique. Chaque opportunité de protection ou de restauration doit être saisie. Quant aux barrages, ils ont entraîné la disparition de milieux d'eaux vives utilisés pour la reproduction par de très nombreuses espèces de poissons et constituent une entrave à leur libre passage. La plupart sont dépourvus de passes migratoires ou munis de passes non utilisées par les espèces visées. Cet élément a eu des répercussions négatives sur l'état de plusieurs espèces migratrices d'intérêt tant commercial que sportif telles l'aloise savoureuse, l'anguille d'Amérique et l'esturgeon jaune.

4.1.1.1

Le lac Saint-François

Le lac Saint-François s'étend des frontières canado-américaines de l'Ontario et du Québec au sud-ouest, où il reçoit l'eau provenant des Grands Lacs, jusqu'à Salaberry-de-Valleyfield au nord-est, sur une superficie de 254,2 km² (67 % au Québec, 30 % en Ontario et 3 % aux États-Unis). L'eau du lac est claire et alcaline, limpide en plusieurs endroits où sa transparence peut atteindre sept mètres, phénomène qu'on ne retrouve pas dans les secteurs plus en aval sur le Saint-Laurent. La profondeur maximale est de 26 m et la profondeur moyenne de 5,7 m. Le débit moyen du lac Saint-François est de l'ordre de 7 500 m³/s dont la quasi-totalité provient directement du fleuve Saint-Laurent, les apports des autres tributaires étant très faibles.

Par rapport aux autres grands élargissements du fleuve Saint-Laurent, avec moins de 50 espèces, les communautés ichthyologiques du lac Saint-François sont moins diversifiées et moins abondantes. L'aménagement progressif de barrages aux deux extrémités du lac a entraîné d'importantes pertes de frayères en eaux vives et la disparition de plusieurs espèces migratrices. Dans la portion québécoise, seule la rivière Beaudette offre encore de bons milieux de fraye en eaux vives, milieux qui gagneraient à être mieux protégés et réhabilités. Le rehaussement des niveaux d'eau à partir de 1958, leur très faible amplitude de variations annuelles (± 15 cm) et le décalage des périodes de hautes eaux en saison hivernale plutôt qu'au printemps réduisent aussi considérablement la disponibilité des frayères en plaine inondable. Les

grands marais centraux ont disparu. Seuls subsistent maintenant, dans la portion québécoise, quelques milieux humides dont la réserve nationale de la faune du lac Saint-François ainsi que les marais de Sainte-Barbe et de Saint-Zotique. Le lac Saint-François est, par contre, doté de très vastes herbiers aquatiques qui fournissent abris et couverts aux organismes aquatiques.

4.1.1.2

Le lit résiduel du fleuve Saint-Laurent

Depuis la fin des années 1920, le fleuve Saint-Laurent entre les lacs Saint-François et Saint-Louis a graduellement été détourné dans le Canal de Beauharnois, à des fins de production hydroélectrique et de navigation commerciale. Moins de 15 % du débit moyen à la sortie du lac Saint-François, soit moins de 1 100 m³/s, s'écoule maintenant dans ce tronçon fluvial dont la dénivelée est de 25 m sur une distance d'une trentaine de kilomètres. Pour réduire l'impact visuel de cette forte réduction des apports d'eau et y favoriser la navigation de plaisance, une série de barrages permet maintenant la création de quatre bassins de retenue. La plupart des rapides où foisonnaient autrefois l'achigan à petite bouche, le doré jaune, l'esturgeon jaune, les chevaliers et la barbue de rivière sont maintenant disparus. Cette richesse passée est attestée à la fois par les résultats des fouilles sur le site archéologique de la Pointe du Buisson, qui témoignent de plus de 3 000 ans d'occupation amérindienne, et par les récits de naturalistes du 19^e siècle. Quelques frayères en eaux vives, au potentiel restreint, persistent toujours sur le bief des ouvrages régulateurs.

Ces milieux doivent être vidangés tard l'automne parce que les ouvrages régulateurs ne pourraient supporter la poussée des glaces. Ils connaissent aussi des variations importantes de niveaux d'eau au cours de la période d'eau libre en raison des impératifs de production hydroélectrique. Bien que des débits minimaux soient garantis (525 m³/s pendant la période printanière de reproduction des poissons et 277 m³/s en d'autres temps) et que des procédures de manipulation progressive des débits soient appliquées, ces fortes variations de niveau d'eau détruisent une bonne partie de la production littorale en végétaux et en invertébrés et assèchent temporairement certains tronçons pour ne laisser que des mares. Durant plusieurs années, la vidange automnale entraînait la perte de grandes quantités de poissons incapables de suivre le retrait des eaux. Depuis environ 15 ans, Hydro-Québec, gestionnaire des ouvrages, voit à déplacer les organismes aquatiques restés emprisonnés au cours de l'opération. Cela n'est cependant qu'une solution de compromis. A moyen terme, il faudrait s'assurer que les principales fosses où demeurent emprisonnés les poissons soient reliées par des canaux au cours principal du lit résiduel. Il faudrait également examiner la possibilité de munir ces ouvrages de structures permettant la montaison comme la dévalaison du poisson à l'année.

Ce tronçon comprend aussi la réserve écologique du Micocoulier formée des îles Arthur et Bienville, créée pour assurer la protection de plantes rares.

4.1.1.3

Le canal de Soulanges et le canal de Beauharnois

À l'origine, le canal de Soulanges a été creusé en rive gauche à des fins de navigation et d'hydroélectricité. Il fut complété en 1899, en remplacement du premier canal de Beauharnois dont il ne reste maintenant que quelques vestiges. Long de 23,6 km, large de 49 m et profond de 4,6 m, il était doté de cinq écluses entre les lacs Saint-François et Saint-Louis. La production électrique fut abandonnée dès 1915 mais la vocation de transport fut préservée jusqu'en 1959, année de fermeture du canal. Il sert toujours de source d'alimentation en eau pour la municipalité de Pointe-des-Cascades.

Des inventaires effectués à la fin des années 1960 et 1980 montrent que la diversité de la faune ichtyenne du canal a beaucoup diminué, passant de 40 à 20 espèces répertoriées. Ce changement était prévisible puisque, à l'exception de quelques secteurs (une cale sèche, quelques biefs de réserve), le milieu aquatique y est très homogène. Il s'agit d'une suite de bassins rectilignes, aux pentes fortes, uniformément profondes et aux eaux transparentes. En outre, chaque bassin est isolé des autres par les portes des écluses et plusieurs remblais partiels ont réduit les possibilités de passage du poisson. Pour différentes raisons, le canal constitue cependant un milieu aquatique d'intérêt. La plupart des espèces présentes s'y reproduisent, dont le crayon d'argent, une espèce rare au Québec. C'est aussi un lieu de pêche sportive de qualité, notamment pour l'achigan à grande bouche. Il est très aisé d'y pêcher à gué des deux rives.

D'importants efforts de concertation sont actuellement consentis pour réaliser la mise en valeur récréo-touristique du canal de Soulanges et sa réouverture à la navigation de plaisance.

La construction du canal de Beauharnois s'est étalée sur plus de 30 ans, entre 1929 et 1964. Une fois achevée, cette voie d'eau, initialement prévue pour la production hydroélectrique, est devenue une impressionnante avenue de 1000 m de large sur 24,5 km de long, avec une profondeur d'au moins 8 m. Il dérive une bonne partie du débit en provenance du lac Saint-François vers une centrale munie de 36 turbines et d'un évacuateur de crue tout en permettant aux navires, depuis 1959, d'escalader les 25 m de dénivelée par un système d'écluses reliant le lac Saint-Louis au canal. Le passage par les écluses est vraisemblablement la seule façon pour les poissons de rejoindre le lac Saint-François. C'est aussi pour le moment la seule voie qu'emprunte l'anguille d'Amérique pour aller poursuivre sa croissance en eau douce dans le lac Ontario.

La faune aquatique du canal est peu connue, car elle n'a jamais été inventoriée systématiquement. L'obstacle créé par la centrale de Beauharnois, la puissance du courant et l'homogénéité des habitats fauniques qui s'y trouvent portent à croire que la diversité y est moins grande qu'au lac Saint-François. Difficilement accessible aux petites embarcations, le canal offre peu d'intérêt pour la pratique de la pêche sportive.

4.1.1.4

Le lac des Deux Montagnes

La portion du bassin de la rivière des Outaouais qui fait partie de la Montérégie est la partie sud du lac des Deux Montagnes. Ce lac est un vaste bassin situé dans le prolongement de la rivière des Outaouais et qui s'étend sur une distance d'environ 40 km entre le barrage de Carillon, juste en amont de Pointe-Fortune près de la frontière ontarienne, et de ses cinq exutoires dans les rivières des Mille Îles, des Prairies (deux) et le lac Saint-Louis, de part et d'autre de l'île Perrot. Ses tributaires les plus importants en Montérégie sont, d'ouest en est, le ruisseau à Charette et les rivières Rigaud et à la Raquette qui drainent le secteur nord-ouest du Suroît, soit le territoire des municipalités, principalement, de Pointe-Fortune, Sainte-Marthe et Rigaud.

D'une largeur qui varie entre un et six kilomètres selon les endroits, il occupe une superficie de 158 km². Le lac est constitué de deux grands bassins contigus précédés de passages étroits entre le barrage de Carillon et l'embouchure de la rivière du Nord ainsi qu'entre Hudson et Oka. Le périmètre du lac est percé de nombreuses et grandes baies bordées de longues pointes rocheuses. Sauf au pied du barrage de Carillon, il n'y a pas de rapides et le courant est généralement lent. Dans les baies et les parties larges du lac, la profondeur est faible, soit environ 3 m. Par contre, entre les rives rocheuses d'Hudson et d'Oka, elle atteint 48 m.

Les grandes baies de Rigaud, de Choisy, de Vaudreuil ou de l'Anse de Vaudreuil, sont peu profondes et abondamment garnies d'herbiers, ce qui leur confère une grande valeur comme habitat aquatique. Parmi les plans d'eau de la Montérégie, le lac des Deux Montagnes est celui où, malgré la proximité des centres urbains, les rivages, boisés et marécages naturels ont été le moins perturbés. Les inventaires ichtyologiques ont permis d'y répertorier 58 espèces de poissons. Le territoire présente, entre autres, une réserve écologique, celle des îles Avelle-Wight-et-Hiam, juste au nord de l'exutoire de Vaudreuil-Dorion. S'y trouve également un territoire protégé géré par le comité des citoyens de Pointe-Fortune, celui du ruisseau à Charrette, qui se jette dans la baie Brazeau. Ce cours d'eau est le seul endroit en Montérégie où on retrouve du méné laiton, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, et présente nulle part ailleurs au sud du fleuve.

4.1.1.5

Le lac Saint-Louis

Cet autre élargissement du Saint-Laurent qu'est le lac Saint-Louis est bordé de rapides tant en eaux brunes provenant de la rivière des Outaouais (exutoires du lac des Deux Montagnes à Vaudreuil-Dorion et Sainte-Anne-de-Bellevue) qu'en eaux vertes provenant du Saint-Laurent (rapides de Pointe-des-Cascades, rapides de Lachine). Des espèces comme les dorés, les meuniers, les dards et les chevaliers s'y reproduisent.

Avec plus de 75 espèces de poissons et environ 450 espèces de plantes aquatiques et ripariennes répertoriées sur une superficie totale de 147,6 km², le lac Saint-Louis est sans doute l'un des écosystèmes aquatiques les plus productifs au Québec. Cela est en partie lié à sa situation géographique au confluent de deux grands bassins hydrographiques aux caractéristiques physico-chimiques fort différentes, le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Outaouais, et aux fluctuations printanières des niveaux d'eau, qui peuvent dépasser un mètre. Celles-ci sont causées principalement par les variations importantes du débit de la rivière des Outaouais; elles sont responsables des productions biologiques en zone inondable. La profondeur du lac est de l'ordre de 3,4 m en moyenne avec un maximum de 27 m. L'artificialisation des rives, en particulier dans le secteur nord, et le remblayage de plusieurs plaines d'inondation sont à la source de la disparition de nombreuses frayères et milieux humides. Historiquement, les niveaux d'eau records des années mille neuf cent soixante-dix, le déversement de substances toxiques par des industries chimiques, spécialement dans le secteur sud du lac, et la pollution organique découlant des rejets d'eaux usées municipales et agricoles, ont constitué des contraintes non seulement au maintien de la qualité des habitats aquatiques et riverains mais aussi à la pratique d'activités de plein air, entre autres les sports de contact avec l'eau.

Au cours des vingt dernières années, l'assainissement des effluents industriels et le traitement des eaux usées municipales ont largement contribué à l'amélioration de la qualité de la chair des poissons et du milieu aquatique en général. Plus récemment, la communauté urbaine de Montréal, les municipalités et certains propriétaires riverains optent de plus en plus pour une stabilisation naturelle, l'empierrement et la revégétalisation des rives plutôt que la reconstruction des murs de béton. La restauration des berges des îles de la Paix, sévèrement érodées, a été amorcée.

Il n'en reste pas moins beaucoup de travail à accomplir en termes de restauration et de mise en valeur. Certes, les quelques frayères restantes de la plaine d'inondation ont pu être identifiées et préservées du bélier mécanique. L'île Saint-Bernard et la commune de Châteauguay sont devenues le refuge faunique Marguerite-d'Youville, mais la frayère voisine du ruisseau Saint-Jean et les marais des pointes Hébert et Goyette à Maple Grove font toujours l'objet de négociations en vue de les acquérir pour y assurer une protection durable. Mais cela n'est plus suffi-

sant. Il faudra en plus procéder à la restauration physique de ces milieux humides pour en augmenter la production de manière à compenser la dégradation survenue au fil des ans par les constructions et les activités humaines. Un autre défi consiste à décontaminer les sédiments qui contiennent toujours des substances susceptibles de bioaccumulation dans la chaîne alimentaire aquatique. Un projet de cette nature est actuellement à l'étude à l'embouchure de la rivière Saint-Louis.

4.1.1.6

Le fleuve Saint-Laurent et le bassin de La Prairie

La partie du fleuve considérée ici s'étend du pont Mercier jusqu'à Contrecoeur, inclusivement, sur une distance de près de 80 km. Les caractéristiques physiques y sont donc très variées. Ainsi, la largeur du cours d'eau qui est inférieure à 1 km dans les secteurs les plus étroits comme ceux de Lachine et de Longueuil, peut atteindre 4 km dans les régions de Boucherville et de Varennes, et plus de 6 km au bassin de La Prairie. Dans les élargissements surtout, se trouvent de nombreuses îles telles que l'île aux Hérons, l'île des Sœurs, l'île Notre-Dame, l'île Sainte-Hélène, les îles de Boucherville, de Varennes et de Contrecoeur. L'environnement naturel du tronçon qui occupe le cœur même de la région métropolitaine a subi de nombreuses transformations. Parmi les plus importantes, mentionnons la voie maritime, les installations portuaires, les ponts, les tunnels, les pipelines, les lignes de transmission électrique, les routes, les parcs riverains, les îles de l'Expo 67 et bien d'autres. Ces travaux ont nécessité du dragage, du remblayage, de l'endiguement et ont modifié l'état naturel des deux rives en particulier dans les secteurs de Verdun, de Longueuil et du port de Montréal. Le secteur du fleuve compris entre les ponts Jacques-Cartier et Victoria est considéré comme le plus artificialisé de tout le parcours de près de 400 km compris entre Cornwall et Montmagny.

4.1.1.6.1

Les rapides de Lachine et le bassin de La Prairie

Dans les dix-huit premiers kilomètres du parcours, entre les ponts Mercier et Jacques-Cartier, le courant est rapide, le fond rocheux et irrégulier et la pente accentuée. Le débit du fleuve face à La Salle et Sainte-Catherine varie entre 8 300 et 8 700 m³/s, durant l'étiage d'été, et ce débit peut doubler à l'occasion des crues printanières. En outre, la dénivellation entre le lac Saint-Louis et le port de Montréal est de 14,3 m, dont 10,7 m dans les rapides de Lachine, soit les sept premiers kilomètres qui séparent le pont Mercier du début du bassin de La Prairie, à l'aval de l'île aux Hérons.

La portion sud de ce tronçon, formé d'un canal de navigation et du petit bassin de La Prairie, a été isolée du fleuve à la fin des années 1950 lors de la construction de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le débit y est faible (149 m³/s), le courant y est lent, la sédimentation active et le fond couvert d'une épaisse couche de matériaux fins. Deux zones distinctes le subdivisent, le littoral, de moins de 3 m de profondeur, et le chenal de navigation, de 10 m de profondeur. Il s'agit d'un des secteurs les plus pollués du Saint-Laurent. Plusieurs municipalités et industries de la chimie organique, de l'alimentation et des pâtes et papiers y déversent leurs effluents, contribuant à la contamination de l'eau, des sédiments et de la faune. Aisément accessible et navigable, ce bassin pourrait offrir un bon potentiel de développement de la pêche récréative une fois la qualité du milieu aquatique réhabilitée.

Plusieurs sites sont favorables à la reproduction des poissons. Les îles des rapides de Lachine (île aux Hérons, île des Sept Sœurs, île au Diable) et leurs abords offrent des aires propices tant à la reproduction d'espèces d'eau calme, (grand brochet, perchaude, barbotte brune, ra-

seux-de-terre noir et gris, fouille-roche zébré), que d'eaux vives (dorés jaune et noir, meuniers et chevaliers, achigan à petite bouche, crapet de roche, truites, ouitouche, naseux des rapides, chabot tacheté). Un autre secteur où plusieurs frayères sont connues est la partie est du bassin de La Prairie, de part et d'autre du canal de la Rive Sud. Il abrite plusieurs espèces non répertoriées dans le secteur des rapides qui l'utilisent comme aire de croissance ou de reproduction. Ce sont l'achigan à grande bouche, le crapet-soleil, la laquaiche argentée, l'éperlan arc-en-ciel, la lotte, le crayon d'argent, la carpe, le bec-de-lièvre, le ventre-pourri, le méné pâle, le méné émeraude, le méné jaune, et le fondule barré. Le dernier secteur d'intérêt de ce tronçon se trouve de chaque côté de l'extrémité nord du bassin, de part et d'autre du pont Victoria, ce qui comprend l'île des Sœurs, en rive gauche. Plusieurs espèces l'utilisent aussi, mais aucune qui n'ait déjà été répertoriée dans une des deux autres zones, si ce n'est le maskinongé qui se reproduit au sud-est de l'île des Sœurs. Ainsi, on dénombre au moins 35 espèces dont les habitats sont connus dans le bassin de La Prairie et les rapides de Lachine. On projette d'ailleurs d'assurer la protection officielle des habitats aquatiques de ce tronçon en y instaurant un refuge faunique.

Plus bas, les fonds sont plus unis, la dénivellation beaucoup moindre et le courant, au contraire, beaucoup plus lent. Bien qu'il existe une fosse de 9 ou 10 m à l'aval de l'île aux Hérons, la profondeur dans le bassin de La Prairie n'excède guère 3 m et les plus grandes profondeurs se trouvent dans la voie maritime, en aval du pont Jacques-Cartier où elles varient entre 13 et 19 m.

4.1.1.6.2

Du pont Jacques-Cartier à l'extrémité est de l'île de Montréal

Même si nous connaissons peu d'aires de reproduction entre le pont Jacques-Cartier et le pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine, ce tronçon n'est pas dénué de valeur sur le plan des habitats aquatiques. En effet, il existe, en bordure du port de plaisance de Longueuil, une fosse à esturgeon appelée « trou de Longueuil ». Un peu plus bas, entre les îles Verte et Charron, des secteurs d'eau assez profonde sont reconnus pour leur utilisation par le doré jaune et le doré noir.

Juste à l'aval du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine, se trouve l'archipel des îles de Boucherville qui fait partie du parc du même nom. En plus d'une aire d'alimentation des juvéniles d'esturgeon jaune près de la côte ouest de l'île Charron, les chenaux et les abords de ces îles regorgent d'aires de reproduction utilisées principalement par les centrarchidés (achigan à grande bouche, crapets et marigane noire), les ictaluridés (barbotte brune et barbue de rivière), le grand brochet, la perchaude, la carpe, le poisson-castor, la lotte, le méné jaune et l'ombre de vase. En outre, à Boucherville, se jette la rivière aux Pins dont la partie inférieure constitue l'une des principales frayères du fleuve. Son utilisation a été documentée pour 44 espèces de poissons parmi lesquelles au moins 16 s'y reproduisent.

Un peu plus en aval, entre l'extrémité nord de l'île de Montréal et Repentigny, le secteur de l'île Sainte-Thérèse présente plusieurs aires de reproduction utilisées par une quinzaine d'espèces de poissons à reproduction printanière en eau calme.

4.1.1.6.3

Le tronçon fluvial Varennes-
Contrecœur

Ce tronçon comporte de nombreuses îles. La construction et la mise en service du chenal de navigation sont probablement des facteurs importants de perturbation des milieux aquatiques et riverains. En raison de l'accélération du courant et du batillage provoqué par le passage des navires, les berges du fleuve et des îles sont fortement soumises à l'érosion. Dans les années 1970, plusieurs aires de fraye y ont été répertoriées. Sur les îles de Verchères, situées face à la municipalité qui lui prête son nom, une quinzaine de frayères en eau calme ont été répertoriées. Presque en continuité avec le précédent, l'archipel des îles de Contrecœur, constitué en Réserve nationale de faune, recèle quelques aires de reproduction en eaux calmes fréquentées sensiblement par les mêmes espèces qui utilisent ce type de milieu depuis les îles de Boucherville.

4.1.1.7

L'archipel du lac Saint-Pierre

Une vingtaine de kilomètres en aval de Contrecœur prend fin, ce qu'il est convenu d'appeler, le couloir fluvial. À cet endroit, le fleuve s'élargit en un large delta, vestibule du lac Saint-Pierre, pour former l'archipel du lac Saint-Pierre aussi appelé les îles de Sorel-Berthier. Il s'agit là d'un des secteurs les plus riches et diversifiés du tout le Saint-Laurent. La partie sud de cette entité fait partie de la Montérégie. La majeure partie de cet archipel est situé dans la région de Lanaudière (îles de Berthier); du côté montérégien ou des îles de Sorel, les principales îles sont l'île de Grâce et l'île du Moine. Les chenaux comportant plusieurs aires de reproduction du grand brochet, de la perchaude, de la barbotte brune, de la carpe et du crapet-soleil entourent ces îles, tandis que le doré jaune utilise les tronçons d'eaux vives au voisinage des barrages (reversoirs de la voie maritime).

4.1.1.8

La rivière Châteauguay

Le bassin versant de la rivière Châteauguay recoupe une partie ou la totalité du territoire des MRC du Haut-Saint-Laurent, de Beauharnois-Salaberry, des Jardins-de-Napierville et de Roussillon. Le cours principal prend sa source dans le lac Châteauguay, à quelque 25 km au sud de la frontière canado-américaine, et coule sur une distance de plus de 75 km avant de se déverser dans le lac Saint-Louis de part et d'autre de l'île Saint-Bernard. Plus de 43 % de la superficie totale du bassin hydrographique de 2 543 km² est situé du côté américain. Drainant un territoire en forme de triangle dont la base longe la frontière, la partie québécoise de ce bassin versant est bordée à l'est par ceux des rivières Richelieu, de la Tortue et Saint-Régis et, au nord-ouest, par celui de la rivière Saint-Louis. Un climat et un sol favorables font en sorte que l'agriculture utilise 68 % de ce territoire. La forêt occupe 30 % du bassin versant tandis que le territoire urbain et le milieu aquatique représentent respectivement environ 2 % et moins de 1 % de l'espace.

Sur son trajet, la rivière reçoit les eaux de nombreux tributaires dont les plus importants sont les rivières des Anglais (728 km²), à la truite (427 km²), aux Outardes (229 km²), Hinchinbrooke (101 km²) et à l'Esturgeon (86 km²) ainsi que le ruisseau Oak (73 km²). La rivière des Anglais qui draine à elle seule la moitié de la superficie québécoise du bassin versant, est elle-même alimentée par cinq affluents, la rivière Noire ainsi que les ruisseaux Norton, Allen, Mooer et Robson.

La partie inférieure de la rivière couvre 6,4 km entre l'embouchure dans le lac Saint-Louis et le premier barrage en amont de la ville de Châteauguay. Elle se compose d'un tronçon à écoule-

ment lent à l'amont de l'île Saint-Bernard, autrefois appelé bassin de Châteauguay, où la rivière atteint une largeur de 350 m, et d'une partie étroite et plus rapide en amont. La partie aval est fréquentée par une grande variété de poissons qui commencent à s'y rassembler dès l'hiver, sous la glace, en préparation de la reproduction au printemps. Ensuite, en mars ou en avril, nombre de géniteurs de quelque 25 espèces envahissent les basses terres, notamment, du nord-est de l'île Saint-Bernard et celles comprises entre le bras sud de la rivière Châteauguay et le ruisseau Saint-Jean, pour s'y reproduire d'avril à juin ou juillet, selon les années. La partie amont, comprise entre le début du rapide et le premier barrage, est considérée comme l'une des frayères les plus productives d'achigan à petite bouche de tout le sud-ouest de Montréal. D'ailleurs, la plus grande partie de ce tronçon, entre le pont de la route 132 et le barrage, fut désignée « sanctuaire de pêche » dès 1943 et figure, encore aujourd'hui, parmi les « plans d'eau à gestion particulière » de la Montérégie. Ce secteur était aussi utilisé pour la reproduction du meunier noir et des chevaliers à l'exception du cuivré.

Sur les 14 km suivants, soit jusqu'au barrage de Sainte-Martine, le courant est plus lent et la profondeur dépasse rarement 1 m. Les rives sont bordées d'une lisière de plantes aquatiques très denses qui couvrent toute la largeur du cours d'eau dans les secteurs les moins profonds. On y trouve deux chutes de niveau, l'une à Mercier, l'autre dans le rapide au pied même du barrage de Sainte-Martine. C'est à cet endroit qu'a été observée au cours des derniers automnes, la reproduction de quelques couples de saumon chinook. Ce rapide était d'ailleurs déjà reconnu comme frayère du doré jaune et de l'achigan à petite bouche. Une autre a été identifiée pour ces deux espèces dans le même tronçon, en aval du pont de la route 105.

Ces eaux peuvent être très poissonneuses, mais les populations de ce tronçon sont occasionnellement décimées par la pollution résultant, entre autres, de rejets organiques massifs provenant des activités agricoles qui créent des conditions anoxiques. Une vingtaine d'espèces de poisson sont alors affectées, parmi lesquelles figurent le doré jaune, l'achigan à petite bouche, le grand brochet, le maskinongé, l'anguille d'Amérique, la barbotte brune, la lotte, la perchaude, la laquaiche argentée, le crapet-soleil, le crapet de roche et bien d'autres.

En amont du barrage de Sainte-Martine, se succèdent cinq segments de longueurs variées presque tous caractérisés par le fait d'être enclavés entre deux barrages. Plus on va vers l'amont, moins la rivière est profonde et plus sa pente est forte. Le tracé devient plus sinueux et le courant plus rapide, mais sans jamais donner lieu à des chutes importantes. Le premier de ces segments s'étend sur une distance d'environ 25 km entre les barrages de Sainte-Martine et d'Ormstown. Le courant est presque nul vu la présence d'une seule dénivellation d'environ 3 m au barrage d'Ormstown. On y note une alternance de bassins de 2 à 6 m de profondeur et de hauts-fonds.

Le suivant couvre 8,8 km entre les barrages d'Ormstown et de Dewittville; la rivière est moins profonde mais plus rapide que dans les secteurs aval. La dénivellation totale y est d'environ 2 m. On y connaît trois frayères de doré jaune, l'une tout à l'aval du tronçon, au pont de la route 201 à Ormstown, la seconde à environ 6 km en aval de Dewittville et la troisième à Dewittville même, un peu en aval du barrage. Entre les barrages de Dewittville et d'Huntingdon, la rivière devient beaucoup plus sinueuse sur un parcours de 8 km. Le courant est plutôt rapide et, à l'instar des zones précédentes, il y a succession de bassins et de petits rapides ou hauts-fonds. Les eaux y sont plus polluées que dans les zones précédentes à cause, notamment, des activités agricoles et de la turbidité occasionnée par les animaux qui pataugent dans la rivière. Une aire de reproduction de l'achigan à petite bouche a été identifiée dans ce tronçon, à Huntingdon, un peu en aval du barrage.

Dans les 6,8 km qui suivent en amont du barrage de Huntingdon jusqu'à l'embouchure de la rivière Hinchinbrooke, l'alternance de bassins et de hauts-fonds disparaît graduellement vers l'amont pour faire place à un cours d'eau plus rapide de 1 à 2 m de profondeur sur fond dur. Enfin, entre l'embouchure de la rivière Hinchinbrooke et la frontière située à 6,8 km plus en amont, on passe de 50 m au-dessus du niveau moyen de la mer en aval, à l'altitude de 100 m à l'amont. Dans ce tronçon en pente raide, la rivière est très sinueuse et le courant rapide, mais il n'existe en aucun endroit de chutes importantes. L'eau dont la profondeur varie entre 0,3 et 2 m, est limpide. C'est un secteur qui se prête bien à la pêche des salmonidés. Nous ne connaissons pas la localisation précise des aires de reproduction dans ces deux secteurs de la rivière, mais des habitats aquatiques valables ont été répertoriés dans les tributaires. Mentionnons, à titre d'exemple, dans la rivière des Anglais, les frayères d'achigan à petite bouche et/ou de doré jaune près des ponts de la route 203 à Howick et de la route 209 à Saint-Jean-Chrysostome.

L'un de ses tributaires importants, le ruisseau Norton, un cours d'eau jadis favorable aux espèces d'eaux vives comme la barbotte des rapides et l'achigan à petite bouche, était en voie de dégradation à cause, entre autres, de l'affouillement graduel des terres noires où il coule. Ce ruisseau a fait l'objet vers la fin des années quatre-vingt d'un important projet de restauration par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, qui lui a rendu ses propriétés rocheuses et a contribué à l'amélioration de la qualité de ses eaux.

C'est dans la partie supérieure du bassin, souvent en région montagneuse, qu'on peut trouver l'eau la plus propre et la plus froide et, par le fait même, la plus convenable au maintien de l'omble de fontaine et d'autres salmonidés ensemencés. Les meilleurs potentiels à cet égard se situeraient dans les tronçons des cours d'eau suivants : les derniers kilomètres de la rivière à la truite avant la frontière, la rivière Châteauguay à l'amont de Huntingdon, le ruisseau à la Boue, la rivière Hinchinbrooke et ses tributaires, la partie supérieure du bassin de la rivière aux Outardes et la partie supérieure du bassin de la rivière des Anglais. La plupart de ces cours d'eau conservent, même durant les périodes d'étiage d'été, un débit convenable et un volume d'eau suffisant.

4.1.1.9

La rivière Richelieu et la baie Missisquoi

Le bassin versant de la rivière Richelieu et de la baie Missisquoi comprend une partie ou la totalité du territoire des MRC de Brome-Missisquoi, des Jardins-de-Napierville, du Haut-Richelieu, de Rouville, de Champlain, de La Vallée-du-Richelieu et du Bas-Richelieu. Cette partie québécoise du bassin hydrographique ne représente qu'une mince portion d'un bassin beaucoup plus vaste qui se prolonge loin vers le sud, au-delà de la frontière canado-américaine, dans les états du Vermont et de New York, de part et d'autre du lac Champlain. En effet, cet immense bassin versant de 23 828 km² ne compte que 3 781 km², soit un peu moins de 16 %, en territoire québécois.

La baie Missisquoi est la seule partie du lac Champlain au nord de la frontière; ses 46,6 km² représentent moins de 4 % de la superficie totale de ce plan d'eau. Elle reçoit les eaux de deux affluents principaux, la rivière aux Brochets et la rivière Missisquoi. À quelque 13 km à l'ouest de la baie Missisquoi, le long de la frontière et dans le prolongement du lac Champlain, prend sa source la rivière Richelieu. De ce point, elle se dirige presque tout droit vers le nord sur une distance de 128 km pour se jeter dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Sorel-Tracy. Elle s'écoule d'abord paresseusement sur une distance d'environ 36 km au cours de laquelle la dénivellation totale atteint à peine 0,3 m, jusqu'à une crête rocheuse située à Saint-Jean-sur-Richelieu qui joue le rôle de contrôleur de débit. Ce tronçon supérieur est qualifié de Haut-

Richelieu. La rivière passe ensuite à un régime fluvial jusqu'à sa confluence avec le fleuve, qu'elle atteint après avoir subi une première chute de niveau de 21,3 m entre Saint-Jean-sur-Richelieu et le bassin de Chambly, et une deuxième d'environ 2,5 m au barrage de Saint-Ours, qui vient d'ailleurs tout juste d'être muni d'une passe à poissons.

La rivière Richelieu compte, le long des deux rives, une quarantaine de petits tributaires. Ceux dont le bassin de drainage est le plus étendu sont les rivières L'Acadie (507,6 km²) et Lacolle (121,7 km²) en rive gauche, et les rivières des Hurons (300,4 km²) et du Sud (142,5 km²) en rive droite.

Dans le cours principal de la rivière Richelieu, plus de 60 espèces de poisson ont été répertoriées, comparativement à 53 pour la baie Missisquoi et la partie inférieure de la rivière aux Brochets (42 dans la baie même et 26 seulement dans ce tributaire). Une telle diversité ne pourrait exister sans la présence d'une grande diversité d'habitats aquatiques. Comme il serait trop long d'en faire l'énumération complète, nous nous limiterons à identifier certains endroits névralgiques pour les productions biologiques. Mentionnons, entre l'embouchure de la rivière dans le fleuve et Saint-Jean-sur-Richelieu, le délaissé de rivière à l'ouest de l'île Deschaillons, le bief d'aval du barrage de Saint-Ours, les canaux de Carignan en rive droite de l'embouchure de la rivière L'Acadie, les rapides de Chambly utilisés, entre autres, pour la reproduction du chevalier cuivré et présentement ciblés par un projet de refuge faunique, le marais et la baie au sud de l'île Sainte-Marie. Entre la frontière et Saint-Jean-sur-Richelieu, signalons la partie inférieure de la rivière du Sud et des ruisseaux de Bleury et Faddentown, le marais Mayer à Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix et les marais du rang de la Barbotte à Notre-Dame-du-Mont-Carmel. En outre, de nombreux milieux humides attirent aussi l'attention autour de la baie Missisquoi, surtout dans les baies Chapman et de Venise, notamment, la partie inférieure des ruisseaux East Swamp, McFee, Black et le delta marécageux de la rivière aux Brochets.

Un des tronçons énumérés ci-dessus présente un caractère unique au Québec. Il s'agit des rapides de Chambly, où une trentaine d'espèces de poisson se reproduisent sur les 59 qui y ont été répertoriées. Mentionnons le chevalier cuivré, menacé d'extinction, mais aussi l'achigan à petite bouche, le doré jaune, les quatre autres espèces québécoises de chevaliers, le meunier noir, la laquaiche argentée ainsi que plusieurs espèces de petite taille, dont certaines très rares, bien adaptées à la vie dans les eaux vives comme les fouille-roche gris et zébré, le bec-de-lièvre ou la barbotte des rapides. Ce tronçon de rivière est présentement ciblé par un projet de refuge faunique.

La rivière Richelieu peut connaître des crues printanières importantes et prolongées. Dans la baie Missisquoi et le Haut-Richelieu, à cause de la très faible pente des rives, les moindres crues peuvent provoquer des débordements importants. C'est la raison pour laquelle certains segments riverains sont couverts de marais et de marécages. Ces terrains, souvent en partie boisés, n'offrent pas grand intérêt pour l'agriculture, mais ils possèdent une valeur inestimable pour le maintien et le renouvellement des ressources fauniques. Au fil des ans, plusieurs ont cependant été endigués et drainés à des fins agricoles ou remblayés à des fins domiciliaires de telle sorte qu'aujourd'hui, les berges naturelles sont devenues l'exception. Bien que cette région demeure l'une des plus riches et diversifiées sur le plan des productions biologiques malgré la progression accélérée du phénomène d'artificialisation, il est urgent d'agir en matière de protection des habitats productifs qui restent.

Certains milieux reconnus, tant le long du Richelieu qu'à la baie Missisquoi, ont donc été retenus à des fins de conservation et ont fait l'objet de plans d'acquisition et/ou d'aménagement en vue d'en assurer la protection, par exemple, le ruisseau de Bleury et la rivière du Sud. Déjà, au

cours des années 1980, la rivière du Sud avait été identifiée à un projet de création de réserve faunique. Une réserve écologique a d'ailleurs été délimitée dans la chênaie bleue sise à sa confluence avec la rivière Richelieu. Certains tronçons de divers cours d'eau de ce bassin hydrographique ont aussi été désignés en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* comme « plans d'eau à gestion particulière » dans le but d'assurer un meilleur succès des activités de reproduction de certaines espèces ichthyennes. La partie inférieure de la rivière aux Brochets, les rapides de Chambly dans la rivière Richelieu et la rivière L'Acadie entre les routes 104 et 112 sont du nombre.

4.1.1.10

La rivière Yamaska

Le bassin de drainage de la rivière Yamaska inclut une partie ou la totalité du territoire des MRC de Brome-Missisquoi, de La Haute-Yamaska, d'Acton, de Rouville, des Maskoutains et du Bas-Richelieu. Il s'insère entre ceux du Richelieu, à l'ouest, du Saint-François, à l'est, et le lac Saint-Pierre, au nord. Il prend la forme d'une bourse dont les côtés est et ouest se resserreraient légèrement vers le sommet. Il s'étend sur environ 114 km du nord au sud et sur 64 km d'est en ouest, couvrant une superficie de 4 843 km². Du point de vue géologique, le bassin se divise en deux zones : la zone sud-est, qui fait partie des hautes terres des Appalaches, et la zone nord-ouest, appartenant aux basses terres de la plaine du Saint-Laurent. La ligne de passage entre les deux zones est plutôt irrégulière, mais elle se situe grossièrement aux environs de l'axe passant par Farnham, Granby et Acton Vale.

La rivière Yamaska est une des rivières les plus polluées dans le sud-ouest du Québec, principalement en raison d'une activité agricole intensive. En dépit des efforts investis pour améliorer la situation au niveau des rejets domestiques et industriels, la situation continue de se dégrader. Elle est en outre empirée par le fait que le débit de la rivière peut être très faible en situation d'étiage estival, au moment où les apports de nutriments et de contaminants peuvent être importants. En effet, le débit de cette rivière est peu régularisé naturellement en raison du faible nombre de lacs dans ce bassin.

Au cours des années, 70 espèces de poisson ont été recensées dans le bassin : 59 dans le cours principal entre le lac Saint-Pierre et le lac Brome; 52 dans les tributaires de toute taille, soit les rivières Yamaska Nord, Yamaska Sud-Est, Noire, du Sud-Ouest, Chibouet, Saint-David, Salvail, Saint-Louis et Saint-Joseph pour ne nommer que les principales. Quarante et une des 70 espèces recensées sont communes à la rivière et aux tributaires.

Les principales frayères et/ou habitats du poisson d'intérêt connus sont situés, dans le cours d'eau principal, de part et d'autre de l'embouchure de la rivière Chibouet (dorés, meuniers), à Saint-Hyacinthe entre le pont de la Concorde et le barrage T.D. Bouchard (dorés, achigan à petite bouche), à l'embouchure de la rivière Noire (présence du chevalier cuivré), au nord de l'autoroute 10 (reproduction et alevinage du meunier noir, reproduction du fouille-roche zébré, reproduction potentielle et aire d'alimentation des chevalier blanc, jaune et cuivré, du méné émeraude et de l'achigan à petite bouche et aire d'alimentation du doré jaune), de part et d'autre de la route 104 à Farnham (fraye du doré jaune et de l'achigan à petite bouche); et dans la rivière Noire, en aval de Saint-Pie (reproduction et alevinage du méné émeraude, aire d'alimentation du doré jaune, reproduction potentielle des cinq espèces de chevalier, de l'achigan à petite bouche, du fouille-roche zébré et du maskinongé), entre les barrages du Père-Tarte et d'Émileville (fraye des dorés) et à l'aval du barrage Georges-Maurice (alimentation du doré jaune et du crapet de roche, reproduction potentielle de l'achigan à petite bouche, du chevalier blanc et peut-être aussi du chevalier cuivré). Le succès de la reproduction dans certaines de ces frayères est d'ailleurs protégé d'une façon spéciale comme « plans d'eau à gestion particu-

lière » où il est interdit de pratiquer la pêche sportive durant la période de fraye des espèces visées.

La rive gauche de la rivière Yamaska abrite aussi, tout près de l'embouchure, une très importante aire protégée de 1 400 ha, propriété de la Société de la faune et des parcs du Québec, le marais aménagé de la baie de Lavallière. Des gestes d'aménagement et de mise en valeur ont aussi été posés dans la rivière Yamaska Nord à la hauteur de Granby par l'Association des Chasseurs et Pêcheurs de l'Estrie (ACPE) avec la construction de seuils et de deux passes migratoires. Aussi, plus en amont sur la même rivière, une autre association de pêcheurs, Conservation Yamaska Inc., a réalisé la revégétalisation de berges et assuré le suivi des mortalités de poissons au Lac Waterloo, source de la rivière Yamaska Nord. Le Comité de survie du Lac Waterloo s'occupe depuis plusieurs années de la revitalisation de ce plan d'eau en réalisant notamment les mesures proposées dans le plan d'action élaboré par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec en 1998 pour la réduction des apports en phosphore dans ce lac.

4.1.1.11

Les petits cours d'eau en milieu agricole

Au cours des 60 dernières années, la plupart des cours d'eau municipaux (ruisseaux et rivières à faible débit, non navigables et non flottables) des régions rurales de la plaine du Saint-Laurent ont fait l'objet de ce qu'il fut convenu d'appeler « des aménagements à des fins agricoles ». Confection, réfection, creusage, nettoyage, reprofilage, redressement, détournement, canalisation, déboisement, etc., telle est la nature des interventions qui ont provoqué l'artificialisation de quelques 25 000 km d'habitat aquatique dans le sud-ouest du Québec. De 1981 à 1991 seulement, 2 400 km de cours d'eau ont été ainsi touchés en Montérégie.

Depuis 1987, les choses s'étaient beaucoup améliorées grâce au recours, dans 93 % des cas, à des mesures de protection des ouvrages contre l'érosion (stabilisation, ensemencement des talus et empierrement), de prévention (aménagement de fosses à sédiments) et de compensation des répercussions des travaux (construction de seuils, talus en pentes douces semées de phalaris roseau), mais on a noté une plus grande disparité en termes de qualité des interventions depuis 1991 où la responsabilité de l'entretien des cours d'eau à des fins agricoles a été déléguée aux municipalités.

Historiquement, ces transformations de la configuration physique et partant, du régime hydrique des petits cours d'eau, ont permis l'atteinte des objectifs relatifs à l'optimisation des activités agricoles comme l'assèchement des terres plus tôt au printemps, pour permettre un ensemencement plus hâtif ou une récolte de plus. Mais l'augmentation des vitesses d'écoulement en périodes de crues ou suite à des précipitations importantes et le recours généralisé au drainage souterrain comportent aussi des inconvénients sur la qualité des habitats aquatiques de ces cours d'eau et des cours d'eau récepteurs. Lors d'étiages sévères ou de périodes de sécheresses, des déficits hydriques peuvent survenir. Après avoir investi pour le drainage, il faut donc le faire pour l'irrigation. L'habitat du poisson des ruisseaux clairs et caillouteux fait alors souvent place à des canaux troubles et boueux, vite envahis par les plantes aquatiques et où s'installent des conditions estivales extrêmement difficiles pour la vie aquatique (faible débit, température élevée, concentration en oxygène réduite, fortes charges de matières en suspension, envasement, résidus d'engrais et de pesticides, etc.).

Les populations de poisson des cours d'eau municipaux sont plutôt mal connues. Nous sommes également mal renseignés sur les espèces présentes avant la modification de ces milieux. Par contre, nous savons qu'aujourd'hui, les communautés ichtyennes des cours d'eau en milieu agricole sont dominées par des espèces très tolérantes quant à la qualité du milieu. Ces pois-

sons à reproduction estivale présentent, selon les espèces, des comportements variés. Nous ne connaissons généralement pas la localisation précise des frayères dans ces petits cours d'eau, mais l'expérience a largement démontré que le moindre filet d'eau est susceptible d'être fréquenté et que plusieurs types d'habitats sont utilisés pour la reproduction de ces espèces. Celles qui sont les plus susceptibles de se retrouver dans ces conditions sont l'ombre de vase, l'épinoche à cinq épines, le meunier noir au stade juvénile et quelques cyprinidés comme le tête-de-boule, le ventre-pourri, le mulot à cornes, le mulot perlé, le méné à nageoires rouges, le méné jaune et le méné émeraude.

Huit de ces dix espèces, le meunier noir et les sept cyprinidés, sont exploitées comme poissons-appâts. À l'automne, elles redescendent vers les cours d'eau plus importants et souvent jusqu'au fleuve, ce qui permet aux pêcheurs commerciaux de poissons-appâts de s'approvisionner en des sites de rassemblement bien précis en vue de satisfaire à la demande générée par les adeptes de la pêche blanche. Cette récolte intensive est le fruit de la production estivale cumulée de tous ces petits cours d'eau, souvent situés en milieu agricole. À cette importance économique considérable que recèlent les poissons-appâts, s'ajoute leur importance écologique puisque ces poissons de petite taille constituent la base du régime alimentaire de plusieurs espèces piscivores d'intérêt sportif.

Une meilleure gestion de tous ces petits cours d'eau, plus respectueuse des exigences des espèces aquatiques qui les fréquentent, aurait sûrement des retombées écologiques et économiques intéressantes.

4.1.2 Les milieux humides

4.1.2.1 La description

On trouve en Montérégie de nombreux plans d'eau qui recèlent d'importants habitats humides. On doit mentionner le lac Saint-Pierre, dont l'étendue de la plaine d'inondation (environ 25 000 hectares) renferme les plus vastes milieux humides en eau douce du Québec. De même, les autres lacs fluviaux, le lac Saint-François, le lac Saint-Louis et le bassin de Laprairie, ainsi que le lac des Deux Montagnes, ajoutent à ce constat puisque plusieurs portions de ceux-ci ont résisté aux assauts de l'urbanisation et présentent d'importants habitats humides. Certains sont protégés en vertu de la Convention Canada-Québec sur la protection des terres inondables ou ont fait l'objet d'efforts particuliers dans le passé pour en assurer la conservation (réserve nationale de la faune du lac Saint-François, réserve des Îles de la Paix au lac Saint-Louis ou celle des Îles de Contrecoeur dans le couloir fluvial). De plus, certains territoires ont reçu un statut provincial comme le Refuge faunique Marguerite-D'Youville sur la rive sud du lac Saint-Louis.

Les grands tributaires qui sillonnent ce territoire doivent aussi être pris en compte, qu'il s'agisse de la rivière Richelieu, particulièrement le Haut Richelieu, de la rivière Châteauguay et de la rivière Yamaska. Les habitats humides du lac Champlain sont aussi à considérer. Comme les milieux humides représentent les milieux les plus productifs de la planète, après les estuaires, qu'ils sont le siège d'importantes activités de la faune (reproduction, alimentation, arrêts migratoires, etc.), qu'ils participent activement à la régularisation des débits des cours d'eau, à la filtration et à l'épuration des eaux et plusieurs autres fonctions écologiques, il n'est pas étonnant que plusieurs programmes aient mis l'accent sur leur protection et leur aménagement afin d'en préserver les bénéfices. Ainsi différents programmes, dont les différentes phases du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000, le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, le Fonds de restauration de l'habitat du poisson et d'autres initiatives, ont-ils investi dans des projets de conservation et de mise en valeur des milieux humides dont plusieurs sont situés en Montéré-

gie. Selon le bilan de 10 ans du Plan nord-américain, \$ 1,945 M ont été investis en Montérégie pour des projets. Ces travaux se poursuivent toujours et plusieurs dossiers sont encore en plein développement, qu'il s'agisse de mentionner les projets des Pointes Hébert et Goyette, du ruisseau Saint-Jean et de l'île Saint-Bernard au lac Saint-Louis, de la rivière aux Pins sur le couloir fluvial, ou des projets dans l'Archipel du lac Saint-Pierre (îles de Grâce et aux Corbeaux, île du Moine) ou sur ses rives comme à la baie de Lavallière.

Malheureusement, les milieux humides de plus petite superficie et dispersés sur les terres plus hautes du territoire ou à l'écart des grands plans d'eau ont été peu reconnus. Ces milieux, faute de données suffisantes sur leur valeur, risquent de disparaître rapidement au profit de l'urbanisation et de l'agriculture intensive qui se pratiquent en Montérégie.

De la même façon, des propositions importantes sont toujours en attente de développement faute de fonds, d'inscription à des programmes majeurs ou faute de personnel. Ainsi, le projet de la rivière du Sud doit attendre les efforts d'éradication de la châtaigne d'eau, tandis que plusieurs îles du Saint-Laurent faisant partie du territoire de la Montérégie pourront peut-être profiter de programmes comme ceux du Grand Montréal Bleu ou du Croissant de l'Est.

4.1.2.2

Les potentiels de mise en valeur

Plusieurs des grands habitats humides de la Montérégie ont été mis en valeur à des fins éducatives (ex. : Île saint-Bernard) et/ou d'exploitation faunique (ex. : baie de Lavallière, Île du Moine).

Certains territoires recelant une grande valeur faunique, comme la rivière du Sud, doivent faire l'objet d'efforts particuliers dans le cadre des grands programmes comme le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine ou SLV-2000 pour en assurer la conservation. Les initiatives comme celles du Grand Montréal Bleu ou le Croissant de l'Est doivent aussi être soutenues pour préserver plusieurs milieux humides du couloir fluvial.

Le potentiel de mise en valeur y est énorme à proximité d'une immense clientèle mais des efforts devront être consacrés pour s'assurer que la mise en valeur le soit à des fins fauniques et pour en conserver le caractère naturel. Le financement de cette mise en valeur doit aussi être assuré de même que la reconnaissance des organismes gestionnaires de ces projets.

Par ailleurs, devant l'urbanisation croissante et l'intense activité agricole en Montérégie, on se doit de reconnaître le plus rapidement possible la présence des milieux humides de plus petite superficie ou ceux situés à l'écart des grands plans d'eau afin d'être en mesure de les préserver. La détection de ces milieux humides à l'aide des nouveaux outils technologiques (télé-détection satellitaire, géomatique, etc.) devrait permettre de confectionner des cartographies à l'échelle régionale. Ces milieux semblent de plus en plus représenter les habitats refuges d'espèces de faune menacées ou vulnérables fréquentant les milieux humides à mesure que des études s'intéressant à ces espèces sont menées dans le cadre de la protection de la biodiversité.

4.1.3

Les habitats terrestres

4.1.3.1

La description

Le paysage rural de la Montérégie a été façonné au fil des ans par les activités humaines. L'intensification des pratiques agricoles, l'étalement urbain, la construction d'infrastructures routières et de transport d'électricité ont fait en sorte que le territoire, autrefois forestier, s'est peu à peu transformé laissant la place à un paysage en partie agro-forestier et en partie de nature rurale morcelée (Figure 14).

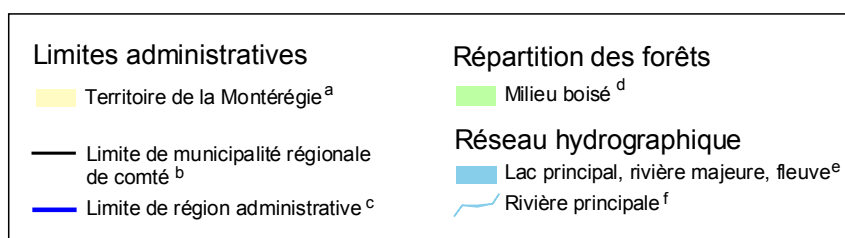
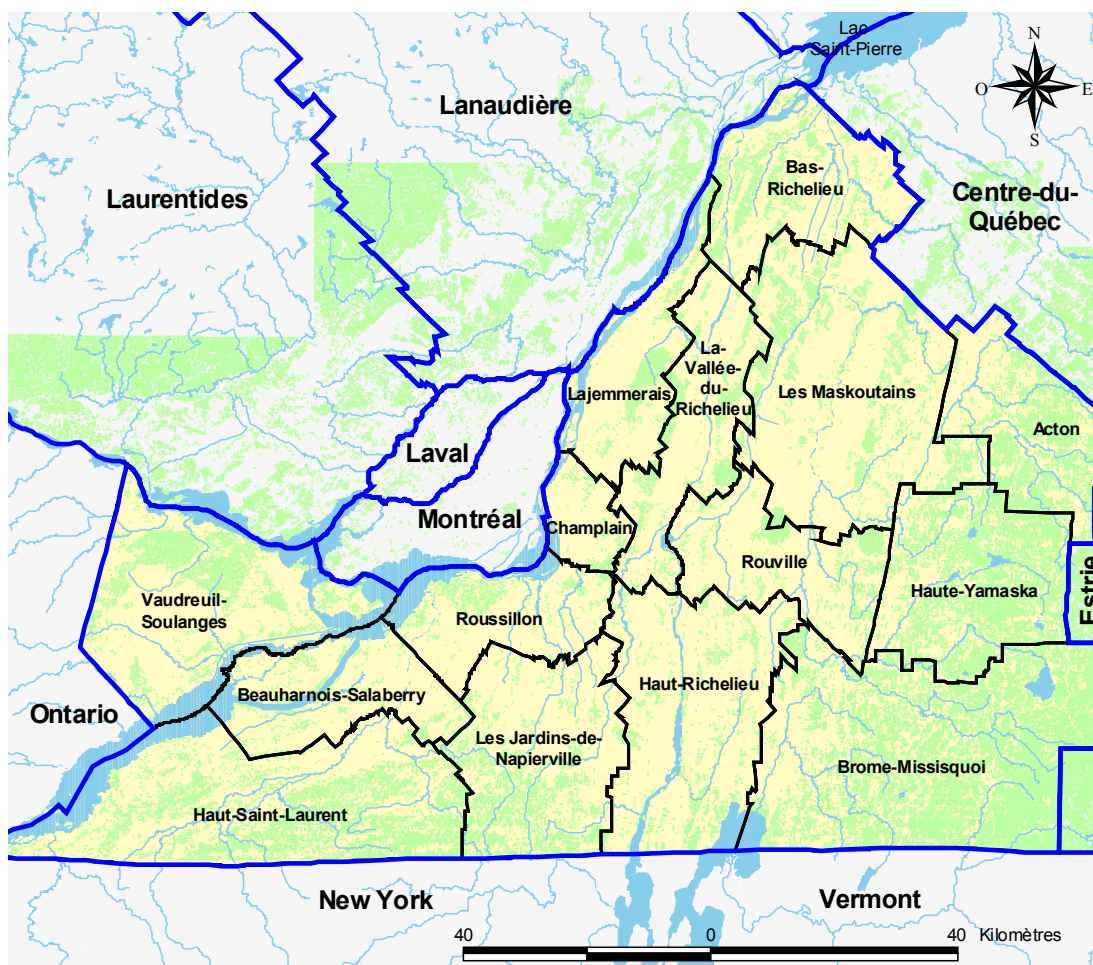


Figure 14. Localisation des forêts de la Montérégie

Le territoire compte encore quelques boisés de grande superficie dont le Bois de Verchères, le Grand Bois de Saint-Grégoire, les montérégiennes, le mont Rigaud, pour sa partie agricole, et de grands espaces boisés dans sa partie agro-forestière, dont les monts Sutton et le mont Pinacle.

Dans la plaine de Saint-Laurent, le Grand Bois de Saint-Grégoire est un site unique à cause de l'importance de sa superficie, plus de 400 hectares. Compte tenu de sa diversité écologique remarquable (plus de 325 plantes y ont été recensées) et de la présence de nombreuses espè-

ces rares, le Grand Bois de Saint-Grégoire constitue une forêt exceptionnelle. Il se classe au 5^e rang des forêts refuges au Québec en raison de cette concentration exceptionnelle d'espèces.

Les autres boisés, dont ceux indiqués plus haut, renferment une richesse importante d'espèces mais comme ils se retrouvent isolés les uns des autres, cette situation fait obstacle au déplacement de nombreuses espèces de faune.

Le verglas de 1998 a sévi sur la majorité de la superficie de la Montérégie. De très nombreux arbres furent déracinés ou brisés, ce qui eut pour effet de créer des ouvertures et de favoriser un renouvellement de la flore herbacée.

4.1.3.2

Les potentiels de mise en valeur

La conservation des espaces boisés de la Montérégie amènera de nombreux bénéfices tant du point de vue écologique que pour l'économie régionale et locale et pour le maintien d'une qualité de vie pour les citoyens. En outre, ils contribuent au maintien d'écosystèmes variés et, par conséquent, de la diversité des espèces (faune et flore) et à la présence d'espèces rares ou menacées très nombreuses en Montérégie. Ces espaces ajoutent à l'embellissement du paysage de la région puisque les boisés rompent la monotonie du territoire agricole. Ils jouent aussi un rôle non négligeable de brise-vent qui réduit l'érosion des sols agricoles ainsi que la poudrierie sur les routes en hiver. Ils maintiennent certaines activités économiques importantes comme l'acériculture, la chasse et la récolte de bois de chauffage. Enfin, les boisés offrent la possibilité de pratiquer des activités de loisir comme la randonnée, le ski de fond, l'observation de la nature et la cueillette de champignons lorsque les caractéristiques et leur accessibilité le permettent.

Les boisés de grandes superficies (plus de 100 hectares) ont la particularité de pouvoir supporter des habitats dits d'intérieur. Ces habitats abritent des espèces qui vivent uniquement dans ces milieux. La fragmentation des milieux forestiers en plusieurs boisés de dimension variable augmente les habitats de bordure au détriment des habitats d'intérieur. Si les habitats d'intérieur disparaissent, les espèces qui en dépendent sont vouées à disparaître, elles aussi.

Il faut noter que les boisés de plus petite superficie (moins de 100 hectares) méritent aussi notre attention. Ces boisés peuvent abriter des espèces rares mais surtout, ils peuvent faire partie d'un corridor forestier et former des liens entre plusieurs boisés isolés.

Depuis quelques années, des études ont eu lieu dans une dizaine de ravages du cerf de Virginie du territoire. Toutes nous indiquent que les ravages manquent d'abris (résineux). Toutefois, la difficulté pour aller de l'avant avec des aménagements correctifs est de convaincre une multitude de petits propriétaires du bien-fondé de ces mesures. Lorsque ces études furent réalisées, des rencontres publiques ont eu lieu pour expliquer le contenu de ces dernières aux populations locales. Depuis, aucune action concrète n'a été posée et le travail de sensibilisation devra être repris par la Société de la faune et des parcs du Québec et la Fondation de la faune du Québec.

On peut contribuer à la protection des boisés de plusieurs façons :

- en s'assurant que les boisés dont la conservation est prioritaire soient reconnus comme boisés de conservation ou comme zones d'intérêt écologique inscrites dans les schémas d'aménagement des MRC;

- en informant et en sensibilisant les autorités municipales à l'importance de préserver les boisés (une table de concertation sur la faune pourrait être créée par chaque MRC);
- en impliquant les propriétaires et en les informant sur les mécanismes (subventions, dégrèvement d'impôt, etc.) leur permettant de préserver leur boisé;
- en trouvant des alternatives à l'utilisation et au développement du territoire qui contreviennent aux principes de développement durable.

4.1.4 Les routes migratoires

4.1.4.1

La description

Plusieurs plans d'eau de la région de la Montérégie sont le lieu de rassemblement d'oiseaux, principalement la sauvagine, en période de migration. Les plus importants sites sont situés sur les grands lacs fluviaux (lac Saint-François, lac des Deux Montagnes, lac Saint-Louis, bassin de La Prairie, lac Saint-Pierre) de même que sur les grands tributaires comme les rivières Châteauguay et Richelieu, le canal de Beauharnois et sur le tronçon fluvial entre le pont Champlain et Contrecoeur. Ces plans d'eau sont tous fréquentés par les oiseaux aquatiques empruntant le couloir de migration de l'Atlantique.

Parmi ces principaux sites figurent : les grands marais et les îles du lac Saint-François et certaines grandes baies de ce lac, le secteur des îles de l'amont du lac des Deux Montagnes, les bassins de Canards Illimités à Beauharnois, la réserve nationale de la faune des Îles de la Paix, le grand herbier central et les marais de Châteauguay (lac Saint-Louis), les îles et les rapides de Lachine, les rives de Longueuil et le chenal du Courant au Parc des Îles de Boucherville, l'archipel de l'île Sainte-Thérèse et la réserve nationale de la faune des Îles de Contrecoeur. Plus en aval, mentionnons l'archipel du lac Saint-Pierre et les grands marais de la rive sud de ce lac (baie de Lavallière).

Sur les grands tributaires, il s'agit entre autres de la zone des premiers rapides de la rivière Châteauguay et des rapides de Saint-Jean et de Chambly sur la rivière Richelieu (aires de rassemblement hivernal) de même que les marais du Haut-Richelieu (ex. : rivière du Sud) et les tourbières, marais et herbiers de la baie Missisquoi au lac Champlain.

Les oiseaux de proie empruntent aussi des routes migratoires précises pour la traversée du Saint-Laurent depuis leurs aires de reproduction de la forêt boréale, de la zone sub-arctique ou même de l'arctique. Quelques sites du territoire accueillent ainsi d'intéressantes concentrations d'oiseaux de proie en migration. Il s'agit des rives de Longueuil (parc de la Pointe Le Marigot et promenade René-Lévesque) et du Parc des Îles de Boucherville, où un programme d'interprétation est déjà sur pied.

4.1.4.2

Les potentiels de mise en valeur

Plusieurs de ces milieux offrent déjà des infrastructures d'accueil et d'observation gérées par des organismes locaux. D'autres, cependant, demeurent à être développées comme celles des Îles de la Paix, de la baie Brazeau, de l'archipel Sainte-Thérèse, des rapides de la rivière Châteauguay, du bassin de Chambly, de la rivière Richelieu ainsi que du lac Champlain. Le site d'observation des oiseaux de proie de Sainte-Anne-de-Bellevue devrait aussi être développé et mis en valeur pour l'accueil des observateurs.

4.2 La faune

4.2.1 *La faune aquatique*

Mésotrophes, alimentés par de forts débits d'eaux vertes des Grands Lacs ou d'eaux brunes du Bouclier précambrien ou par un mélange des deux, les milieux aquatiques du fleuve Saint-Laurent bordant la Montérégie offrent une grande diversité de profondeurs et de conditions d'écoulement. Ils présentent une très forte diversité d'habitats, des herbiers littoraux aux milieux d'eau rapide, malgré des perturbations importantes, et sont peuplés par une faune aquatique abondante et diversifiée. En ce qui concerne les poissons, on y trouve plus de 90 des 112 espèces d'eau douce, anadromes et catadromes du Québec, dont environ une dizaine n'y sont qu'occasionnellement présentes (Annexe 1).

4.2.1.1 *Les espèces pêchées et les potentiels de mise en valeur*

Au milieu des années 1980, deux enquêtes indépendantes estimaient à environ 2,5 millions de jours-personnes l'activité annuelle de pêche sportive dans la grande région de Montréal (qui incluait alors une bonne partie de l'actuelle Montérégie). Environ le quart de cette fréquentation était attribué à la pêche d'hiver. Globalement, cela représentait près de 12 % de l'ensemble de l'effort de pêche effectué au Québec, estimé à 14,7 millions de jours-personnes. Il s'agissait alors d'une activité bien organisée, à laquelle était associés une trentaine de pourvoyeurs de service et près de 150 pêcheurs commerciaux ou commerçants de poissons-appâts. La pêche était surtout pratiquée dans les grands plans d'eau (lacs Saint-François, Saint-Louis et des Deux Montagnes, bassin de La Prairie) ainsi que dans le Haut-Richelieu et la baie Missisquoi. Cette activité était en pleine croissance depuis le début des années 1970. Au cours de la dernière décennie, le portrait qui avait alors été tracé a considérablement changé. La pratique de la pêche récréative proprement dite a diminué et une partie de cette pêche est maintenant orientée vers la capture, à des fins commerciales, de la perchaude et de certains centrarchidés, ainsi que vers la pêche à des fins d'alimentation, notamment de la part de membres de communautés ethniques nouvellement arrivés au Québec. La clientèle demeure diversifiée et ceux qui pratiquent cette activité se répartissent selon plusieurs profils dont les objectifs, les modalités de pratique et les espèces recherchées sont variées.

Quant à la pêche commerciale, autrefois florissante et largement répandue, elle demeure une activité importante, même à l'ombre des gratte-ciel, car orientée sur des espèces lucratives comme l'esturgeon jaune, l'anguille d'Amérique, les poissons-appâts ou des espèces dont le marché est en développement comme celui de la carpe.

La contamination de la chair des poissons de la plaine du Saint-Laurent a souvent été identifiée comme un facteur limitant la pratique de la pêche sportive et la consommation des prises. Les efforts de dépollution graduellement engagés depuis le début des années 1970 ont permis une forte réduction de la charge de polluants dans plusieurs cours d'eau du Québec, dont le fleuve Saint-Laurent. La contamination chimique par les métaux lourds, les BPC et autres substances toxiques a beaucoup diminué. Toujours présent, mais en moins grande quantité, le mercure demeure la principale source de restriction en ce qui concerne la consommation du poisson.

Les études réalisées ont aussi montré que les poissons du Saint-Laurent ont des propriétés nutritives remarquables. Ils sont riches en protéines et vitamines et contiennent des acides gras essentiels (comme les Omega-3) qui sont bénéfiques pour la santé. Selon les spécialistes de la santé, la plupart des espèces marines et plusieurs espèces d'eau douce peuvent être consommées sans restriction, comme les corégones, les truites, l'éperlan et l'aloise savoureuse. Ce-

pendant, ces spécialistes conseillent de ne pas manger plus d'une fois par semaine la chair de la barbotte, des crapets, de la lotte, du meunier, de l'esturgeon ou de la perchaude. En ce qui concerne les grands prédateurs, comme les dorés, les brochets, les achigans et le maskinongé, qui accumulent plus de contaminants, il est recommandé de ne pas consommer leur chair plus de deux fois par mois. Si la consommation de ces espèces n'est qu'occasionnelle, le risque d'accumuler des contaminants est faible et aucune restriction n'est suggérée. Pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge, le choix doit porter sur les espèces d'eau douce ou marine pour lesquelles il n'y a aucune restriction.

4.2.1.1.1

La perchaude

État des stocks

Espèce dominante du fleuve Saint-Laurent, la perchaude occupe le premier rang en ce qui concerne les prises de la pêche sportive dans presque tous les secteurs et ce, tant au niveau de la pêche en eau libre qu'hivernale. Elle fait aussi l'objet d'une exploitation commerciale limitée (moins de 5 t) dans la partie ontarienne du lac Saint-François alors que dans le lac Saint-Pierre et son archipel, elle occupe, selon les années, le premier ou le second rang dans les débarquements. Le suivi annuel de la pêche commerciale et les pêches expérimentales réalisées par le biais du Projet Plan de Pêche et du Réseau de Suivi Ichtyologique (RSI) ont clairement mis en évidence la vulnérabilité actuelle des populations de perchaudes du fleuve Saint-Laurent. Augmentation du taux de mortalité et diminution de l'abondance et de la taille moyenne des individus, tels sont les constats qui émanent de ces études. Les estimations les plus récentes font état de taux annuels de mortalité totale de 59,2 % pour les individus de 4 à 10 ans au lac Saint-Louis (1997), de 66,8 % au lac Saint-François chez les 3 à 9 ans (1996) et s'élèvent à 76,2 % (3 à 6 ans) et 81,2 % (2 à 6 ans) respectivement dans le secteur lentique et l'archipel du lac Saint-Pierre (1995). L'examen de la structure en taille des populations met en évidence un déficit en individus de grande taille dans tous les secteurs ce qui porte ombrage à la qualité de la pêche sportive. En effet, dans tous les secteurs, la taille moyenne des individus est inférieure à la taille dite qualité (200 mm), c'est-à-dire la taille recherchée par la majorité des pêcheurs sportifs.

Au lac Saint-François, l'examen des données de l'*Ontario Ministry of Natural Resources* (OMNR) met en évidence une diminution progressive de son abondance depuis 1984 et les travaux du RSI ne font que confirmer cette tendance. La situation est moins préoccupante dans la partie nord du lac Saint-Louis : elle y est plus abondante et la taille ainsi que le poids moyen des individus demeurent parmi les plus élevés du système. Par contre, par rapport à la fin des années 1980, le taux de mortalité a presque doublé et la taille des captures a diminué. Dans la partie sud, l'influence négative de la contamination chimique sur la dynamique des populations identifiée à la fin des années 1980 demeure perceptible. Cette influence se manifestait par des valeurs plus faibles de l'abondance, de la croissance, de la condition et de la fécondité ainsi que par des déséquilibres d'ordre biochimique.

Au lac Saint-Pierre et dans l'archipel, l'exploitation de la perchaude est un moteur important de l'économie locale. Plus des trois quarts des prélèvements sont attribuables à la pêche commerciale. Une baisse dramatique des niveaux de débarquements a été enregistrée au cours des dix dernières années. De 213 tonnes (en moyenne) déclarées entre 1986 et 1994, les débarquements ont été respectivement de 139, 141 et 66 tonnes entre 1995 et 1997 (moyenne de 115 tonnes). Comparativement aux individus capturés en 1995, ceux de 1997 sont de plus petite taille et leur poids moyen est inférieur. Depuis les quinze dernières années, les diverses études démontrent que la ressource y est exploitée à son maximum et que l'état des stocks est

jugé préoccupant. En 1986, les dépenses directes reliées à la pêche sportive au lac Saint-Pierre (pour l'ensemble des espèces) ont été évaluées à cinq millions de dollars dont 700 000 \$ (dépenses directes et indirectes) sont attribuables à la pêche sous la glace. Les retombées économiques générées en 1985 et en 1989 par la pêche commerciale s'élevaient à près d'un million de dollars annuellement. Une révision de l'allocation de la ressource entre les pêcheurs commerciaux et sportifs est actuellement en cours et devrait aboutir au rachat d'un certain nombre de permis de pêche commerciale.

Nous ne disposons pas d'un portrait aussi détaillé de la situation dans l'ensemble du territoire. Cependant, au cours des dix dernières années, l'état des stocks de perchaude et, parallèlement, la qualité de la pêche se sont détériorés dans l'ensemble de la plaine du Saint-Laurent. Un prélèvement excessif est vraisemblablement le principal facteur en cause, notamment en raison d'une forte augmentation de la demande sur le marché nord-américain laquelle s'est traduite par une très forte augmentation des prix offerts pour de la perchaude non transformée (plus de 2,00 \$ le kg). Historiquement concentrée au lac Saint-Pierre, entre les mains de pêcheurs professionnels, la capture de la perchaude à des fins commerciales s'est étendue à l'ensemble des cours d'eau fréquentés par l'espèce par le biais de la pêche sportive. Cette situation a entraîné une diminution de la qualité de la pêche récréative et un désintérêt de la part de ceux qui la pratiquent pour le plaisir.

Aspects réglementaires

Diverses modifications de la réglementation ont été mises de l'avant en vue d'améliorer la qualité de la pêche depuis 1997 : une limite quotidienne de prises et de possession de 50 perchaudes et une interdiction de vendre des individus capturés à la pêche sportive dans l'ensemble du territoire québécois. En outre, une période printanière de pêche interdite a été instaurée pour protéger la période de reproduction. Au lac Saint-Pierre, une limite de taille minimale a également été imposée pour les perchaudes exploitées sportivement et commercialement et la saison de pêche a été retardée.

Au lac Saint-François, même si un effort d'harmonisation de la réglementation a été consenti entre l'Ontario et le Québec à propos de la saison de pêche, il existe encore des divergences en ce qui a trait aux limites quotidiennes de prises et de possession qui sont de 50 au Québec (depuis le 1^{er} avril 1997) et respectivement de 100 et 200 en Ontario. En outre la portion ontarienne de ce lac est le seul secteur de cette province où le commerce de la perchaude capturée à la pêche sportive demeure autorisé. Cette disparité réglementaire entraîne des difficultés d'application dans l'ensemble de la plaine du Saint-Laurent.

Il est trop tôt pour évaluer si l'ensemble des nouvelles mesures de protection mises en application depuis 1997 seront suffisantes pour améliorer l'état des stocks. Une telle évaluation devrait cependant être effectuée en 2002 et 2003 dans le cadre de la seconde phase du RSI.

Potentiel de mise en valeur

La perchaude a pendant plus de 30 ans constitué la base de l'activité pêche sportive dans le sud du Québec. Au début des années 1990, le développement rapide d'un commerce reposant sur les captures à la pêche sportive ont fortement réduit l'abondance. La perchaude pourra reprendre son rôle auprès de la clientèle sportive et de tout le réseau de pourvoyeurs de services si les mesures qui ont été prises en 1997 pour rétablir la situation s'avèrent efficaces.

État des stocks

Autres percidés très convoités par les adeptes de la pêche sportive, les dorés font également partie des espèces dominantes de la communauté ichthyenne de la Montérégie, où ces deux prédateurs sont réservés à la pêche sportive.

L'analyse des données du RSI révèle que l'abondance du doré jaune est relativement similaire aux lacs Saint-Louis et Saint-Pierre alors qu'elle est nettement plus faible au lac Saint-François, où, d'après les données de l'OMNR, le phénomène serait manifeste au moins depuis 1984. À l'opposé, au lac Saint-Louis, son abondance est à la hausse depuis les dix dernières années. L'examen des structures en taille démontre que les populations sont à l'équilibre au lac Saint-Louis et au lac Saint-Pierre.

Dans l'ensemble, la situation du doré jaune peut donc être considérée satisfaisante dans les divers segments du fleuve pour lesquels nous disposons de données récentes, à l'exception du lac Saint-François où il appert que le succès annuel de la reproduction est très irrégulier et que la population est vieillissante. Cette situation est d'ailleurs déplorée par les diverses associations de pêcheurs de la région qui affirment que la qualité de la pêche sportive est à la baisse. Cette problématique nécessite une attention particulière. La stabilisation du niveau des eaux à des fins de production hydroélectrique et de navigation a considérablement modifié les habitats aquatiques. La perte et la détérioration de frayères en eaux vives pourraient avoir affecté le recrutement du doré jaune et ainsi expliquer un tel phénomène.

L'état des populations de doré noir dans les mêmes secteurs est comparable à celui dressé pour son congénère et la taille moyenne des individus oscille autour de la taille qualité (300 mm). L'espèce est surtout abondante dans le fleuve Saint-Laurent, en aval des rapides de Lachine, où plusieurs spécimens atteignent des tailles records. Elle est absente du lac Saint-François.

Aspects réglementaires

En Montérégie, la limite quotidienne de prise et de possession de dorés est établie à 6 et la période de fraye est protégée par l'interdiction de la pêche sportive du 1^{er} avril à la mi-mai. Aucune limite de taille n'est actuellement imposée.

Potentiel de mise en valeur

Le doré jaune est, dans le sud du Québec, l'espèce la plus recherchée par les pêcheurs sportifs. Une évaluation récente montre que plusieurs des stocks présents dans le fleuve sont en bon état et offrent un bon potentiel d'utilisation. Il en est de même du doré noir, plus particulièrement dans le fleuve en front de Montréal, où l'espèce est abondante et atteint des tailles records. La répétition périodique des pêches du RSI devrait permettre de suivre l'évolution de ces stocks et, au besoin, d'apporter les correctifs requis.

Des efforts sont investis et devront l'être davantage dans le futur pour la protection des frayères existantes, notamment dans la rivière Beaudette, l'aménagement de nouvelles frayères et la révision du programme annuel de gestion du niveau des eaux. D'autres espèces bénéficieraient également de ces mesures.

4.2.1.1.3

Le grand brochet

Malgré sa croissance rapide, sa taille qui peut être considérable, sa grande abondance et le fait qu'il soit facile à pêcher, le grand brochet est peu recherché par les pêcheurs sportifs de la Montérégie, où sa capture leur est pourtant réservée. Paradoxalement, en eau libre comme sous la glace, le grand brochet est, après la perchaude, une des espèces les plus récoltées. L'examen des structures en taille et en âge des populations de la région (données du RSI) indique qu'elles sont relativement à l'équilibre dans l'ensemble du couloir fluvial. Le potentiel récréatif du grand brochet est considéré comme très intéressant car la taille moyenne des individus est égale ou supérieure à la taille qualité (530 mm) dans tous les secteurs et, plus particulièrement aux lacs Saint-François et Saint-Pierre, où l'espèce est très abondante.

Aspects réglementaires

Dans la Montérégie, les limites quotidiennes de prise et de possession sont établies à 6 et la période de fraye est protégée par l'interdiction de la pêche sportive du 1^{er} avril à la mi-mai.

Potentiel de mise en valeur

L'abondance et la qualité des individus dans la région, la facilité avec laquelle il peut être capturé par des méthodes simples à toutes périodes de l'année ainsi que le peu de réglementation dont il fait l'objet font du grand brochet une espèce dont le potentiel de mise en valeur est très élevé. Du fait qu'elle peut se pratiquer à partir des rives, la pêche au grand brochet est également très accessible et ce, même dans le cadre d'une activité familiale. La mise en valeur de l'espèce par le biais d'organisation de tournois de pêche pourrait être envisagée en s'alliant des partenaires locaux.

4.2.1.1.4

Le maskinongé

Naturellement beaucoup moins abondant, le maskinongé suscite l'intérêt d'une clientèle de pêcheurs intéressés par la taille trophée des prises qu'il peut procurer et son comportement combatif. L'espèce a considérablement décliné au cours de la première moitié du 20^e siècle, mais lesensemencements de soutien entrepris dès 1952 et adaptés aux connaissances contemporaines en 1985 ont porté fruit. Un suivi des captures effectué de 1994 à 1997 avec le chapitre montréalais de *Muskies Canada* montre que dans l'archipel, par rapport aux décennies antérieures, l'espèce est nettement plus abondante et présente une structure en taille plus équilibrée. Lesensemencements ont été arrêtés en 1998 pour cinq ans et la situation sera révisée sous peu.

Les eaux de l'archipel de Montréal sont maintenant identifiées comme site de grand intérêt par la clientèle nord-américaine de pêcheurs de maskinongé, des experts, disposant de leurs propres magazines spécialisés et d'un ensemble de sites sur le réseau Internet. Le record mondial (153 cm) y a été homologué en 1996, plus précisément dans le lac des Deux Montagnes. Pour maintenir un tel statut de poisson trophée, susceptible d'attirer et de retenir davantage de pêcheurs locaux et internationaux, une meilleure connaissance et protection des habitats de reproduction ainsi qu'une révision régulière de l'état des stocks et des modalités de gestion sont requises.

Le maskinongé est également présent dans quelques tributaires de la plaine du Saint-Laurent, comme les rivières Noire, Yamaska et aux Brochets, mais le potentiel de croissance y est plus faible.

Aspects réglementaires

Dans les eaux de l'archipel de Montréal, la limite de capture et de possession est de un spécimen. Une taille minimale permise de 90 cm (longueur à la fourche) y a été mise en vigueur en 1996; elle a été haussée à 104 cm en 1999. Cette limite n'existe pas dans les tributaires. Signalons que la plupart des spécialistes de cette pêche remettent leur prise à l'eau après l'avoir mesurée et photographiée.

Potentiel de mise en valeur

Le maskinongé est une espèce de grande valeur pour une clientèle spécialisée de pêcheurs sportifs, d'origine régionale mais également en provenance de l'ensemble de l'Amérique du Nord et même d'ailleurs. Ces pêcheurs sont à la recherche de prises trophées et des services de guide sont déjà disponibles pour en faciliter la pratique pour des résidents comme pour des voyageurs de passage susceptibles de prolonger leur séjour à Montréal pour y participer. Les stocks sont maintenant rétablis, mais le maintien d'une telle pêcherie impose une meilleure connaissance de la biologie de l'espèce, la protection des habitats et une gestion fine de la pêcherie. La collaboration avec les associations de pêcheurs vouées à sa protection (comme Muskies Canada) est essentielle.

4.2.1.1.5

Les achigans à petite et à grande bouche

La popularité des achigans auprès des pêcheurs sportifs ne fait aucune doute. Bien qu'ils soient moins abondants que d'autres espèces d'intérêt sportif, ils sont omniprésents dans la Montérégie. L'examen des données du RSI montre que les populations d'achigans sont plus importantes au lac Saint-François et que seule la population d'achigan à petite bouche en rive nord de ce plan d'eau semble à l'équilibre. Ailleurs, des signes de déficit en individus de petite taille ont été mis en évidence. Un suivi plus serré des populations d'achigans est souhaitable, car, comme pour le maskinongé, ces espèces, très combattives, attirent une clientèle locale et internationale de spécialistes orientée sur la capture-relâche de spécimens de grande taille.

Aspects réglementaires

Dans les zones concernées, la limite quotidienne de prise et de possession est de six. Afin de protéger en partie la période de reproduction, la pêche sportive à l'achigan n'est autorisée qu'à partir de la mi-juin dans la région. Cette ouverture est même retardée à la fin de juin dans certaines sections de cours d'eau fortement utilisées lors de la reproduction.

Potentiel de mise en valeur

La mise en valeur de la pêche sportive aux achigans à petite et à grande bouche est possible car, comme pour le maskinongé, ces espèces, très combattives, attirent une clientèle locale et internationale de spécialistes orientée sur la capture-relâche de spécimens de grande taille. Cependant, il convient de procéder à un suivi plus serré des populations afin d'en assurer la pérennité. Les données du RSI montrent en effet un déficit en individus de petite taille dans la plupart des secteurs du fleuve Saint-Laurent.

4.2.1.1.6

Le crapet-soleil, le crapet de roche et la marigane noire

Espèces intéressantes à cause de leur magnifique coloration, de leur importance écologique en tant que poisson-fourrage et du plaisir qu'ils procurent aux pêcheurs sportifs particulièrement chez les enfants, les crapets sont surtout capturés en eau libre.

Ils sont omniprésents dans la Montérégie mais ils sont plus abondants dans les milieux plus productifs où ils tendent à prendre la place des dorés et de la perchaude. C'est aux lacs Saint-François et Saint-Louis que les populations sont les plus importantes et présentent les structures en taille les mieux étalées. La valeur récréative de la pêche aux crapets est cependant faible puisque, dans l'ensemble des secteurs, la taille moyenne est inférieure à la taille qualité qui est évaluée à 150 mm pour le crapet-soleil et à 180 mm pour le crapet de roche. Il appert que cette situation est plus préoccupante chez ce dernier, le déficit en individus de grande taille étant plus évident.

Moins fréquente et abondante, la marigane noire atteint une taille et un poids supérieurs à ceux de ses congénères. Selon certaines associations de pêcheurs du lac Saint-François, son abondance y serait à la baisse depuis quelques années.

L'exploitation commerciale de ces trois espèces par des pêcheurs professionnels s'effectue principalement au lac Saint-Pierre où les débarquements étaient évalués à 18 et 28 t en 1998 et 1999 tandis qu'au lac Saint-François ils étaient inférieurs à 1 t en 1998. Par contre, tout comme pour la perchaude, le commerce des plus gros individus s'est développé sous le couvert de la pêche sportive. Ici encore, cela réduit les opportunités de pratiquer une pêche récréative de qualité.

Aspects réglementaires

Aucune réglementation particulière n'est en vigueur pour les crapets-soleil et de roche. En ce qui concerne la marigane noire, la limite quotidienne de prise et de possession est de 30 depuis le 1^{er} avril 1999. La vente des captures effectuées à la pêche sportive devrait bientôt être interdite pour les trois espèces.

Potentiel de mise en valeur

Même si actuellement le potentiel récréatif de ces trois espèces (en terme de taille des individus) est relativement faible dans la région de la Montérégie, l'engouement qu'ils suscitent chez les jeunes pêcheurs et les néophytes est loin d'être négligeable. La mise en valeur des plaisirs gastronomiques qu'elles peuvent procurer est aussi à prendre en considération pour susciter le développement de la pêche sportive comme activité familiale d'initiation dans les secteurs où elles sont particulièrement abondantes. La marigane noire gagne à être connue puisqu'elle at-

teint une taille et un poids supérieur à ses congénères et que sa chair, savoureuse, a un goût comparable à celle du doré.

Par contre, tout comme pour la perchaude, une attention particulière doit être portée, et au besoin on doit envisager un resserrement sur le plan de la réglementation, à la problématique du commerce des plus gros individus qui s'est développé sous le couvert de la pêche sportive. Ici encore, cela réduit les opportunités de pratiquer une pêche récréative de qualité. Cette situation est particulièrement déplorée par certaines associations de pêcheurs du lac Saint-François qui affirment que l'abondance de la marigane noire est en baisse depuis quelques années.

4.2.1.1.7

La barbotte brune

Espèce moins convoitée par les adeptes de la pêche sportive, la barbotte brune fait l'objet d'une exploitation commerciale intensive dans le fleuve Saint-Laurent. Les débarquements récents (1998 et 1999) sont évalués à 187 et 302 t au lac Saint-Pierre, 9 et 10 t dans le secteur de La-Valtrie, 1 et 2 t au lac Saint-François et 13 et 31 t dans le Haut-Richelieu.

Les récents inventaires du RSI montrent que la barbotte brune est surtout abondante dans le lac Saint-Pierre où la structure en taille des populations est également bien répartie. Par contre, dans l'ensemble du couloir fluvial, le déficit en individus de petite taille est flagrant.

Aspects réglementaires

Aucune réglementation particulière n'est en vigueur pour la pêche sportive de cette espèce. La pêche commerciale est autorisée en vertu d'un permis qui définit le lieu, l'engin et la saison de pratique.

Potentiel de mise en valeur

La barbotte brune constitue une importante ressource faunique dans la Montérégie, particulièrement au printemps, temps où sa chair est très appréciée. Cette qualité gagne à être connue en vue de susciter l'intérêt à la pêche sportive qui, actuellement, n'est soumise à aucune réglementation. Les récents inventaires du RSI démontrent que, dans l'ensemble du couloir fluvial, la qualité de la pêche sportive est satisfaisante, la taille moyenne des individus étant supérieure à la taille qualité (190 mm). Par contre, ces études ont également mis en évidence un déficit en individus de petite taille. Il convient donc d'effectuer un suivi des populations par le biais du RSI.

4.2.1.1.8

La barbue de rivière

Moins répandue et abondante que sa congénère, la barbue de rivière est aussi exploitée commercialement de façon intensive au lac Saint-Pierre où les débarquements étaient estimés à 33 t en 1998 et à 45 t en 1999.

Aspects réglementaires

Aucune réglementation particulière n'est en vigueur pour la pêche sportive de cette espèce. La pêche commerciale est autorisée en vertu d'un permis qui définit le lieu, l'engin et la saison de pratique.

Potentiel de mise en valeur

Même si d'après les inventaires du RSI l'espèce est peu abondante dans la Montérégie, la barbue, à cause de sa grande taille, offre un certain potentiel de mise en valeur par le biais de la pêche sportive. La barbue de rivière a jadis été trouvée en abondance dans certains sites comme l'extrémité ouest de l'île Carillon (lac des Deux Montagnes), l'embouchure de la rivière des Prairies, la pointe des Cascades et l'aval du barrage de Melocheville (lac Saint-Louis) ainsi que le secteur du pont de l'autoroute 15 et des îles dans la rivière des Mille Îles. Ces sites pourraient être envisagés pour mettre sur pied des projets de mise en valeur de l'espèce lors de tournois de pêche. Le goût de sa chair ne fait pas l'unanimité au Québec, mais l'espèce est élevée dans le sud des États-Unis pour la table.

4.2.1.1.9

Les salmonidés

Le développement de la pêche sportive aux salmonidés dans la RMM et la Montérégie a débuté en 1965 suite à des ensemencements de truites brune et arc-en-ciel dans les eaux vives du fleuve Saint-Laurent et de certains de ses tributaires. Les effets ont commencé à se faire sentir dès 1968. L'examen des captures d'un groupe de pêcheurs volontaires ainsi que des travaux de marquage et de localisation de frayères dans l'ensemble du couloir fluvial ont permis d'évaluer régulièrement l'efficacité de l'opération et la qualité de la pêche. À la lumière des informations obtenues, des améliorations ont été apportées au protocole comme l'identification des secteurs les plus propices, l'utilisation de spécimens de plus grande taille (âgés d'un an), la détermination des quantités à déverser annuellement et, depuis 1993, l'ensemencement de truites arc-en-ciel stériles en vue de limiter sa propagation en aval. L'expérience a en effet démontré que la truite arc-en-ciel montrait un comportement migratoire plus accentué que la truite brune.

Les truites brune et arc-en-ciel croissent rapidement dans les eaux vives de la plaine du Saint-Laurent et peuvent atteindre de grandes tailles. La truite brune s'y reproduit, mais la contribution de la fraye au maintien de la population est jugée négligeable. Historiquement, la truite brune a offert un succès de pêche supérieur, même si elle a été ensemencée en moins grand nombre. D'après un inventaire réalisé auprès de pêcheurs sportifs de 1990 à 1992, les meilleurs succès horaires ont été obtenus aux rapides de Valleyfield (truite brune) ainsi que dans la rivière Châteauguay et aux rapides Fryers (rivière Richelieu) pour les deux espèces. D'autres sites, tels les rapides de Lachine, de Beauharnois et de Pointe-Des-Cascades, se sont aussi avérés productifs.

Au cours des dernières années, seuls les ensemencements dans les eaux du fleuve Saint-Laurent ont été maintenus (rapides de Valleyfield et de Lachine). Au total, 57 000 truites brunes et 12 000 truites arc-en-ciel ont été déversées en 2001 par la Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie (DAF). D'autres ensemencements sont également réalisés dans la région par le biais d'organisations locales en vertu du programme Pêche en Ville. Le bilan est positif en termes de succès et de taille des captures et la qualité de la pêche est dite comparable à ce qui prévaut dans la plupart des régions traditionnellement occupées par ces espèces.

À ces deux espèces ensemencées localement s'ajoutent deux visiteurs périodiques, les saumons chinook et coho. Ces deux salmonidés, originaires de la Côte Ouest de l'Amérique du Nord, sont l'objet d'ensemencements massifs dans les Grands Lacs depuis 1966. Ils sont surtout présents dans la région en automne et en hiver. Il s'agit essentiellement de spécimens de grande taille (de 2 à 6,4 kg pour le coho et de 1,6 à 13 kg pour le chinook), des adultes en migration de reproduction. La fraye du saumon chinook a d'ailleurs été observée dans les rapides de Valleyfield. Comme pour les truites brune et arc-en-ciel, il est cependant peu probable que la reproduction naturelle contribue aux populations locales, constituées d'adultes de passage.

Le fait que des salmonidés survivent et prospèrent dans les eaux de la plaine du Saint-Laurent a contribué à revaloriser l'image de ces milieux dans l'esprit des pêcheurs et de la population en général. Par contre, cette pratique soulève des questions quant à son impact. En effet, il est maintenant confirmé que ces salmonidés se propagent dans les secteurs plus en aval du fleuve ainsi que dans certains tributaires; la migration d'individus ensemencés dans des provinces et états voisins a également été démontrée. Les risques de modification du pool génétique par l'hybridation avec des saumons atlantiques, la transmission aux populations indigènes de maladies caractéristiques de la pisciculture ainsi que la possibilité de compétition interspécifique avec des salmonidés indigènes suite à leur propagation dans les tributaires de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, nettement moins productifs que le fleuve, sont autant de facteurs qu'on ne peut négliger.

Aspects réglementaires

La capture des saumons chinook et coho n'est soumise à aucune réglementation particulière. Une limite de prise et de possession de 5 truites au total est imposée pour la pêche sportive. Dans la RMM, la pêche y est autorisée toute l'année alors que dans les zones limitrophes elle n'y est permise qu'à partir de la troisième semaine d'avril jusqu'à la première ou deuxième semaine du mois de septembre.

Potentiel de mise en valeur

Dans les années 1960, les ensemencements de salmonidés dans les eaux vives de l'archipel de Montréal ont contribué à revaloriser l'image du fleuve Saint-Laurent dans l'esprit des pêcheurs et de la population en général. Ils y favorisent également la pratique d'activités de pêche complémentaires et permettent la capture de spécimens qui atteignent de grandes tailles. En contrepartie, ces espèces migratrices non indigènes peuvent avoir des impacts négatifs sur des populations sauvages de salmonidés bien au-delà de la zone d'introduction. Depuis 1993, les truites arc-en-ciel ensemencées par la Société de la Faune et des Parcs du Québec sont stériles. Cette condition n'est par contre pas appliquée aux ensemencements de truites brunes effectués par la Société ainsi qu'à ceux effectués dans le cadre du programme Pêche en ville, pourtant autorisés par la Société. Il est également possible que cette pratique doive être aban-

donnée au cours des prochaines années si la tendance au réchauffement climatique se poursuit.

4.2.1.1.10

L'alose savoureuse

L'alose savoureuse est un gros clupéidé (famille du hareng) anadrome qui passe la majeure partie de sa vie en mer et utilise certaines rivières de la côte est de l'Amérique du Nord pour se reproduire. Il s'agit d'une espèce multipare, très fidèle à son lieu de reproduction. À chaque année, en mai et juin, au moins un stock remonte le fleuve Saint-Laurent et quelques-uns de ses tributaires majeurs. Une seule frayère a pu être identifiée avec certitude, dans le lac des Deux Montagnes, en aval de Carillon. Des géniteurs ont été régulièrement capturés en juin au pied du barrage de Saint-Ours. L'alose savoureuse n'y fraie pas, mais elle pourrait bénéficier de la construction récente de la passe migratoire de Saint-Ours pour aller se reproduire dans les eaux du bassin ou des rapides de Chambly.

L'alose savoureuse est exploitée commercialement dans le fleuve (en aval de Trois-Rivières) et l'estuaire du Saint-Laurent. Dans la RMM et la Montérégie, elle est recherchée par les pêcheurs sportifs lors de sa remontée vers ses frayères natales. Son arrivée donne lieu à de grands rassemblements de pêcheurs en aval de la centrale de la rivière des Prairies, au barrage des Juifs sur la rivière des Mille Îles et dans le lac des Deux Montagnes en aval de la centrale de Carillon. Elle est populaire surtout pour les sensations fortes qu'elle procure à la capture; seulement la moitié des gens consommeraient leurs prises.

L'alose savoureuse est sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec*. Un plan d'intervention est en préparation pour en assurer la protection et la restauration.

Aspects réglementaires

L'alose savoureuse est présente pendant environ 5 à 6 semaines dans la région, en mai et juin. Il n'y a pas de période d'interdiction de pêche, mais une limite de capture et de possession de 5 spécimens est imposée.

Potentiel de mise en valeur

Compte tenu de la situation précaire de l'alose savoureuse dans le fleuve Saint-Laurent, le potentiel de mise en valeur de l'espèce est faible et le suivi de la pêche sportive dont elle fait l'objet en mai et en juin s'impose. La protection et la restauration des stocks incluent le rétablissement du libre passage à la centrale de la rivière des Prairies ainsi que l'introduction du frai de l'espèce sur des sites offrant un bon potentiel pour la reproduction, de manière à réduire la dépendance du stock à l'égard de la seule frayère connue (Carillon). Il s'agit de profiter de la grande fidélité des géniteurs à leur lieu de naissance. Soulignons également la mortalité importante de géniteurs à la centrale de la rivière des Prairies entraînée par le passage dans les turbines des aloses en dévalaison. Un plan d'intervention est actuellement en préparation.

4.2.1.1.11

L'esturgeon jaune

L'esturgeon jaune est une des espèces clés de la pêche commerciale dans les eaux intérieures du Québec. Toutefois, son caractère grégaire et les particularités de son cycle vital (maturité sexuelle très tardive, à un âge dépassant 27 ans chez les femelles; intervalle de l'ordre de 4 à 6 ans entre deux frayes) en font une espèce sensible à l'exploitation. Dans le réseau du Saint-Laurent, le nombre de frayères est limité et en régression. Des ressources importantes ont été investies par la Société de la faune et des parcs et ses partenaires, notamment Hydro-Québec, pour améliorer la qualité et l'accessibilité des lieux de reproduction encore utilisés (par exemple, dans les rivières des Prairies, Ouareau et l'Assomption ainsi que dans le fleuve, à Beauharnois et à Pointe-des Cascades).

Les eaux du fleuve Saint-Laurent et de l'archipel de Montréal abritent au moins trois stocks distincts d'esturgeon jaune. C'est du moins ce que révèlent l'analyse des données de diverses expériences de marquage-recapture effectuées depuis plus de 60 ans ainsi que l'examen comparé des caractéristiques morphologiques, biologiques et génétiques de spécimens provenant de différents secteurs de la plaine du Saint-Laurent.

Un premier stock est lié au fleuve Saint-Laurent, du lac Saint Louis à la limite des eaux douces en aval de l'île d'Orléans. Son utilisation est presque entièrement le fait de la pêche commerciale. Historiquement inférieurs à 80 t de 1920 à 1980, les débarquements ont régulièrement dépassé 200 t depuis 1986 en raison d'une demande accrue sur le marché américain et d'une augmentation des prix offerts aux pêcheurs (supérieurs à 4,00 \$ le kg pour les plus gros). Ce stock est surexploité. Le constat a été établi pour la première fois en 1987. Des relevés effectués en 1994 ont montré que les mesures de gestion appliquées jusqu'alors n'ont pas été suffisantes pour corriger la situation. Ce constat a été confirmé par des relevés complémentaires en 1998. Par rapport au début des années 1980, ils témoignent d'une baisse de l'abondance des esturgeons de toute taille, et plus particulièrement des juvéniles et des géniteurs exploitables et d'un changement important de la structure en âge de ce segment.

Il s'agit de tendances lourdes qui correspondent à des chutes de l'abondance de l'ordre de 60 % pour les périodes concernées et dont les effets négatifs devraient se faire sentir au moins jusqu'en 2020. Une révision du plan de gestion de la pêche est en cours : les quotas de prises ont été réduits annuellement de 40 t en 2000 et 2001. Une baisse équivalente est également prévue en 2002, pour un contingent final de 80 t.

Un second stock est confiné aux eaux du lac Saint-François en raison de la construction, entre 1932 et 1961, des nombreux barrages et ouvrages de contrôle aux deux extrémités du lac. Ce stock est décimé et toute pêche est interdite dans les parties québécoise, ontarienne et new-yorkaise du lac; elle est encore pratiquée dans la réserve amérindienne d'Akwesasne. Au moins 40 ans de protection intégrale et une amélioration des conditions de reproduction en aval du complexe hydroélectrique de Moses-Saunders (New York- Ontario) seront requis pour restaurer ce stock.

Le troisième stock occupe les eaux du lac des Deux Montagnes. Ses échanges avec celui du Saint-Laurent paraissent limités bien que ces plans d'eau soient reliés par un important réseau de chenaux et de rivières. Ce stock a été décimé au début des années 1950 par des épisodes prolongés d'anoxie sous couvert de glace provoqués par les effluents non traités d'usines de pâtes à papier réparties le long de la rivière des Outaouais. Toujours en restauration à la fin des années 1970, son utilisation est limitée à la pêche sportive.

Aspects réglementaires

La pêche sportive de l'esturgeon est autorisée dans l'ensemble de la plaine du Saint-Laurent à l'exception du lac Saint-François. La saison de pêche s'étale de la mi-juin à la fin d'octobre et la limite de capture et de possession est de un spécimen. La pêche commerciale est limitée à certains secteurs du Saint-Laurent où 76 pêcheurs, dont 8 dans la RMM et la Montérégie et 41 au lac Saint-Pierre, sont autorisés à la pratiquer en vertu d'un permis qui définit le lieu, l'engin, la saison (identique à la saison de pêche sportive) et le contingent. Une taille minimale permise est également imposée à la pêche commerciale (45 cm de longueur de carcasse, ce qui correspond environ à 80 cm de longueur totale). Cette taille minimale est en révision.

Potentiel de mise en valeur

L'état des stocks d'esturgeon jaune du fleuve Saint-Laurent est préoccupant dans pratiquement tous les secteurs. La révision de la réglementation concernant la pêche commerciale est en cours. Présentement, il est impossible de parler de potentiel de mise en valeur pour l'esturgeon jaune du fleuve Saint-Laurent excepté au lac des Deux Montagnes où le stock, décimé au début des années 1950, est en restauration et où son utilisation est limitée à la pêche sportive. Une évaluation de son état actuel permettrait d'envisager la possibilité d'y développer une pêche sportive de qualité, orientée vers la capture de spécimens trophées ou la capture-relâche, comme c'est le cas pour le maskinongé.

4.2.1.1.12

L'anguille d'Amérique

L'anguille est également une espèce très importante dans les pêcheries commerciales québécoises, où elle occupe le premier rang. Son cycle vital est très particulier. Elle se reproduit dans la mer des Sargasses (Bermudes), après un séjour en eau douce de l'ordre de 10 à 25 ans. Au cours de ce séjour, elle alimente deux types de pêche, une aux dépens des juvéniles, soit des anguilles en croissance, dites « jaunes », et une aux dépens des anguilles migratrices, dites « argentées » en dévalaison vers les zones marines de fraye.

En Montérégie, les pêcheries d'anguilles jaunes sont situées au lac Saint-François et au lac Saint-Pierre, avec des débarquements respectifs de 10 à 15 t et de 25 à 30 t au cours des dernières années. L'anguille argentée est exploitée dans la rivière Richelieu depuis au moins 150 ans. Cette pêcherie, située à Saint-Jean-sur-Richelieu, a longtemps été l'une des plus importantes en Amérique du Nord. Elle a connu une baisse radicale des débarquements qui sont passés de 66 t en 1980 à 2 t en 1996, avant un arrêt complet en 1998. Cette baisse dépasse considérablement celle observée pour l'ensemble des autres pêcheries québécoises d'anguilles, dont les débarquements ont diminué d'un peu plus de la moitié au cours de la même période, passant de 537 à 221 t. Tous les indices recueillis sur l'évolution de l'abondance et de la répartition en taille des anguilles dans la rivière Richelieu et le lac Champlain depuis 20 ans témoignent d'une chute très importante du recrutement dans le bassin. En tenant compte du séjour des anguilles dans le lac Champlain, qui est supérieur à dix ans, cette chute coïncide avec la reconstruction des barrages de Saint-Ours (1967-1969) et Chambly (1965). Des échelles à anguilles efficaces ont été installées aux barrages de Chambly (Hydro-Québec) en 1997 et de Saint-Ours (Parcs Canada) en 2001. Les bénéfices d'un retour graduel des anguilles dans le bassin Richelieu-Lac Champlain au cours des 20 prochaines années devraient être importants. Issues d'un bassin peu contaminé, les anguilles qui en sortiront devraient contribuer significativement à la reproduction de cette espèce en déclin en Amérique du Nord. Un éventuel retour de la pêche commerciale devrait également avoir des retombées importantes, les prix offerts aux pêcheurs de ce bassin étant historiquement élevés (jusqu'à 9,00 \$ le kg certaines années).

Tout comme dans le Richelieu, la restauration du stock d'anguilles du Saint-Laurent est liée à une amélioration des conditions de franchissement de barrages et autres ouvrages de contrôle par des anguilles jaunes cherchant à accéder à des aires traditionnelles de croissance dans le lac Ontario et, vraisemblablement, dans l'Outaouais supérieur. S'ajoute en outre la nécessité de réduire les mortalités d'anguilles argentées dans les turbines, lesquelles atteignent 40 % entre le lac Ontario et le lac Saint-Louis. Des études sont actuellement en cours dans les complexes hydroélectriques de Beauharnois (Hydro-Québec) et de Moses Saunders (New York Power Authority et Hydro-Ontario) pour apporter des correctifs efficaces à ces importants problèmes.

Aspects réglementaires

La pêche sportive de l'anguille est autorisée à l'année dans l'ensemble de la plaine du Saint-Laurent, sans limite de capture et de possession. Cette activité est cependant très peu répandue. La pêche commerciale est autorisée en vertu de permis qui définissent le lieu, l'engin et la saison, suivant des conditions qui varient selon les secteurs. Une taille minimale permise de 20 cm de longueur totale est également imposée à la pêche commerciale.

Potentiel de mise en valeur

Compte tenu du portrait peu éloquent de la situation des stocks d'anguille de la rivière Richelieu et du fleuve Saint-Laurent, son potentiel de mise en valeur est actuellement faible. La restauration du stock d'anguilles est liée à une amélioration des conditions de franchissement de barrages et autres ouvrages de contrôle par des anguilles jaunes cherchant à accéder à des aires traditionnelles de croissance ainsi qu'à la nécessité de réduire les mortalités d'anguilles argentées dans les turbines lesquelles atteignent 40 % entre le lac Ontario et le lac Saint-Louis. Ces problématiques font présentement l'objet d'études dans divers complexes hydroélectriques. Entre-temps, la tenue d'activités éducatives près des échelles à anguille pourrait être entreprise et permettrait de faire connaître l'espèce à la population locale et, du même coup, la sensibiliser à l'impact des activités anthropiques sur les espèces aquatiques.

4.2.1.1.13

La carpe

La carpe est un cyprinidé de grande taille généralement abondant dans les eaux de la plaine du Saint-Laurent. Elle a été introduite en Amérique du Nord en 1831, en provenance d'Eurasie. Peu recherchée à la pêche sportive, elle est l'objet d'une demande croissante sur le marché local, vraisemblablement de la part de communautés asiatiques et juives. Les captures sont de l'ordre de 20 à 25 t dans les eaux de la RMM et de la Montérégie, dont la moitié provient du lac Saint-Pierre. L'offre pourrait être supérieure mais elle est limitée par la difficulté d'utiliser des méthodes de capture efficaces et spécifiques à la carpe.

Aspects réglementaires

La pêche sportive de la carpe est autorisée à l'année dans l'ensemble de la plaine du Saint-Laurent, sans limite de capture et de possession. La pêche commerciale est autorisée en vertu de permis qui définissent le lieu, l'engin et la saison, suivant des conditions qui varient selon les secteurs.

Potentiel de mise en valeur

Le potentiel de mise en valeur de la carpe est élevé étant donné son abondance dans la région. L'espèce gagnerait à être connue par les adeptes de la pêche sportive. Elle est recherchée par plusieurs communautés ethniques de la RMM. L'offre pourrait être supérieure, mais elle est limitée par la difficulté pour les pêcheurs commerciaux d'utiliser des méthodes de capture efficaces et spécifiques à la carpe.

4.2.1.1.14

Les poissons-appâts

En plus de ces pêcheries traditionnelles, la RMM et la Montérégie sont le théâtre d'un type d'exploitation commerciale qu'on ne retrouve à peu près plus ailleurs au Québec, la pêche des poissons-appâts. Cette activité concerne surtout la capture du meunier noir et de quelques cyprinidés (méné jaune, mullet à cornes, méné à nageoires rouges, tête-de-boule, etc.). Elle implique une centaine de titulaires de permis (pêcheurs et commerçants) qui manipulent de 30 à 40 t de poisson pour un chiffre d'affaires annuel supérieur à deux millions de dollars. Environ 15 % de la récolte a lieu au printemps, 25 % l'été et 60 % l'automne.

C'est en effet à l'automne que les cyprinidés exploités, qui passent la période estivale dans les petits cours d'eau où ils se reproduisent, redescendent vers les cours d'eau plus importants et souvent jusqu'au fleuve. Cela permet aux pêcheurs commerciaux de poissons-appâts de s'approvisionner en des lieux de rassemblement bien précis en vue de satisfaire à la demande générée par la pêche sous la glace. Cette récolte intensive est le fruit de la production estivale cumulée de tous ces petits cours d'eau, souvent situés en milieu agricole.

Aspects réglementaires

L'utilisation de poissons-appâts vivants à la pêche sportive est réservée à quelques zones de pêche du sud du Québec. Une cinquantaine d'espèces peuvent être utilisées. Les pêcheurs peuvent s'approvisionner eux-mêmes à l'aide d'engins et de techniques assujettis au Règlement de pêche du Québec. Un permis fixant les lieux et les conditions de pratique est requis pour la pêche commerciale et la vente. Globalement, la réglementation en vigueur au Québec vise à réduire les risques d'introduction et de dispersion d'espèces de poissons dans des zones où elles pourraient entrer en compétition avec les espèces présentes. Un renforcement des contrôles aux frontières est cependant requis pour réduire les risques d'introduction d'espèces non indigènes ou de maladies en provenance de fermes d'élevage américaines.

Potentiel de mise en valeur

La demande en poissons-appâts dépasse actuellement l'offre disponible, au point où, à la fin de l'hiver, les commerçants importent des poissons en provenance d'états aussi lointains que l'Arkansas aux Etats-Unis. Sans doute qu'une meilleure protection et une restauration des habitats aquatiques dans les cours d'eau en milieu agricole contribuerait à accroître l'offre, en abondance et en diversité.

4.2.1.2 *Les autres espèces moins connues susceptibles d'être mises en valeur*

4.2.1.2.1 Le poisson-castor

Le poisson-castor figure parmi les ressources présentant un potentiel de mise en valeur à la pêche commerciale. Ce prédateur de grande taille est abondant dans le secteur amont de la rivière Richelieu, l'archipel du lac Saint-Pierre et le lac des Deux Montagnes. Sa chair est comestible, mais elle est plus ou moins appréciée car elle doit être apprêtée avec soin. Bien qu'il puisse mordre facilement et avec puissance à un appât vivant, le poisson-castor est en général méconnu des pêcheurs sportifs. La situation est cependant tout à fait différente pour certains pêcheurs commerciaux, notamment dans le secteur du Haut-Richelieu, qui le considèrent comme une nuisance à cause de sa grande abondance et de sa réputation de prédateur vorace. Les débarquements actuels sont inférieurs à 10 t et proviennent essentiellement du lac Saint-Pierre. Un développement de nouveaux débouchés est possible, notamment auprès des communautés asiatiques. Les prix offerts aux pêcheurs en 2000 étaient de l'ordre de 0,88 \$/kg, un prix supérieur à celui offert pour la barbotte brune.

4.2.1.2.2 Les écrevisses

Depuis 1970, le nombre d'espèces d'écrevisse connues pour le Québec est passé de trois à huit. Des cinq espèces présentes dans le Saint-Laurent et les autres plans d'eau de la RMM, trois atteignent une taille suffisante pour présenter un potentiel intéressant pour la consommation humaine et toutes revêtent un intérêt comme appâts pour la pêche sportive. En outre, leur densité et leur capacité de renouvellement permettent aux populations d'écrevisse de supporter des prélèvements annuels considérables. L'écrevisse virile est, avec l'écrevisse américaine, l'une des deux espèces dont les prises accidentelles par la pêche commerciale sont répertoriées au lac Saint-Pierre et dans le fleuve Saint-Laurent. Pour les deux espèces, les débarquements récents se chiffrent, seulement pour le lac Saint-Pierre, à environ 7 t pour les années 1998 et 1999. Cela ne constitue cependant pas la totalité des captures, car une large part est rejetée (par exemple 6 t en 1999) à cause, notamment, du manque de débouchés. Au milieu des années 1980, le potentiel de récolte y avait été estimé à 50 t. L'arrivée récente dans le couloir fluvial de l'écrevisse géante, une espèce encore plus intéressante que les deux espèces exploitées jusqu'à maintenant, pourrait relancer l'engouement pour cette ressource sous-exploitée et encore méconnue, et ainsi contribuer à l'ouverture de nouveaux marchés.

4.2.1.3 *Les espèces en situation précaire*

Dix espèces historiquement présentes sur le territoire figurent sur la liste provinciale des espèces susceptibles d'être désignées en vertu de la *Loi québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables*.

4.2.1.3.1 L'alose savoureuse

Le cas de l'alose savoureuse a déjà été décrit au point 4.2.1.1.10.

4.2.1.3.2 L'esturgeon jaune

Le cas de l'esturgeon jaune a déjà été décrit au point 4.2.1.1.11.

4.2.1.3.3 Le bar rayé

Le bar rayé, maintenant disparu du Saint-Laurent, se reproduisait probablement dans l'archipel du lac Saint-Pierre. Des captures occasionnelles ont aussi été rapportées au lac Saint-Louis.

4.2.1.3.4 L'esturgeon noir

L'esturgeon noir n'a été que très rarement capturé en Montérégie, vraisemblablement en dehors de son domaine vital habituel.

4.2.1.3.5 Le dard arc-en-ciel

Le dard arc-en-ciel est très rare et sa situation est inconnue. Son habitat est cependant soumis à de fortes pressions anthropiques dans la région. En effet, il fréquente les ruisseaux à fond rocheux ou graveleux, aux eaux claires, bien oxygénées et à courant rapide.

4.2.1.3.6 Le méné laiton

Le méné laiton paraît plus abondant, mais sa présence est limitée en Montérégie à un petit tributaire de la portion ouest du lac des Deux Montagnes.

4.2.1.3.7 Le brochet vermiculé

Le brochet vermiculé est très rare et sa situation est inconnue. Son habitat est cependant soumis à de fortes pressions anthropiques dans la région. Il est associé aux herbiers à végétation dense et à la plaine inondable.

4.2.1.3.8 Le fouille-roche gris

Le fouille-roche gris est un petit percidé généralement associé aux milieux d'eau courante et bien oxygénée, dans des cours d'eau de dimensions diverses, aux fonds durs constitués principalement de sable, de gravier, de galets et de blocs, aux berges naturelles et peu perturbées. Dans la RMM et la Montérégie, sauf pour la population des rapides de Chambly, les effectifs semblent très limités. La survie de l'espèce dépend du maintien de la qualité d'habitats de superficies très restreintes et qui sont soumis à des pressions anthropiques croissantes. Un projet de refuge dans les rapides de Chambly, actuellement à l'étude, devrait contribuer à protéger l'espèce.

4.2.1.3.9

Le chevalier cuivré

Le chevalier cuivré est le seul vertébré endémique au Québec. Son aire de répartition s'est considérablement rétrécie depuis 60 ans. Cette régression est également documentée par les résultats de fouilles archéologiques sur des sites d'occupation amérindienne et européenne qui montrent qu'il était autrefois plus abondant. Actuellement, deux groupements sont encore décelables (dans le monde entier) et il est possible qu'ils soient interreliés. Un premier fréquente le fleuve Saint-Laurent entre Montréal et le lac Saint-Pierre. Le second vit dans la rivière Richelieu, entre Chambly et Sorel. Seulement deux frayères ont été identifiées, toutes deux dans cette rivière, à Chambly et à Saint-Ours. Les quelques spécimens qui sont observés dans ces deux zones d'eaux vives, les seules de ce tronçon de rivière, sont gros et âgés.

En 1988, le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) jugeait l'espèce menacée et, au printemps 1999, le chevalier cuivré était désigné menacé en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (L.R.Q. c.E-12.01). Des experts indépendants, invités à se prononcer sur l'avenir de l'espèce, jugent le problème très sérieux. Ils avancent que l'espèce disparaîtra si rien n'est fait pour apporter des correctifs à court terme. La conservation de ce poisson a également été identifiée prioritaire dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000.

Deux plans d'intervention ont été déposés en 1995 et 1999 pour la survie du chevalier cuivré. Y figure une série d'actions à poser qui visent à optimiser la reproduction en rivière, soutenir les populations existantes, réduire l'impact de la pollution, connaître et protéger l'habitat et faire connaître l'espèce. Pour les raisons mentionnées ci-dessus, c'est la partie inférieure de la rivière Richelieu qui a été choisie comme zone d'intervention prioritaire. Un projet de centrale hydroélectrique, dans les rapides de Chambly, mis de l'avant par le ministère des Ressources naturelles, a été abandonné en 1994 à la demande du ministère de l'Environnement et de la Faune. L'attribution d'un statut de refuge faunique à cette zone de rapides est actuellement à l'étude. Ce statut permettrait de protéger l'espèce de tout dérangement pendant la période de reproduction (mi-juin à mi-juillet).

De Chambly à Sorel, le domaine vital du chevalier cuivré est divisé en deux par un barrage régulateur à Saint-Ours. Dans un tronçon de rivière de moins de 70 km, le stock reproducteur, déjà en situation de très faible effectif, se trouve donc séparé en deux groupes, réduisant ainsi la probabilité d'une reproduction fructueuse et la possibilité de préserver une diversité génétique suffisante pour maintenir ou accroître l'aptitude du stock à s'adapter à son milieu. En outre, les observations faites à Chambly et à Saint-Ours dans les années 1990 montrent que les rapides de Chambly offrent, sous différentes conditions d'hydraulicité, une plus grande variété d'habitats de reproduction que le bief d'aval du barrage de Saint-Ours. La nécessité du libre passage du chevalier cuivré au barrage de Saint-Ours a également été renforcée par la redécouverte, dans le couloir fluvial, entre Montréal et le lac Saint-Pierre, d'un groupement de gros spécimens dont la reproduction pourrait dépendre de l'accessibilité aux frayères de Chambly. En juin 2001, une passe migratoire multispécifique a été ajoutée au barrage de Saint-Ours pour corriger cette situation qui perdure depuis 1967. Le barrage existant avait alors été remplacé par un ouvrage moderne sans que la passe migratoire dont il était doté ne soit reconstruite.

La contamination chimique figure parmi les facteurs invoqués pour expliquer le déclin du chevalier cuivré. La charge toxique des eaux des rivières Richelieu et Yamaska pourrait être le facteur responsable de l'arrêt du processus final de maturation des gonades, empêchant ainsi les chevaliers de frayer. Certains pesticides agricoles, en concentration maximale dans les cours d'eau

de la plaine du Saint-Laurent pendant la période de reproduction de l'espèce, pourraient en être la cause. D'autres substances pourraient aussi être impliquées. De même, l'érosion des terres et la sédimentation subséquente dans le milieu aquatique entraînent vraisemblablement des pertes d'habitat de développement des juvéniles et de croissance des mollusques, proies principales du chevalier cuivré. La seconde phase du Plan d'action Saint-Laurent SLV2000 vise à réduire de 50 % l'utilisation de pesticides en territoire agricole et à appliquer la lutte intégrée sur 70 % des superficies en culture.

4.2.1.3.10

Le chevalier de rivière

Le chevalier de rivière est une espèce considérée rare, menacée ou disparue dans la majeure partie de son aire de répartition, exclusivement nord-américaine. Sa désignation en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* est actuellement à l'étude. Au Québec, sa présence a été notée dans le fleuve Saint-Laurent, la rivière des Outaouais et la rivière Richelieu, en aval de Chambly. Sa présence a été régulièrement notée en aval du barrage de Saint-Ours et il fraie dans les rapides de Chambly. Comme son congénère, le chevalier de rivière devrait bénéficier d'une réduction de la contamination chimique dans les eaux de la plaine du Saint-Laurent, de l'aménagement de la passe migratoire de Saint-Ours pour rejoindre des milieux de reproduction de meilleure qualité dans les rapides de Chambly et de la création d'un refuge faunique dans ces rapides.

Bien que ne figurant pas sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, élaborée il y a près de 10 ans, d'autres poissons présentent une situation jugée préoccupante, notamment par le CSEMDC.

4.2.1.3.11

Le dard de sable

Le dard de sable est un petit percidé associé aux fonds sablonneux, des milieux de plus en plus rares dans les cours d'eau envasés de la plaine du Saint-Laurent. Il est présent dans la rivière Richelieu.

4.2.1.3.12

Le méné d'herbe

Le méné d'herbe est un petit cyprinidé associé aux petits cours d'eau de la plaine du Saint-Laurent, des milieux de plus en plus perturbés par l'activité agricole.

4.2.1.3.13

Le chevalier jaune

Le chevalier jaune, une espèce rare au Canada mais historiquement présente dans plusieurs tributaires du fleuve Saint-Laurent (rivières des Prairies, des Mille Îles, Châteauguay, Richelieu et Yamaska), serait, comme deux de ses congénères, en régression.

4.2.1.3.14

Le crayon d'argent

Le crayon d'argent est un petit poisson dont la durée de vie est très brève (un an) et qui est très vulnérable à la turbidité. Des populations entières peuvent donc disparaître très rapidement, plus particulièrement dans les tributaires du fleuve fortement soumis à l'érosion et au lessivage des sols.

4.2.1.3.15

Les potentiels de mise en valeur
des espèces à situation précaire

Même si certaines espèces sont en situation précaire, voire menacées, leur mise en valeur est envisageable et s'inscrit dans l'optique de préservation de la biodiversité et des habitats fauniques. Dans la RMM et la Montérégie, dix de ces espèces sont sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* dont entre autres : l'alose savoureuse, les esturgeons jaune et noir, le bar rayé, le dard arc-en-ciel, le brochet vermiculé, le fouille-roche gris et le chevalier de rivière. Le chevalier cuivré est déjà désigné menacé en vertu de cette loi alors que d'autres espèces qui ne figurent pas sur cette liste présentent une situation jugée préoccupante par le CSEMDC soit: le dard de sable, le méné d'herbe, le chevalier jaune et le crayon d'argent.

Bien entendu, la mise en valeur de ces espèces aquatiques exclut toute forme d'exploitation mais elle peut se faire en sensibilisant la population à cette problématique ainsi qu'à ses causes par la tenue d'activités à caractère éducatif et éco-touristique.

4.2.1.4

Les espèces introduites

Au moins 157 espèces végétales et animales ont été introduites depuis la colonisation européenne dans le réseau Saint-Laurent-Grand Lacs. Au moins 85 de celles-ci ont été répertoriées dans la portion québécoise du fleuve Saint-Laurent. Ces espèces ont été introduites délibérément, comme la carpe ou les salmonidés déjà mentionnés, ou accidentellement, par exemple via les eaux de ballast des navires. Plusieurs ont connu une lente progression et ont eu des effets peu perceptibles ou non observés sur les communautés aquatiques d'origine. D'autres par contre ont eu et ont toujours des effets importants.

4.2.1.4.1

La carpe

Signalée pour la première fois à l'extrémité ouest du lac Ontario en 1890, la carpe était déjà considérée comme un fléau dans le cours supérieur du fleuve Saint-Laurent dès 1911. On lui reproche de s'approprier la place d'espèces indigènes de plus grande valeur écologique et socio-économique ainsi que, par son comportement fouisseur, de détruire les herbiers littoraux et d'y accroître la turbidité.

4.2.1.4.2

Les salmonidés non indigènes

L'introduction de salmonidés non indigènes dans les Grands Lacs a eu des retombées économiques importantes en favorisant la pratique de la pêche récréative. Elle s'est par contre faite aux dépens d'espèces natives dans ces lacs comme le touladi et la ouaouaniche. Comme nous l'avons déjà mentionné, à long terme, ces poissons pourraient aussi avoir des effets négatifs sur le saumon atlantique, l'omble chevalier et l'omble de fontaine si leur dispersion devait s'étendre aux rivières de la Gaspésie et de la Côte Nord.

4.2.1.4.3

La moule zébrée

Introduite en 1986 dans les Grands Lacs, par la vidange des eaux de ballast de navires, la moule zébrée a colonisé en moins de cinq ans une grande partie des bassins hydrographiques du réseau Saint-Laurent-Grands Lacs ainsi que des fleuves Mississippi et Hudson. Sa présence a été confirmée dans le fleuve Saint-Laurent en 1989 et dans la rivière Richelieu en 1996. Ses densités peuvent, sous certaines conditions, être très élevées (plus de 300 000 individus/m²).

Les problèmes qu'elle engendre sont importants. Par exemple, elle peut colmater des canalisations, nuire au fonctionnement des vannes de barrages et accélérer la corrosion des coques de navires. Du point de vue écologique, l'invasion de la moule zébrée a eu des effets dramatiques sur certains milieux aquatiques dans les Grands Lacs qui vont de la perte d'habitats aux modifications profondes du fonctionnement des écosystèmes en passant par la disparition de plusieurs espèces de moules indigènes. Pour le moment, à l'exception de certains sites de superficie restreinte (comme le canal de Soulanges), le fleuve Saint-Laurent et la rivière Richelieu ne constituent pas des milieux aussi favorables que les Grands Lacs. La moule zébrée ne s'y développe pas en aussi grande abondance et ne devrait pas y provoquer des impacts aussi importants. Signalons qu'elle dispose d'un fort pouvoir d'accumulation des contaminants (notamment des organochlorés), ce qui augmente le risque de bioaccumulation dans la chaîne alimentaire. Ses prédateurs locaux sont peu connus, mais des changements ont déjà été observés dans l'alimentation de l'esturgeon jaune du lac Saint-Louis, la moule zébrée (ou sa congénère la moule quagga) y occupant maintenant une place beaucoup plus importante.

4.2.1.4.4

Le gobie à tâches noires

Le gobie à taches noires, un petit poisson eurasiens, a fait son apparition dans la rivière St-Clair (Ontario) en 1990. Cinq ans plus tard, il était déjà présent dans au moins quatre des Grands Lacs. En 1997, sa capture était mentionnée pour la première fois dans le fleuve Saint-Laurent au voisinage de Québec. Sa présence a aussi été confirmée dans la partie ontarienne du lac Saint-François. Ce gobie est maintenant une des espèces benthiques les plus abondantes dans plusieurs Grands Lacs, où il a pris la place de certaines espèces indigènes.

4.2.1.4.5

La tanche

En octobre 1999, la présence au Québec de la tanche a été confirmée par l'identification d'un premier spécimen rapporté par un pêcheur commercial du Haut-Richelieu. Originaire de l'Eurasie, ce cyprinidé n'est présent au Canada que dans un réseau de quelques petits lacs du sud de la Colombie-Britannique où son introduction remonte à 1915. Au Québec, toutes les activités reliées à son transport vivant et à son élevage sont interdites. Les tanches de la rivière Richelieu proviennent d'un lot de 30 petits spécimens importés d'Allemagne en 1986 sur un vol transcontinental régulier et soumis à des essais d'élevage dans une ferme aquicole. Ces essais se sont avérés infructueux. Libérée dans le milieu naturel au début des années 1990, la tanche doit maintenant être considérée comme naturalisée au Québec. Pour le moment, son aire de répartition paraît peu étendue et le processus de dispersion relativement lent. Par contre, la tanche se reproduit, son abondance est croissante et elle prospère bien dans ce secteur d'eau lente riche en marais et herbiers. En une dizaine d'années, elle a atteint des tailles maximales élevées et elle y présente un bon coefficient de condition. Ces indices de performance sont nettement supérieurs à ce qui a été observé dans les étangs d'élevage d'origine et sont comparables à ce qui est rapporté en Eurasie. La tanche est longévive, féconde, opportuniste, ubiquiste, adaptée aux conditions hivernales locales et très tolérante aux faibles concentrations en oxygène. Aucune barrière infranchissable ne l'empêche de se disperser naturellement dans le réseau Richelieu-Champlain-Hudson-Saint-Laurent-Grands Lacs. Cette dispersion pourrait être accélérée ou étendue à d'autres bassins par une intervention humaine (eaux de ballast, utilisation comme appât ou espèce d'ornement). Son alimentation étant basée sur des organismes benthiques, la tanche pourrait nuire à certaines espèces indigènes, incluant, par exemple, la perchaude ou le chevalier cuirvé. L'examen des circonstances qui ont conduit à l'implantation de la tanche révèle qu'à diverses étapes du processus celle-ci aurait pu être facilement éradiquée.

Susceptibles de provoquer des impacts écologiques et économiques majeurs, la très grande majorité des introductions d'espèces ne devraient pas avoir lieu, qu'elles soient accidentelles ou délibérées. Pour qu'elles ne se répètent plus, la communication entre les organismes gouvernementaux responsables doit être accrue, les flous juridiques éliminés, la réglementation harmonisée, renforcée, mise en application rigoureusement et mieux diffusée à l'ensemble de la population.

La très forte diversité spécifique de la faune ichtyenne en Montérégie complique la compréhension des écosystèmes et fait en sorte qu'une attention toute particulière doit être portée à la sauvegarde de l'habitat comme clef de la conservation des espèces, mais cela n'est pas toujours facile. La désignation comme espèce menacée du chevalier cuivré, poisson propre à la Montérégie et seule espèce faunique endémique au Québec, n'est pas intervenue sans heurts et la protection de son habitat n'est toujours pas chose faite. La présence de nombreux barrages a souvent pour effet de faire obstacle aux mouvements migratoires des poissons, coupant ainsi l'accès aux aires de croissance et de reproduction indispensables au maintien ou au renouvellement de certaines populations. Les empiétements dans la plaine d'inondation et sur la partie la plus productive du littoral, entre autres au lac Saint-Louis, ont forcé l'acquisition et l'aménagement des quelques frayères restantes, pour en assurer la protection à long terme et en améliorer la production.

Les figures 15, 16 et 17 illustrent la répartition géographique de plusieurs espèces de la faune ichtyenne traitées plus haut.

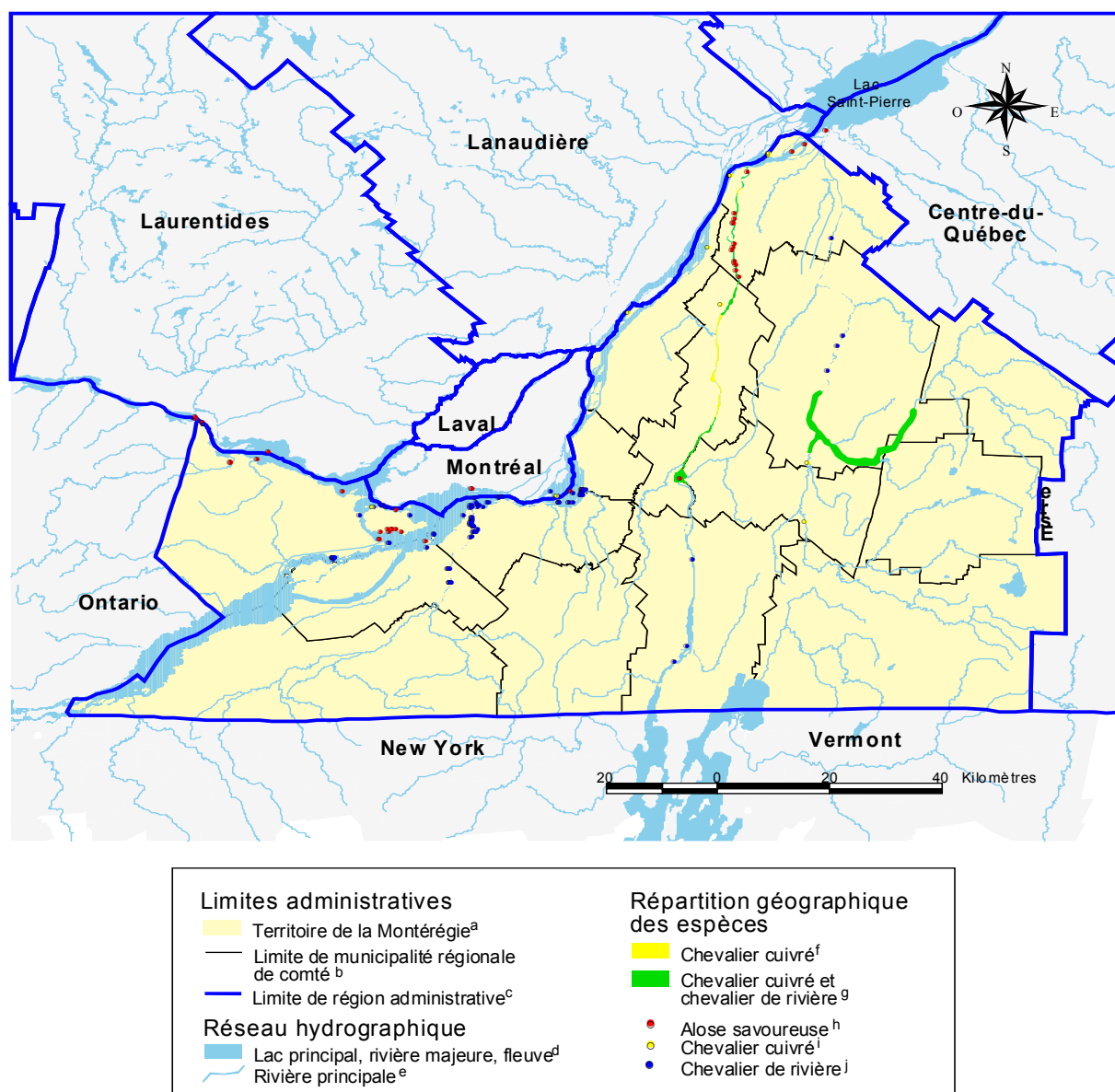


Figure 15. Répartition géographique du chevalier cuivré, du chevalier de rivière et de l'alose savoureuse⁶⁴

⁶⁴ a Cartographie informatisée de base pour usage exclusif au MENV et à la FAPAQ procurée par la direction de l'informatique du MENV auprès du MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES autour de la Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle 1/250 000 vectorielle en format ArcInfo. Limites administratives en date de décembre 1998.

b SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC, 2001.- Fichier informatisé des relevés fauniques en milieux aquatique et riparien [fichier numérique].- 1941-2001.- Québec, FAPAQ, Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie, Longueuil.- Données non publiées.

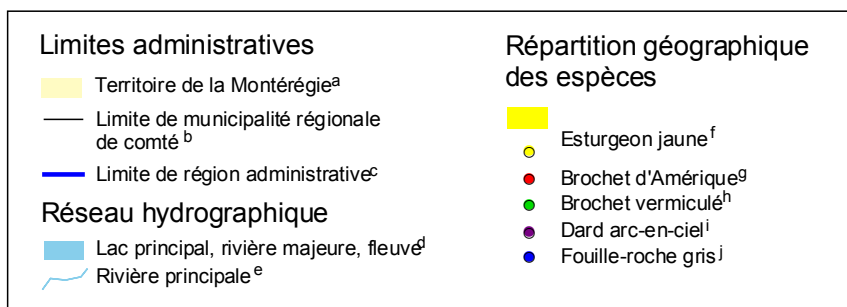
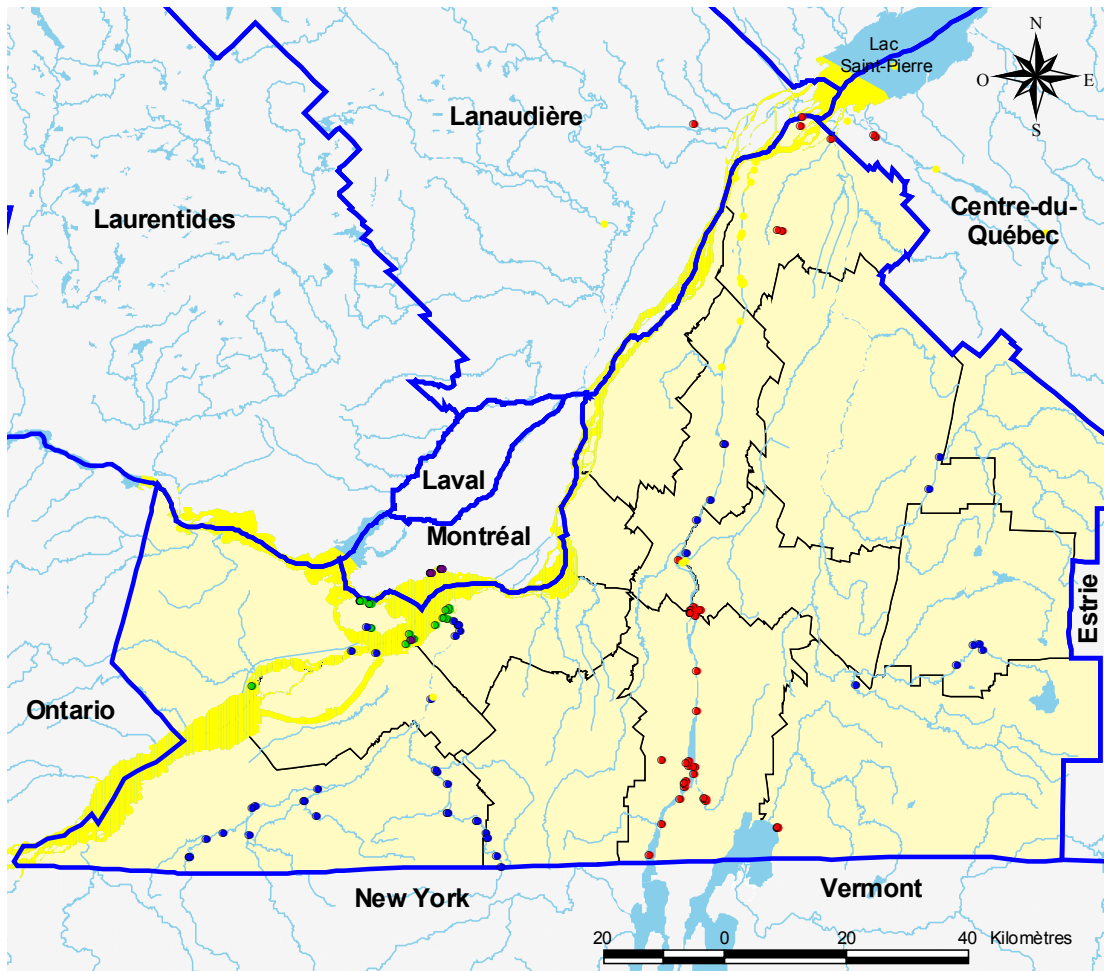


Figure 16. Répartition géographique de l'esturgeon jaune, du brochet d'Amérique, du brochet vermiculé, du dard arc-en-ciel et du fouille-roche gris

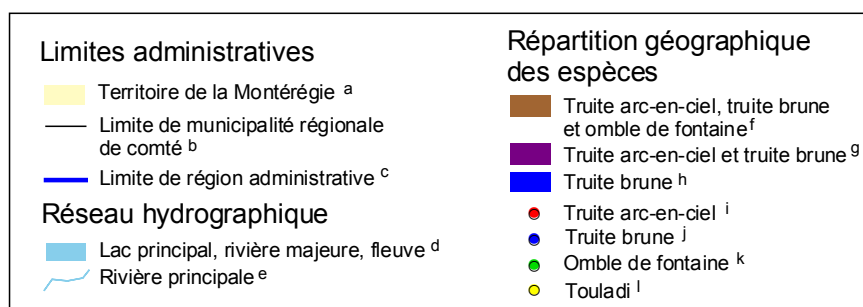
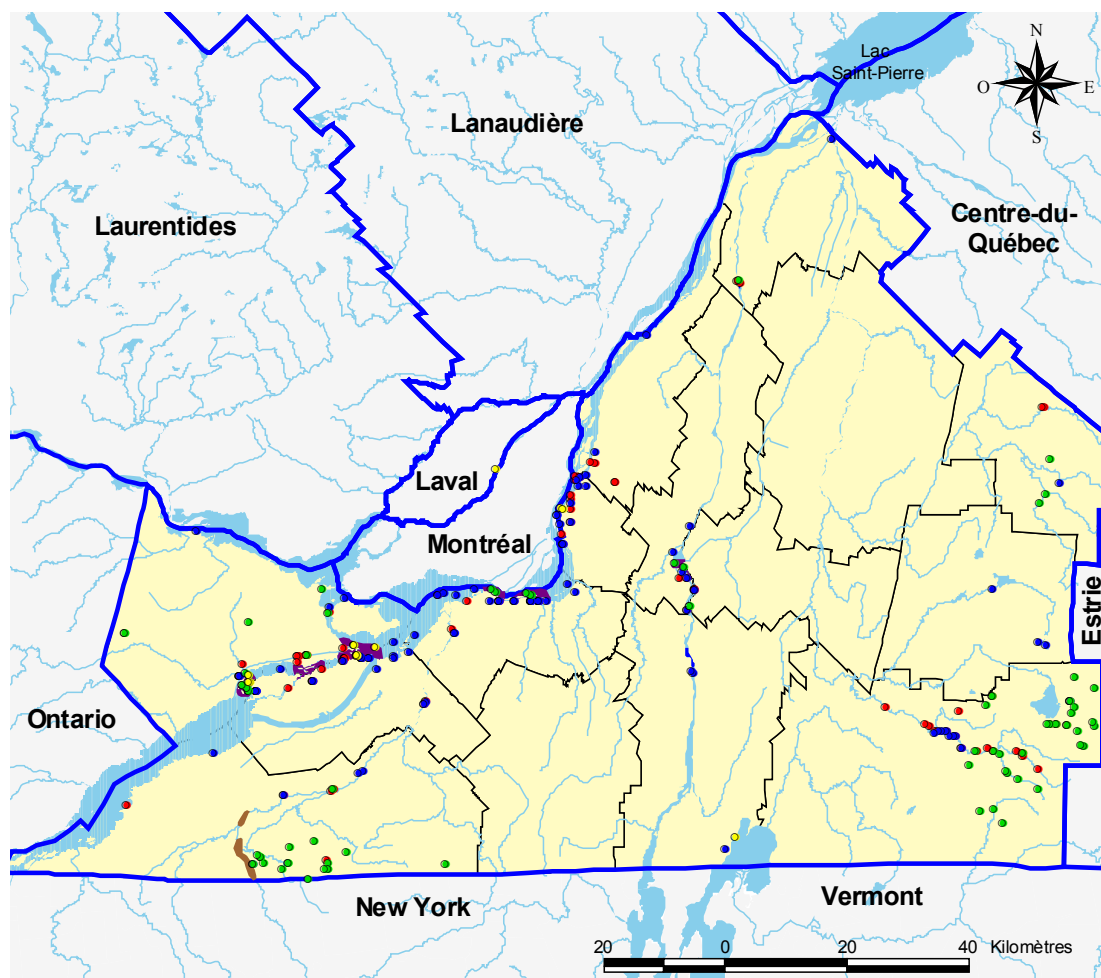


Figure 17. Répartition géographique de la truite arc-en-ciel, de la truite brune, de l'omble de fontaine et du touladi

4.2.2 La grande faune

4.2.2.1 La description

La grande faune regroupe les grands mammifères qui font l'objet d'une saison de chasse. En Montérégie, trois espèces sont désignées sous ce vocable : le cerf de Virginie, l'ours noir et l'orignal.

4.2.2.2 Les traits distinctifs régionaux relatifs à ces espèces

Le cerf de Virginie est l'espèce vedette de la Montérégie. La situation du territoire dans la plaine du Saint-Laurent, la clémence de ses hivers et ses caractéristiques agroforestières offrent des conditions propices à l'établissement d'une abondante population de cerfs de Virginie.

L'ours noir est très peu présent car, pour s'épanouir, il doit habiter un territoire supportant des espaces boisés de très grande superficie, ce qui est très rare dans la région. On rencontre donc l'ours noir dans la région des Monts Sutton où la superficie boisée est encore importante et suffisante à l'implantation d'une petite population.

L'orignal se rencontre en quelques endroits du territoire soit, dans la région des Monts Sutton, la région d'Acton et près de Sorel, là où sont trouvés des espaces boisés assez vastes et supportant une faible urbanisation.

4.2.2.3 Les principaux aspects réglementaires

Des limitations importantes sont imposées par plusieurs municipalités en regard de la décharge d'armes à feu sur leur territoire, à des fins de sécurité. Elles limitent, de ce fait, les activités avec prélèvement.

L'élaboration d'un Plan de gestion pour chacune des trois espèces citées nous permet de faire une exploitation rationnelle et optimale de cette ressource et débouche sur une réglementation adaptée à l'espèce et aux attentes des différents partenaires.

4.2.2.4 Les potentiels de mise en valeur

Le cerf de Virginie est l'espèce la plus abondante des trois espèces de grande faune en Montérégie. Présentement, partout sur le territoire, nous observons un accroissement de cette population. La densité, après chasse, varie de six à seize cerfs par kilomètre carré d'habitat forestier, ce qui est beaucoup trop élevé. À cet effet, la Société de la faune et des parcs du Québec a produit un Plan de gestion du cerf de Virginie (2002-2008), en collaboration avec ses partenaires, qui vise à établir la population à près de six cerfs par kilomètre carré.

Pour réaliser cet objectif, nous devons intensifier la récolte au cours des quatre à cinq prochaines années, ce qui accroîtra l'activité de chasse en Montérégie.

Afin de conserver une activité de chasse au cerf sur le territoire, nous devons veiller à la conservation des espaces boisés existants et même favoriser tout projet visant à réunir entre eux les nombreux petits boisés disséminés sur tout le territoire, ce qui aurait pour résultat de conserver un bon potentiel d'habitat au cerf de Virginie et partant, de celui de la chasse, en plus d'accroître la biodiversité du milieu.

L'original est l'espèce la plus récoltée après le cerf. Depuis sept ans, les chasseurs récoltent en moyenne dix-huit bêtes par année, ce qui semble le maximum que le territoire peut offrir comme récolte. Étant donné les dommages importants qu'il cause lors des accidents routiers, il est opportun de maintenir la population à une faible densité.

L'ours noir est chassé lors d'une saison tenue au printemps. La récolte varie de cinq à sept individus annuellement, principalement concentrée près des Monts Sutton. Le Plan de gestion de l'ours noir vise à maintenir la présence de celui-ci sur le territoire mais en faible densité.

4.2.3 La petite faune

4.2.3.1 La description

La petite faune regroupe le petit gibier dont font partie la perdrix grise, la bécasse d'Amérique, la gélinotte huppée, le lapin à queue blanche et le lièvre d'Amérique. On considère aussi dans la petite faune les petits mammifères autres que les animaux à fourrure. Les autres espèces d'avifaune dont la sauvagine sont traitées dans une section suivante. Les amphibiens et les reptiles seront aussi traités dans un point particulier.

4.2.3.2 Les traits distinctifs régionaux relatifs à ces espèces

La région de la Montérégie abrite une petite faune diversifiée. La situation de cette région dans la plaine du Saint-Laurent, son climat plus clément et la variété de ses caractéristiques physiographiques, offrent des conditions propices à l'établissement d'une petite faune riche et abondante.

Certaines espèces issues d'introductions ont même pu s'établir (ex. : perdrix grise) tandis que d'autres peuvent s'y retrouver à la limite de leur aire de répartition nord-américaine (ex. : opossum, dindon sauvage).

Les principaux milieux favorables à la petite faune et reconnus comme tel dans la région de la Montérégie sont les habitats bordant le fleuve, ses grands plans d'eau et les tributaires, les boisés, les friches, les terres agricoles, les boisés de ferme et de banlieue, les espaces verts, etc.

Le rat musqué, une importante espèce de la petite faune de la Montérégie et qui fait aussi partie des animaux à fourrure, est fortement représenté. Soixante-dix (70) habitats du rat musqué sont délimités en Montérégie. Selon la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, cet habitat est défini comme : « un marais ou un étang d'une superficie d'au moins 5 hectares, occupé par le rat musqué ». Seulement six (6) de ces habitats sont protégés légalement puisque situés sur des terres publiques.

Plusieurs facteurs participent cependant à une faible reconnaissance de la ressource petit gibier : aucun territoire structuré en dehors des parcs (ex. : réserves fauniques), la privatisation complète des terres et des grands boisés (ex. : boisé de Verchères), la faible mise en valeur des boisés privés à des fins fauniques, la fragmentation des habitats, une perception négative dans certaines parties du territoire pour les activités consommatrices, l'interdiction de chasse dans plusieurs municipalités et ce, de plus en plus en banlieue éloignée. Les programmes d'introduction d'espèces ou de soutien aux introductions ont aussi tous été abandonnés faute de relève ou d'intérêt (ex. : perdrix grise dans les années 1960).

La Montérégie compte cependant une nouvelle espèce avec l'implantation progressive du dindon sauvage dans un couloir qui longe la frontière américaine aux environs de la municipalité

de Hemmingford. Aucun suivi de l'implantation de cette espèce n'est intervenu cependant depuis l'étude de l'abondance et de la répartition du dindon sauvage dans le sud-ouest du Québec à la fin des années 1980, sauf la récolte d'observations, de plus en plus fréquentes, de l'espèce ces dernières années. Rappelons que suite à cette étude sur la répartition, une interdiction de chasse est intervenue dans la zone 8 pour permettre l'établissement de populations viables à long terme.

L'absence de territoire structuré dans la région amène aussi une connaissance inexistante de la récolte de petit gibier ou de son potentiel. Pourtant un intérêt, encore modéré, s'est manifesté à l'égard des mesures d'aménagement des boisés privés pour la faune (guides récents) ou à l'égard des programmes de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) ou d'aménagement forestier suite au verglas. De même, la fréquentation des espaces verts et la popularité des randonnées en nature pour l'observation et la détente connaissent une progression importante et devraient augmenter l'intérêt vis-à-vis de plusieurs espèces.

Enfin, certaines espèces de petite faune peuvent contribuer aux dommages par déprédation lorsque trop abondants (écureuil gris en milieu urbain, raton laveur en milieux urbain et périurbains, dommages aux cultures potagères par le lièvre ou le lapin, surabondance de marmottes en terres agricoles).

La situation de plusieurs espèces de petite faune sur le territoire de la Montérégie est méconnue, faute de données. La présence de nombreuses espèces de petits mammifères est cependant quelque peu documentée avec l'élaboration de l'Atlas des micromammifères du Québec par la Société de la faune et des parcs du Québec. On reconnaît la présence de quatorze espèces de micromammifères en Montérégie dont celle de deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (Tableau 27).

Tableau 27. Liste des micromammifères de la Montérégie

Groupe	Espèce	Nombre d'espèces
Musaraignes (Soricidés)	Grande musaraigne	3
	Musaraigne cendrée	
	Musaraigne fuligineuse*	
Taupes (Talpidés)	Condylure étoilé	2
	Taupe à queue velue	
Lemmings et campagnols (Cricétidés)	Campagnol à dos roux de Gapper	5
	Campagnol des champs	
	Campagnol sylvestre*	
	Souris à pattes blanches	
	Souris sylvestre	
Rats et souris (Muridés)	Rat surmulot	2
	Souris commune	
Souris sauteuses (Zapodidés)	Souris sauteuse des bois	2
	Souris sauteuse des champs	
Total		14

* Susceptible d'être désignée

4.2.3.3

Les principaux aspects réglementaires

Des limitations importantes sont imposées par plusieurs villes au niveau de la décharge d'armes à feu sur leur territoire à des fins de sécurité et limitent de ce fait les activités avec prélèvement (chasse au petit gibier). Ceci peut aussi émousser l'intérêt de certains propriétaires de boisés à l'aménagement de leur forêt pour la petite faune.

L'exploitation de la perdrix grise a dû être suspendue dans la zone 8 suite à divers rapports mentionnant le déclin des populations. Cette espèce, vulnérable aux conditions hivernales et au prélèvement massif, peut aussi être affectée par le changement de pratiques agricoles vers une agriculture homogène intensive (disparitions de bordures forestières et de boisés servant d'abris, confinement des fumiers qui entraîne la disparition de sources de chaleur et de nourriture, disparition des séchoirs à maïs, etc.).

Certaines zones présentant un bon potentiel pour le colletage du lièvre et du lapin sont exclues des zones d'exploitation soit par leur proximité de zones urbanisées soit par méconnaissance du potentiel.

Enfin, le coût des permis, la très forte proportion de terres privées, les lourdes réglementations concernant les armes à feu, l'absence de mesures incitant l'initiation des jeunes à la chasse au petit gibier ne permettent pas de développer une activité praticable à l'échelle familiale et pourtant à portée en milieu périurbain ou périphérique.

La méconnaissance de l'état des populations de plusieurs espèces empêche actuellement tout aménagement réglementaire ou de mesures visant à gérer efficacement le petit gibier. Un plan de gestion est présentement en cours d'élaboration à la Société de la faune et des parcs du

Québec et viendra orienter toute action pour améliorer cette gestion à l'échelle provinciale et dans les régions.

Le statut d'autres espèces de petite faune est actuellement en cours de documentation soit les micromammifères et les chiroptères (chauves-souris). La production de l'Atlas des micromammifères et différents travaux sur les chiroptères dont l'établissement de routes d'inventaires acoustiques permettront de mieux cerner la présence d'espèces ou de populations et de leur situation particulière au niveau des différentes régions du Québec.

4.2.3.4

Les potentiels de mise en valeur

Le territoire de la Montérégie bénéficie d'un marché potentiel immense en termes de groupes, institutions, associations et individus intéressés dans la protection et la mise en valeur de milieux naturels. Le territoire présente aussi de multiples attraits pour développer la petite faune si des projets très structurants comme la création de corridors verts entre les principaux boisés du territoire, d'une ceinture verte à la limite de la plaine agricole ou la constitution de réserves fauniques consacrées à la petite faune étaient mis en branle pour contrebalancer les pertes d'habitats, leur fragmentation ou leur faible accessibilité. Des investissements à cette fin pourraient aussi profiter à certaines municipalités qui y verraient une forme de développement local et viendraient contrer le recours aux restrictions concernant la chasse.

D'autres initiatives visant à reconnaître les possibilités de développement de la petite faune seraient aussi profitables comme : les études de suivi de certaines populations, le soutien financier à des initiatives mettant à contribution les institutions de la région, et des mesures incitatives à la conservation des boisés de ferme ou de reconnaissance de producteurs forestiers à titre d'aménagistes de la petite faune (dégrèvements fonciers ou fiscaux).

La production et une diffusion accrue des manuels, guides et brochures sur les aménagements fauniques concernant cette ressource sont aussi recommandées, particulièrement ceux précisant les mesures de soutien aux populations de petite faune (confection d'abris et de réserves de nourriture).

Une révision de la réglementation et des facteurs limitant la pratique, suite aux études de potentiel d'exploitation de certaines espèces et des mesures favorisant la relève, est aussi toute indiquée pour développer la ressource et les retombées socio-économiques qui en découlent. L'amorce de ce travail est d'ailleurs actuellement en voie d'être complétée avec la production d'un plan préliminaire de gestion de la petite faune à l'échelle de la province de Québec.

Enfin, les efforts visant à préciser la situation des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables doivent être accrus. L'intérêt suscité par ces études doit être encouragé afin de soutenir l'émergence de projets et d'initiatives visant la conservation de certaines espèces de la petite faune (polatouches, micromammifères, chauve-souris, etc.). L'expertise détenue au sein des grandes institutions universitaires ou de sociétés d'études et de recherche doit aussi être maintenue et même mise à contribution de façon plus importante.

4.2.4

Les animaux à fourrure

4.2.4.1

La description

Le vocable d'animaux à fourrure désigne une vingtaine d'espèces de mammifères dont on exploite la fourrure par l'exercice du piégeage. Ces animaux sont réunis en six groupes selon les dates permises pour leur capture. Les principales espèces rencontrées sur le territoire de la Montérégie sont : le pékan, le rat musqué, le raton laveur, le castor, le vison d'Amérique, la lou-

tre de rivière, l'ours noir, le coyote, la mouffette et le renard roux. Le lynx roux fait partie des animaux à fourrure mais il est présentement interdit de l'exploiter car sa population est trop peu abondante.

4.2.4.2

Les traits distinctifs régionaux relatifs à ces espèces

Par son climat, ses grands plans d'eau et ses nombreux cours d'eau, les espèces semi-aquatiques sont présentes en grand nombre sur le territoire de la Montérégie. En effet, les résultats de capture de rat musqué sont les plus élevés au Québec. Le castor se rencontre dans tous les milieux et fait l'objet d'une récolte importante, principalement les années où la fourrure a une forte valeur. Le milieu terrestre supportant de grandes terres agricoles et des espaces boisés, fait l'objet d'une bonne récolte de raton laveur, de renard roux, de pékan et de coyote.

4.2.4.3

Les principaux aspects réglementaires

Depuis 1984, la Société de la faune et des parcs du Québec fait la promotion de l'activité de piégeage afin de faire reconnaître la légitimité de cette activité de prélèvement. Il est reconnu que les piégeurs ne prennent pas leur travail à la légère ni ne tendent leurs pièges au hasard. Ceux-ci observent des règles rigoureuses qui régissent les méthodes de piégeage, les saisons, les quotas de capture et l'utilisation durable. Tous doivent suivre un cours de formation et détenir un permis de piégeage. L'éducation permanente permet aux piégeurs d'améliorer constamment leurs aptitudes et d'échanger des techniques d'installation de pièges. Ils collaborent, de plus, avec la communauté scientifique et les groupes de protection des animaux en vue d'établir la nouvelle norme canadienne de piégeage. Cette norme détermine les paramètres scientifiques qui améliorent les engins de piégeage, tout en tenant compte des préoccupations légitimes au sujet du bien-être des animaux et de la réalité du territoire de piégeage. À cet effet, notre Société participe à divers comités nationaux et internationaux portant notamment sur l'élaboration de normes humanitaires sur les pièges, sur la recherche et le maintien du marché québécois de la fourrure.

De plus, la Société de la faune et des parcs du Québec a mis en place, depuis mai 2001, un programme gouvernemental de certification des pièges qui prévoit l'apposition d'une marque particulière sur les pièges manufacturés. Cette marque est la garantie que ces pièges seront conformes aux normes prévues à l'Accord sur les normes internationales de piégeage sans cruauté et qui entreront en vigueur à partir de l'automne 2007. Seuls de tels pièges seront permis d'utilisation pour les espèces concernées.

L'an 2000 a vu naître le début de la réforme de la gestion des animaux à fourrure et du piégeage au Québec. Afin d'améliorer la gestion de la ressource, on a créé des unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) qui permettront de documenter de façon plus précise la récolte et sa localisation sur le territoire. La récolte est le principal indicateur de suivi des populations des animaux à fourrure et, pour certaines espèces, le seul. C'est par l'intermédiaire des commerçants de fourrure qu'est maintenue la méthode de collecte de l'information sur la récolte, c'est-à-dire que l'information transite du trappeur au commerçant avant de parvenir au bureau de la Société. L'information recueillie est analysée par UGAF et les décisions de gestion (saison, quota, etc.) seront prises sans affecter les UGAF voisines. Le territoire de la Montérégie supporte deux UGAF : l'UGAF 84 à l'ouest du territoire et l'UGAF 83 à l'est.

4.2.4.4

Les potentiels de mise en valeur

Le piégeage constitue une base importante de l'industrie de la fourrure dans le monde. La Société de la faune et des parcs du Québec se propose d'inciter l'ensemble des piégeurs à l'exploitation optimale des animaux à fourrure afin d'en favoriser la vocation commerciale.

Avec la venue des UGAF, la Société pourra fournir aux piégeurs des statistiques de récoltes, de pression de piégeage, de densité par espèce et un potentiel d'exploitation par espèce et par UGAF. En connaissant mieux chacune des espèces dans une UGAF donnée, le piégeur pourra donc diriger ses efforts de capture sur les espèces abondantes. Toutefois, la loi du marché se fait fortement sentir dans cette industrie. Lorsque le prix de la fourrure est élevé, le nombre de piégeurs tend à augmenter et baisse avec une chute des prix. Il est donc essentiel que des efforts concertés soient effectués afin de maintenir et développer ce marché.

4.2.5 *L'avifaune (autres que les espèces comprises dans la petite faune)*

4.2.5.1

La description

La Montérégie compte environ 300 espèces d'avifaune dont près de 175 espèces nicheuses. On y observe aussi la présence de 20 espèces appartenant à la liste des espèces menacées ou vulnérables au Québec (ex. : petit blongios, épervier de Cooper, troglodyte à bec court, faucon pèlerin, râle jaune, etc.). Plusieurs éléments participent à cette diversité : la situation méridionale de la région, la présence de grands plans d'eau, les collines montérégiennes, et la richesse des habitats de la plaine du Saint-Laurent dont la diversité des formations végétales.

Les oiseaux aquatiques y sont omniprésents tandis que les milieux terrestres, quoique très fragmentés offrent plusieurs habitats de grande valeur pour les passereaux forestiers.

4.2.5.2

Les traits distinctifs régionaux relatifs à ces espèces

Située dans le couloir de migration de l'Atlantique, la Montérégie compte des regroupements spectaculaires de sauvagine au printemps et à l'automne sur les grands plans d'eau et tributaires du territoire. Le couloir du Saint-Laurent depuis le lac Saint-François jusqu'au lac Saint-Pierre, la partie sud du lac des Deux Montagnes et les tributaires comme la rivière Richelieu sont intensivement utilisés par les oiseaux aquatiques qui y trouvent aires de repos et d'alimentation, sites de nidification et d'élevage des jeunes et aires libres de glace en hiver.

Soixante-cinq (65) aires de concentration des oiseaux aquatiques sont délimitées en Montérégie mais seulement sept (7) bénéficient d'une protection légale en terres publiques selon la définition de cet habitat contenue dans le Règlement sur les habitats fauniques*.

La bernache du Canada et l'oie des neiges y voient leurs effectifs en expansion dans la région particulièrement avec l'augmentation des populations de bernaches dites résidentes dans le couloir fluvial et les basses terres du Richelieu et la progression du lac Saint-Pierre et du Richelieu comme halte migratoire de l'oie des neiges.

Les îles du fleuve Saint-Laurent et des lacs fluviaux comme les rives marécageuses des plans d'eau et des grands tributaires sont aussi un lieu de prédilection pour la sauvagine nicheuse du sud de la province.

La protection et l'aménagement de sites importants ont d'ailleurs été assurés par les programmes du Plan conjoint des habitats de l'Est (volet du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine), de Saint-Laurent-Vision 2000 ou d'autres initiatives moins récentes.

Les activités consommatrices associées à la ressource sauvagine ont décliné sur plusieurs plans d'eau de la région de la Montérégie suite à la désaffection des chasseurs, des règlements municipaux interdisant la décharge d'armes à feu, et à la privatisation des rives. Le lac Saint-Pierre continue cependant d'être considéré comme un haut-lieu de chasse à la sauvagine et l'ensemble des interventions sur ce plan d'eau, dont le développement régional, cherchent à conserver cet acquis pour les bénéfices socio-économiques que l'activité procure. Parallèlement, les activités non consommatrices liées à la ressource avifaune y sont aussi développées avec l'écotourisme et l'aménagement de sites d'observation.

Les autres espèces d'avifaune sont aussi bien représentées en Montérégie, particulièrement dans les milieux forestiers des collines montérégiennes et dans les autres espaces boisés. Ces derniers deviennent malheureusement de plus en plus morcelés avec le développement d'une deuxième et même d'une troisième couronne d'expansion urbaine. L'intensification de l'agriculture en Montérégie limite d'autre part sérieusement la ressource avienne avec les pertes de boisés de ferme (superficies d'épandage de l'industrie porcine pour la culture du maïs) et la destruction de corridors forestiers.

Des colonies de grands hérons et d'autres échassiers comme la grande aigrette et le bihoreau gris sont présentes en Montérégie (14 héronnières déterminées mais toutes sont situées sur terres privées). En dehors des grandes colonies établies sur les îles du Saint-Laurent, le grand héron pourrait voir plusieurs de ses habitats de nidification disparaître avec le drainage et la perte des milieux forestiers.

L'expansion d'espèces comme le cormoran à aigrettes et le goéland à bec cerclé dans la région de la Montérégie représentent d'autres défis dans la gestion des populations d'avifaune. Certaines municipalités semi-rurales (Saint-Jean-sur-Richelieu, Granby) sont par ailleurs aux prises avec une augmentation d'effectifs d'oiseaux noirs (étourneaux, carouges, vachers et quiscales) ou de corneilles d'Amérique qui font l'objet de nombreuses plaintes de la part des citoyens. Le

* « Une aire de concentration d'oiseaux aquatiques »: un site constitué d'un marais, d'une plaine d'inondations dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux selon une moyenne établie par une récurrence de 2 ans, d'une zone intertidale, d'un herbier aquatique ou d'une bande d'eau d'au plus 1 kilomètre de largeur à partir de la ligne des basses eaux, totalisant au moins 25 hectares, caractérisé par le fait qu'il est fréquenté par des oies, des bernaches ou des canards lors des périodes de nidification ou de migration et où l'on en dénombre au moins 50 par kilomètre de rivage ou 1,5 par hectare; lorsque les limites de la plaine d'inondations ne peuvent être ainsi établies, celles-ci correspondent à la ligne naturelle des hautes eaux ».

contrôle des sources de nourriture (ex. : aires de stockage et de débordement de grains) semble au cœur de cette problématique.

Les oiseaux de proie ou rapaces sont aussi très bien représentés en Montérégie et ces espèces profitent de la présence des grands plans d'eau de la région lors de leurs migrations ou des habitats présents, dont les Montérégiennes. D'ailleurs plusieurs structures artificielles leur servent de sites de nidification (sous-tabliers des ponts, pylônes hydroélectriques) en plus de sites naturels particuliers comme la falaise Dieppe du mont Saint-Hilaire pour le faucon pèlerin. Il est également intéressant de signaler la présence, à Saint-Jude, du site de l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie.

4.2.5.3

Les principaux aspects réglementaires

La faiblesse des moyens légaux et réglementaires pour protéger entre autres d'importants habitats humides a induit des pertes immenses au détriment de la sauvagine et des héronnières. Les plus importants habitats de l'avifaune en Montérégie tout comme ceux de la région du Grand Montréal demeurent associés au fleuve Saint-Laurent. Les efforts importants consentis par différents programmes d'acquisition et d'intendance auront été souvent les seules chances de protéger certains sites. Les populations de sauvagine demeurent cependant vulnérables aux grands phénomènes ou projets qui concernent les plans d'eau de la région (réchauffement climatique et faibles niveaux d'eau, besoins hydroélectriques, espèces exotiques et contamination, etc.). La privatisation des rives empêche aussi l'application du règlement sur les habitats fauniques concernant les aires de concentration d'oiseaux aquatiques.

Le phénomène de désaffection à l'égard de la chasse prend ici plus d'ampleur et toute mesure facilitant la pratique de l'activité (allègements réglementaires, incitatifs pour la relève, accessibilité accrue à la ressource, ententes avec les municipalités) pourra y avoir d'importantes répercussions positives.

4.2.5.4

Les potentiels de mise en valeur

Le recours à des ententes ou des plans de gestion de la chasse sur les grands plans d'eau avec les municipalités riveraines du Saint-Laurent autorisant sous certaines conditions la pratique de la chasse à la sauvagine permettrait de contrecarrer les effets négatifs du jugement de Beaconsfield (cause Beaconsfield vs Fédération québécoise de la faune) à l'encontre du contrôle de la décharge d'armes à feu sur les territoires municipalisés. La promotion de l'entente intervenue avec Longueuil concernant la Promenade René-Lévesque devrait être effectuée et servir d'exemple.

Les efforts consentis dans le cadre des programmes du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) et du Plan d'action Saint-Laurent-Vision 2000 au chapitre de la sauvegarde des milieux humides pour la sauvagine doivent être poursuivis et même enrichis puisque, à moins de mesures légales et réglementaires visant la protection d'habitats s'appliquant en terres privées, des pertes continueront d'être subies au niveau des milieux humides de la région. Ce phénomène risque d'ailleurs de s'accroître avec la plus faible hydraulité du Saint-Laurent appréhendée avec le réchauffement climatique, les risques d'inondation ne venant plus contrebalancer les pressions de développement urbain sur les rives.

Les regroupements spectaculaires de sauvagine en migration mériteraient d'être mis en valeur avec l'installation de kiosques d'observation et la diffusion de « capsules » dans les grands médias afin d'informer et de sensibiliser le grand public sur le « calendrier » de ces grands événe-

ments naturels. La faiblesse des activités de communication en région ne peut pas actuellement suffire à cette tâche.

Le soutien des initiatives concernant le rétablissement et la réhabilitation des oiseaux rapaces doit être poursuivie et même accru puisqu'il s'agit d'une ressource importante en Montérégie.

Enfin, la présence de nombreuses espèces d'avifaune susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables en Montérégie et la présence de nombreuses équipes de chercheurs dans les institutions de la région ou dans le territoire adjacent du Grand Montréal devraient se conjuguer pour faire avancer l'état des connaissances sur la situation des espèces et amorcer dans plusieurs cas les mesures de rétablissement. Un soutien financier à ces recherches doit être considéré et diffusé.

Les dommages causés par l'avifaune en milieu urbain sont relativement nombreux et les mesures pour contrer la déprédation peuvent ne pas être adaptées à ce contexte. Le « Guide sur la prévention des dommages et le contrôle des animaux déprédateurs » devra être révisé et la formation des intervenants de la SPCA, du Berger Blanc et de « Faune sauvage urbaine » doit être assurée.

4.2.6 Les amphibiens et reptiles

4.2.6.1 La description

Dans la région de la Montérégie, 20 espèces d'amphibiens et 14 espèces de reptiles sont présentes (Tableau 28). La situation méridionale de cette région par rapport à l'ensemble du Québec y offre des conditions très favorables à une herpétofaune diversifiée dont la présence de plusieurs espèces (11 espèces) susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (tortue géographique, tortue des bois, couleuvre brune, couleuvre d'eau, grenouille des marais, etc.) ou déjà désignées (2 espèces : tortue-molle à épines, rainette faux-grillon de l'Ouest). Les figures 18 à 21 illustrent la répartition géographique de la majorité des espèces.

Tableau 28. Liste des amphibiens et reptiles recensés sur le territoire de la Montérégie

Groupe	Espèce	Total	Statut légal			
			Menacée	Vulnérable	Susceptible d'être désignée	
Amphibiens:	Salamandres	Necture tacheté				
		Salamandre à deux lignes				
		Salamandre à points bleus				
		Salamandre à quatre doigts			X	
		Salamandre maculée				
		Salamandre pourpre			X	
		Salamandre rayée				
		Salamandre sombre des montagnes			X	
		Salamandre sombre du nord			X	
		Triton vert				
	Anoures	Crapaud d'Amérique				
		Grenouille des bois				
		Grenouille des marais				X
		Grenouille du nord				
		Grenouille léopard				
		Grenouille verte				
		Ouaouaron				
		Rainette crucifère				
		Rainette faux-grillon de l'ouest			X	
Rainette versicolore						
Reptiles:	Couleuvres	Couleuvre à collier				
		Couleuvre à ventre rouge				
		Couleuvre brune			X	
		Couleuvre d'eau			X	
		Couleuvre rayée				
		Couleuvre tachetée				
		Couleuvre verte				
	Tortues	Chélydre serpentine				
		Tortue des bois				X
		Tortue géographique				X
		Tortue mouchetée				X
		Tortue peinte				
		Tortue ponctuée				X
	Tortue-molle à épines		X			
Grand total		34	1	1	11	

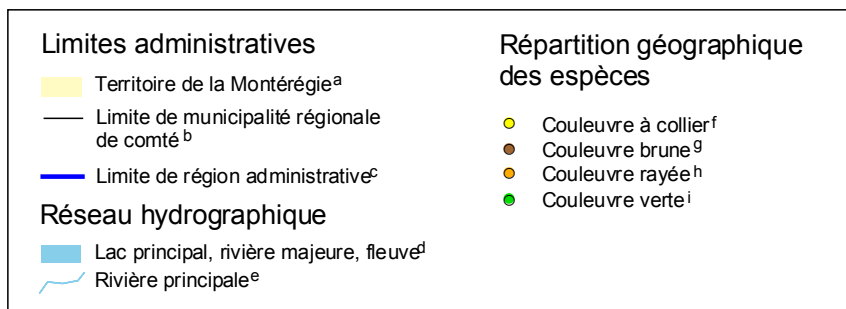
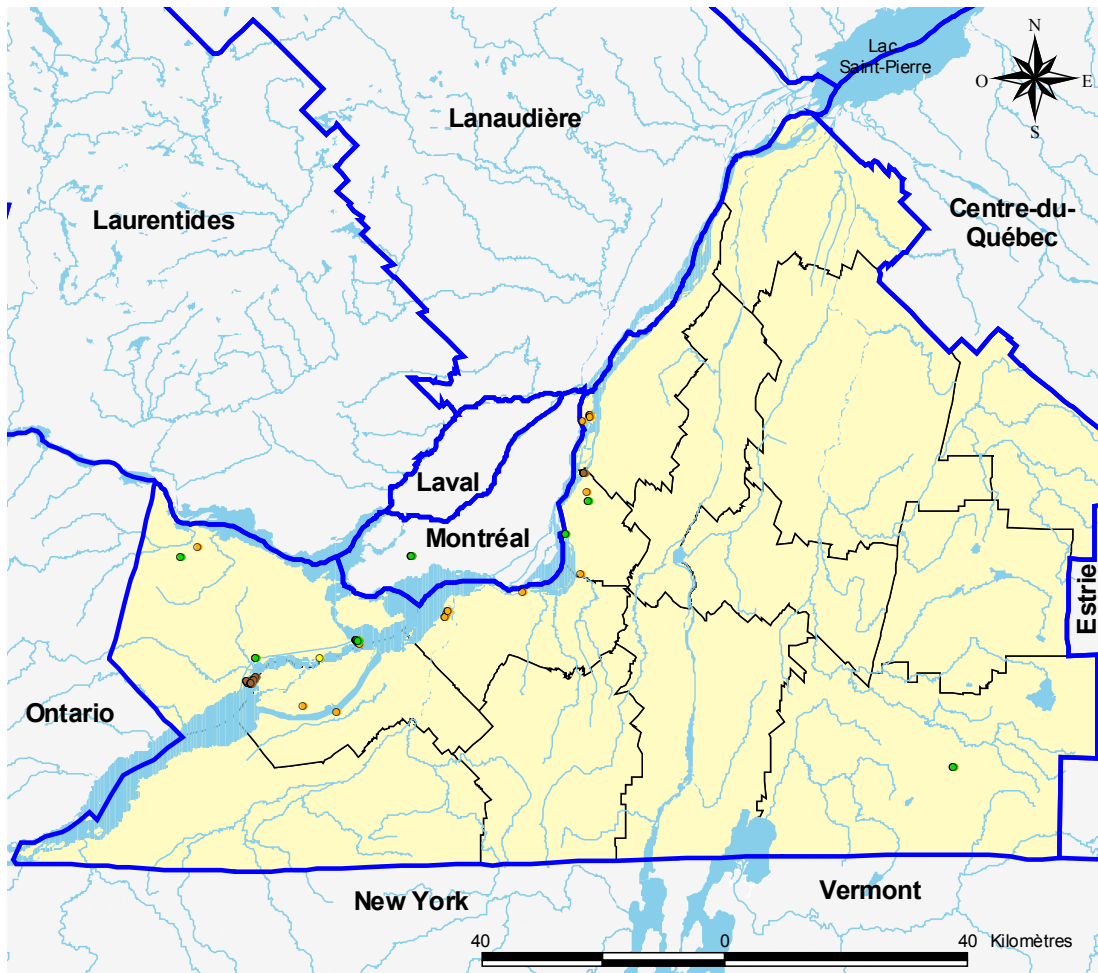
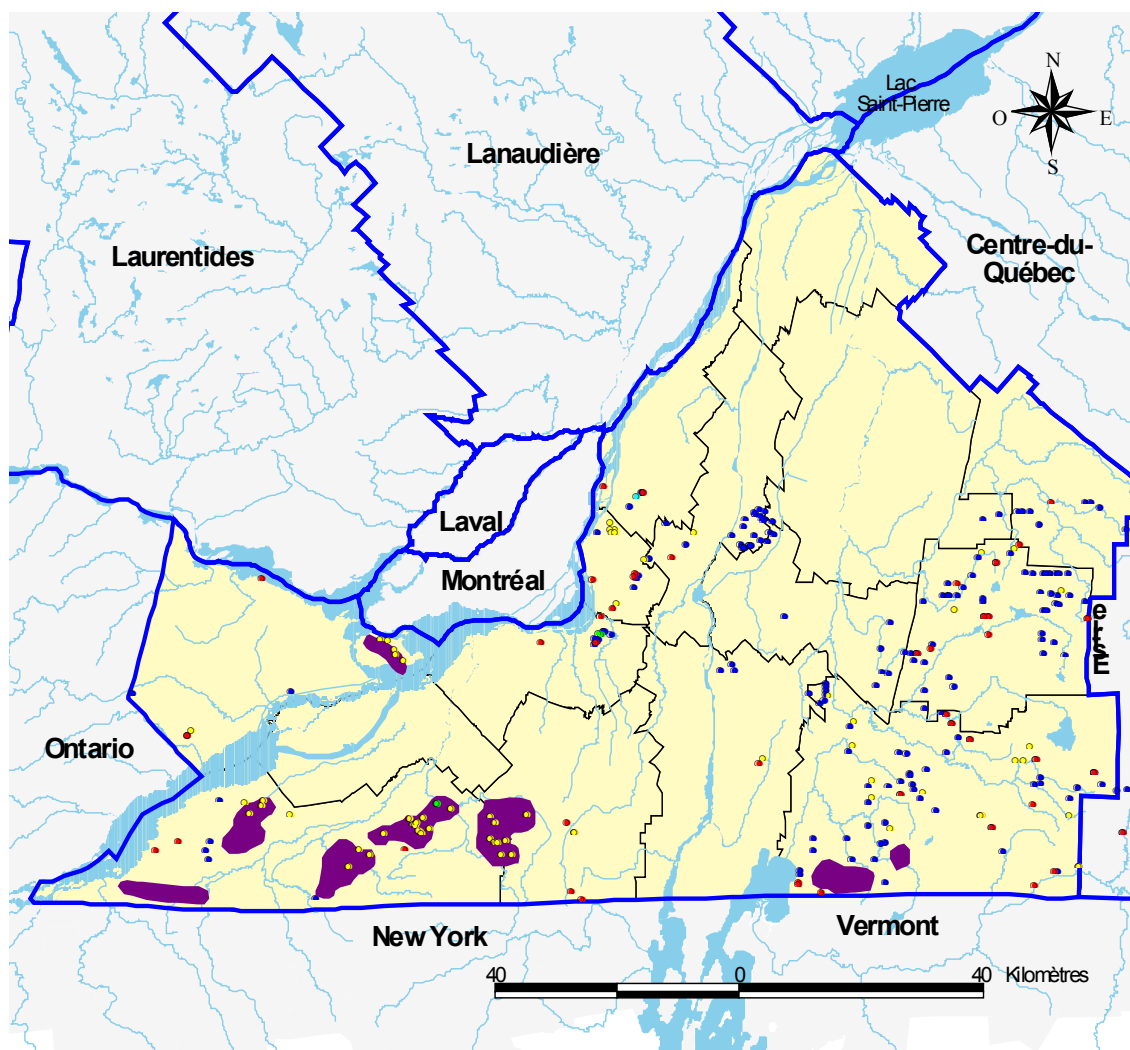


Figure 18. Répartition géographique de la couleuvre à collier, de la couleuvre brune, de la couleuvre rayée et de la couleuvre verte



Limites administratives

■ Territoire de la Montérégie^a

— Limite de municipalité régionale de comté^b

— Limite de région administrative^c

Réseau hydrographique

■ Lac principal, rivière majeure, fleuve^d

— Rivière principale^e

Répartition géographique des espèces

● Grenouille léopard

● Crapaud d'Amérique^g

● Grenouille verte^h

● Grenouille des maraisⁱ

● Grenouille des bois^j

■ Grenouille léopard et grenouille des bois

Figure 19. Répartition géographique de la grenouille léopard, du crapaud d'Amérique, de la grenouille verte, de la grenouille des marais et de la grenouille des bois

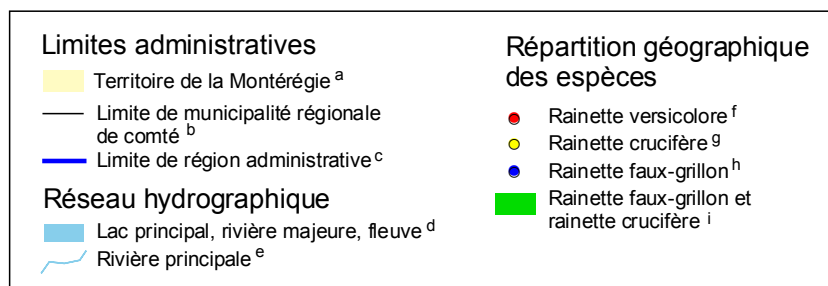
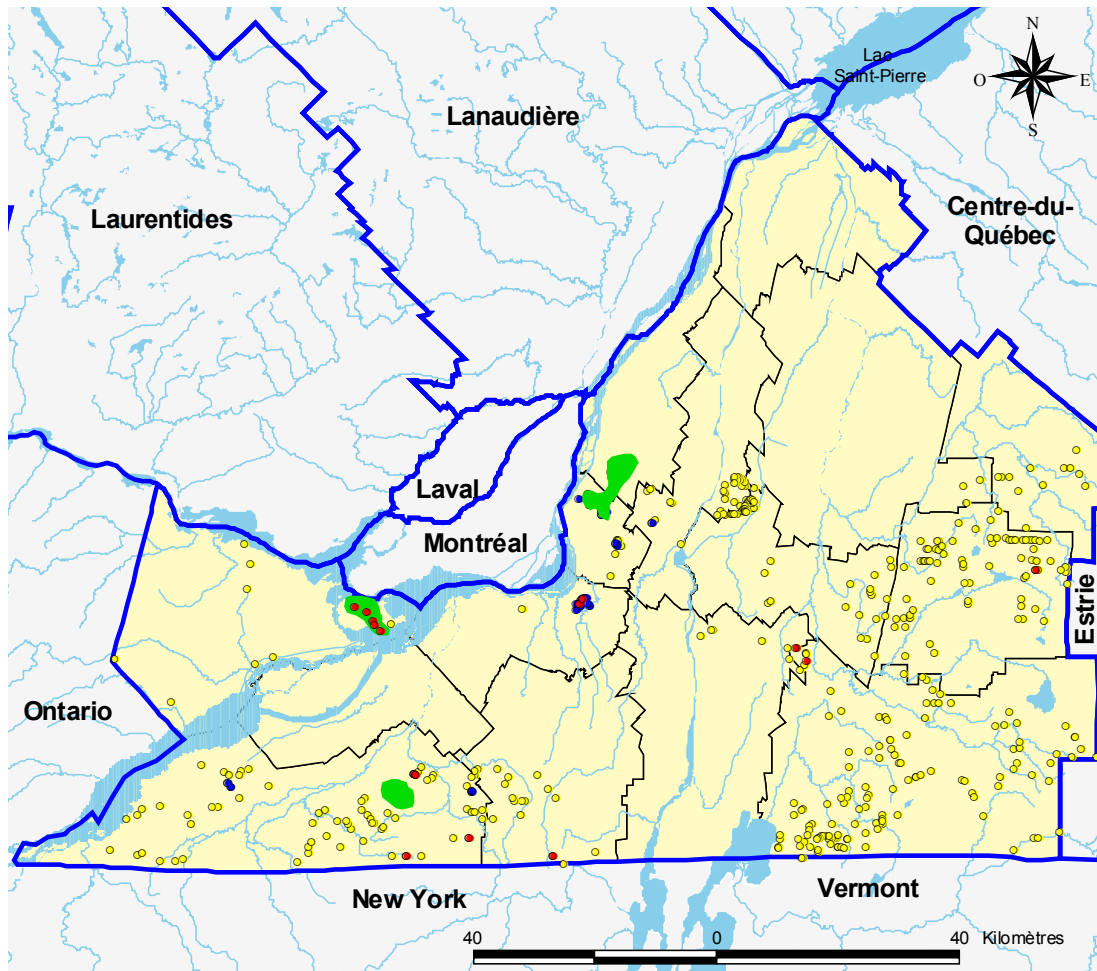


Figure 20. Répartition géographique de la rainette versicolore, de la rainette crucifère et de la rainette faux-grillon de l'ouest

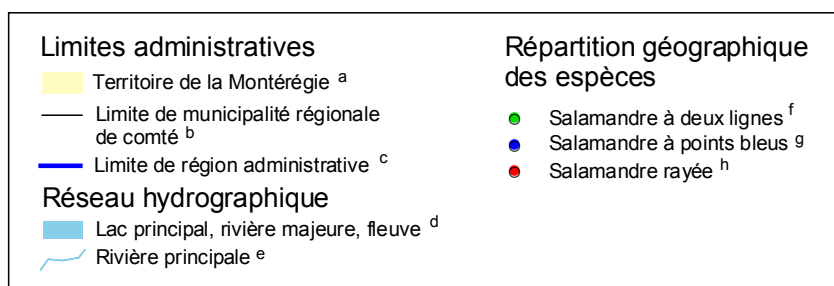
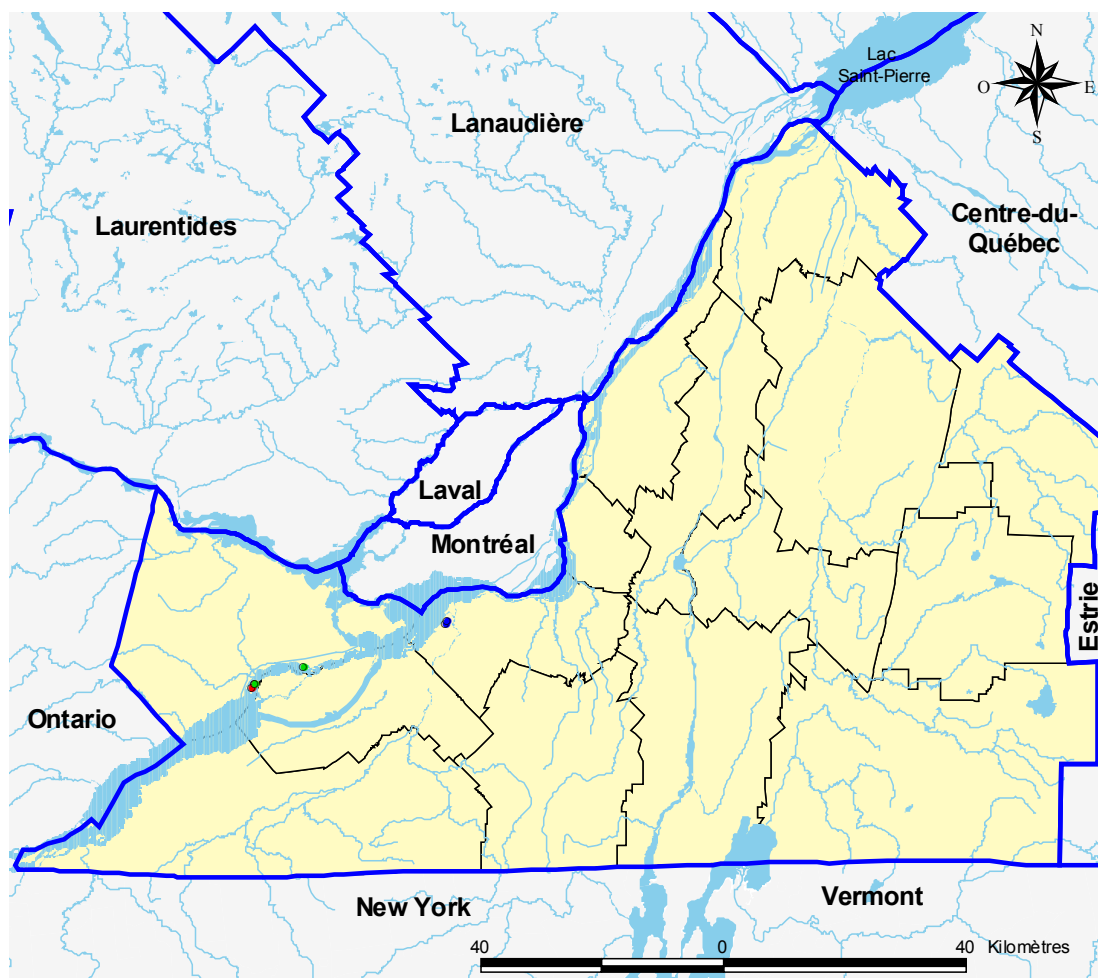


Figure 21. Répartition géographique de la salamandre à deux lignes, de la salamandre à points bleus et de la salamandre rayée

Plusieurs espèces doivent leur précarité à la fragmentation des habitats et aux pertes de milieux humides subies au cours des cinquante dernières années au profit de l'urbanisation, de l'industrialisation et de l'intensification des activités agricoles dans la région. Les terres humides de faible superficie et situées plus à l'intérieur des terres dans la région sont très affectées par le développement urbain et l'intensification des pratiques agricoles. Ces milieux ne sont pas couverts ni répertoriés à l'aide des grands programmes d'inventaires aériens ou d'autres qui touchent aux ressources fauniques plus traditionnelles.

Une activité d'exploitation relativement intense des espèces d'amphibiens les plus communes comme la grenouille léopard, la grenouille verte et le ouaouaron a eu cours dans la région jusqu'au début des années 1980, mais cette pratique s'est éteinte depuis, avec les importations de grenouilles d'élevage pour la table ou les laboratoires. Avec le constat du déclin mondial des amphibiens et des reptiles, cette exploitation ne pourrait plus être envisagée aujourd'hui.

Un autre trait marquant qui distingue la région de la Montérégie au chapitre de cette ressource demeure par contre la proximité d'institutions consacrées aux amphibiens et aux reptiles. Plusieurs institutions de recherche et d'éducation (Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et l'Écomusée de Sainte-Anne-de-Bellevue, Musée Redpath de l'université Mc Gill, Biodôme, Exotarium, etc.) en plus de nombreuses associations (comme les Sociétés d'herpétologie) s'intéressent à ces espèces. Un intérêt qui n'est peut-être pas étranger aux préoccupations des scientifiques à propos du déclin des amphibiens et des reptiles, s'est manifesté à propos de ces espèces. Ainsi, des sorties d'écoute de chants d'anoures au printemps sont organisées à l'Écomusée, et des campagnes de monitoring d'amphibiens à l'aide de routes d'écoute ont permis de recruter plusieurs bénévoles pour tenter de déceler des tendances dans les populations. Ces initiatives doivent être soutenues au titre du développement régional de la faune.

Plusieurs équipes de chercheurs sont d'ailleurs actives et épaulent les activités de recherche et de rétablissement de la Société de la faune et des parcs du Québec en regard des espèces d'herpétofaune en situation précaire dans la région.

Parmi ces espèces, mentionnons la rainette faux-grillon de l'Ouest, dont la répartition au Québec est limitée aux régions du Grand Montréal (principalement l'Île Perrot), de la Montérégie et de l'Outaouais. La situation des habitats de rainette faux-grillon de la Montérégie est considérée comme éminemment précaire et les populations présentes comme menacées de disparition à court ou moyen terme. Les efforts d'inventaires des dernières années associent la présence de l'espèce à une mince bande de territoire coincée entre le front d'urbanisation et la grande plaine agricole. Le plan de rétablissement de l'espèce actuellement mis en œuvre est confronté à cette problématique.

La tortue-molle à épines est une espèce exclusive à la Montérégie selon l'état actuel des connaissances. La seule population perceptible de cette espèce, qui fréquentait l'Outaouais, le fleuve Saint-Laurent et le Richelieu dans le passé, n'est plus présente qu'au lac Champlain. C'est à la baie Missisquoi et la rivière aux Brochets, un tributaire de cette même baie, qu'on trouve les individus qui utilisent la partie nord du lac Champlain et utilisent des habitats de part et d'autre de la frontière canado-américaine (Vermont). Ces habitats ont été identifiés lors de campagnes intensives de capture et de marquage à des fins de suivi télémétrique entre 1996 et 2000 pour localiser les sites de ponte, les hibernacles et les déplacements saisonniers des

adultes. Cette espèce est particulièrement affectée par la disparition et la fragmentation des habitats, le dérangement de ses sites de ponte et les modifications des rives. Un plan de rétablissement de l'espèce est en œuvre depuis 1998 et plusieurs efforts de protection des habitats et de sensibilisation à la situation de l'espèce, sans compter les études de cette population, ont été entrepris.

De nombreuses autres espèces d'herpétofaune semblent présenter une situation pouvant être considérée comme précaire dans le contexte de la Montérégie. Parmi celles-ci mentionnons la situation des populations de tortues des bois de la rivière Yamaska sud-est et de la rivière Sutton, aux prises avec d'importants impacts provenant des activités agricoles, celle des espèces de salamandres sombres (des montagnes et du nord) face aux projets de captation de l'eau ou de celle de la couleuvre brune ou de la couleuvre d'eau dont les habitats, qui sont très localisés, sont menacés par le développement urbain.

4.2.6.3

Les principaux aspects réglementaires

Aucune analyse ne suit le bilan établi concernant la vente de permis de chasse aux grenouilles tel que le permet la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Selon la Direction du développement et de l'aménagement de la faune, très peu de droits de permis seraient acquittés à l'échelle provinciale même si la capture de grenouilles à des fins alimentaires est toujours pratiquée sous une forme récréative.

Plusieurs terrains dits « vacants » où sont confinées certaines espèces (ex. : couleuvre brune, rainette faux-grillon de l'Ouest) disparaissent faute de données ou de temps pour en permettre l'évaluation. De plus, la tenure privée des terres empêche toute intervention directe pour protéger ces milieux. Le seul recours est l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* sur la protection des marais et marécages et l'application de cet article n'est possible que pour certains projets de plus grande envergure ou lorsque les administrations municipales sont conscientes de cette problématique. Autrement, ces terres humides de faible superficie ne sont même pas reconnues comme telles et passent sous le pic des constructeurs.

La garde en captivité sans permis pour quelques espèces d'herpétofaune peut aussi représenter une forme d'exploitation qui augmentera avec l'intérêt grandissant manifesté à l'égard de cette faune.

Le caractère privé des terres en Montérégie limite sérieusement l'application de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* de même que celle de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et ne permet pas d'agir directement sur la protection des habitats des espèces dans leur ensemble ou même dans le seul cas des espèces désignées.

4.2.6.4

Les potentiels de mise en valeur

Les activités d'observation de l'herpétofaune et d'écoute de chants d'anoures en sont à leurs premiers balbutiements mais pourront connaître une croissance avec la sensibilisation et l'information du public et surtout des clientèles scolaires. Quelques centres d'interprétation sont spécialisés dans ce groupe d'espèces et leur soutien dans le cadre des programmes de financement existants devrait permettre de maintenir cette mise en valeur.

L'élaboration de répertoires régionaux des habitats et des espèces de ce groupe de faune devrait permettre de reconnaître l'ensemble des habitats à protéger et à mettre en valeur au profit de ces espèces.

Les efforts de rétablissement qui touchent à ce groupe d'espèces doivent être soutenus et même renforcés puisque dans la région de la Montérégie, avec la problématique des habitats sous-jacente, les activités entreprises dans ce cadre permettent d'identifier des phénomènes plus fondamentaux de protection de la biodiversité et applicables à de plus grands ensembles d'espèces.

4.3 Les principaux sites d'intérêt

Les MRC de la Montérégie présentent plusieurs sites d'intérêt faunique. Plusieurs contiennent des infrastructures d'accueil pour l'observation ou d'autres activités tandis que d'autres en sont encore à l'étape de développement. Le Tableau 29 présente les sites par MRC. Un court texte suit et résume l'offre des principaux sites ou le potentiel de développement que certains recèlent.

Tableau 29. Principaux sites d'intérêt

MRC	Municipalité	Nom du site d'intérêt faunique
Beauharnois-Salaberry (625)	Beauharnois, Melocheville, Saint-Timothée et Saint-Louis-de-Gonzague	1 : Les bassins aménagés du canal de Beauharnois
	Maple Grove et Léry	2 : Pointes Hébert et Goyette
	Maple Grove	3 : Îles de la Paix (île à Tambault, île à Thomas et Grande-Île)
	Grande-Île, Saint-Timothée et Melocheville	4 : Les îles et les milieux d'eaux vives du fleuve Saint-Laurent
	Melocheville	5 : Le parc archéologique de la Pointe-du-Buisson
Champlain (634)	Longueuil	1 : L'île Verte et la pointe le Marigot
	Saint-Lambert et Brossard	2 : Les îlots, la digue et les herbiers de la Voie maritime
	Brossard et La Prairie	3 : Le tronçon aval de la rivière Saint-Jacques
	Longueuil	4A : Le boisé de Longueuil
	Saint-Hubert et Saint-Bruno-de-Montarville	4B : Les boisés de Saint-Hubert
Roussillon (632)	Brossard	4C : Le boisé de Brossard
	La Prairie	1 : Le tronçon amont de la rivière Saint-Jacques
	La Prairie	2a : Le boisé de La Prairie
	La Prairie	2b : Les boisés de La Prairie
	La Prairie, Candiac, Delson, Kahnawake et Sainte-Catherine	3 : La digue et les îlots de la Voie maritime et l'embouchure des rivières de la Tortue et Saint-Régis
	Sainte-Catherine	4 : Les rapides de Lachine
	Kahnawake	5 : L'île Saint-Nicholas
	Kahnawake	6 : La plaine inondable de Kahnawake
	Châteauguay	7 : Le refuge faunique Marguerite-d'Youville
	Châteauguay et Léry	8 : Le ruisseau Saint-Jean
Léry et Maple Grove	9 : Les îles de la Paix (île des Plaines et île Plate)	
Léry et Maple Grove	10 : Pointe Goyette	

Tableau 29 (suite). Principaux sites d'intérêt

MRC	Municipalité	Nom du site d'intérêt faunique
Vaudreuil-Soulanges (628)	Pointe Fortune et Sainte-Madeleine-de-Rigaud	1 : La baie Brazeau et le ruisseau à Charrette
	Sainte-Madeleine-de-Rigaud	2 : Le ruisseau Noir, la pointe à la Raquette et la baie de Choisy
	Sainte-Madeleine-de-Rigaud, Très-Saint-Rédempteur et Sainte-Marthe	3 : La montagne de Rigaud
	Hudson, Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac et L'Île-Cadieux	4 : Les milieux humides du lac des Deux Montagnes
	L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	5 : Les milieux humides de l'île Perrot
	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	6 : Les îles Dowker et Madore
	Pointe-des-Cascades, Les Cèdres, Coteau-du-Lac et Les Coteaux	7 : Les îles et les zones d'eaux vives du fleuve Saint-Laurent
Lajemmerais (665)	Contrecoeur	1 : Les bois de Saint-Roch et de Tracy
	Contrecoeur	2 : L'archipel de Contrecoeur
	Verchères	3 : Les îles de Verchères
	Varenes	4 : L'archipel de l'Est
	Varenes	5 : L'archipel de l'île Sainte-Thérèse
	Varenes et Boucherville	6 : Les îles de Varenes
	Boucherville	7 : La rivière aux Pins
	Boucherville	8 : Les Grandes battures Tailhandier et les îles adjacentes
	Verchères et Calixa-Lavallée	9A : Le bois de Verchères
Varenes, Saint-Amable et Sainte-Julie	9B : Les bois de Saint-Amable	
La Vallée-du-Richelieu (635)	Saint-Denis-sur-Richelieu	1a : Le boisé de Saint-Denis
	Saint-Charles-sur-Richelieu	1b : Le boisé de Saint-Charles
	Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloil	1c : Les boisés de Verchères
	Saint-Bruno-de-Montarville et Carignan	1d : Les boisés de Saint-Bruno et Carignan
	Chambly	1 ^e : Les boisés de Chambly
	Carignan	2a : Le boisé de Brossard-Carignan
	Saint-Bruno-de-Montarville	2b : Le boisé de Saint-Hubert et Saint-Bruno
	Saint-Bruno-de-Montarville	2c : Le mont Saint-Bruno
	Mont-Saint-Hilaire	3a : Les boisés de Mont-Saint-Hilaire
	Mont-Saint-Hilaire	3b : Le mont Saint-Hilaire
Rouville (640)	Chambly et Carignan	4 : La baie au sud de l'île Sainte-Marie, les rapides et le bassin de Chambly
	Richelieu et Saint-Mathias-sur-Richelieu	1 : La baie au sud de l'île Sainte-Marie, les rapides et le bassin de Chambly
	Saint-Césaire et Saint-Ange-Gardien	2 : La rivière Yamaska
	Mont-Saint-Hilaire	3 : La montagne et les boisés de Mont-Saint-Hilaire
	Mont-Saint-Grégoire et Saint-Athanase	4 : Le Grand Bois de Mont-Saint-Grégoire
Mont-Saint-Grégoire	5 : Le mont Saint-Grégoire	

Tableau 29 (suite). Principaux sites d'intérêt

MRC	Municipalité	Nom du site d'intérêt faunique
Le Haut-Saint-Laurent (620)	Dundee, Saint-Anicet et Sainte-Barbe	1 : Les îles du lac Saint-François et la pointe Leblanc
	Sainte-Barbe	2 : Les marais de Sainte-Barbe
	Saint-Pierre	3 : Les milieux humides du hameau de Saint-Pierre (Saint-Malachie-d'Ormstown)
	Hinchinbrooke	4a : Le boisé d'Hinchinbrooke
	Havelock	4b : Le boisé d'Havelock
	Franklin et Saint-Malachie-d'Ormstown	4c : Le boisé de Franklin
	Saint-Jean-Chrysostome	4d : Le boisé de Saint-Jean-Chrysostome
	Dundee	5 : La Réserve nationale de la faune du lac Saint-François
	Le Bas-Richelieu (660)	Sainte-Anne-de-Sorel
Sainte-Anne-de-Sorel		2 : Les îles du Moine et des Barques
Saint-Michel-d'Yamaska et Sainte-Anne-de-Sorel		3 : La baie Lavallière
Saint-Roch-de-Richelieu et Tracy		4a : Le bois de Saint-Roch et Tracy
Saint-Pierre-de-Sorel, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Robert et Saint-Ours		4b : Les bois de Sorel et Sainte-Victoire
Saint-Ours		4c : Le boisé de Saint-Ours
Saint-Roch-de-Richelieu et Saint-Ours		5 : Les îles Deschaillons et les rapides de Saint-Ours
Saint-Michel-d'Yamaska		6 : La baie Saint-François
Le Haut-Richelieu (610)	Saint-Luc	1 : Le boisé de Brossard et Saint-Luc
	Saint-Luc	2 : La baie du sud de l'île Sainte-Marie et les rapides de Saint-Jean
	Sainte-Anne-de-Sabrevois	3 : La plaine inondable du Richelieu
	Saint-Blaise et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	4 : La ferme Verdon et le ruisseau Bleury
	Henryville	5 : La rivière du Sud et les habitats humides de la Richelieu
	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	6 : L'île-aux-Noix et la pointe à l'Esturgeon
	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Notre-Dame-du-Mont-Carmel	7 : L'île Ash et les milieux humides de la rivière Richelieu
	Venise-en-Québec	8 : La baie de Venise et la pointe Jameson
	Saint-Georges-de-Clarenceville	9 : La baie Chapman et la pointe de la Province
	Venise-en-Québec et Saint-Georges-de-Clarenceville	10 : Les terres noires du bassin du lac Champlain
Les Maskoutains (655)	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	11 : Le boisé de Saint-Bernard-de-Lacolle et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
	Saint-Bernard	1 : Le boisé de Saint-Ours et de Saint-Bernard
	Saint-Jude	2 : Le boisé de Saint-Jude
	La Présentation	3 : Le boisé de Saint-Charles et de La Présentation
	Sainte-Marie-Madeleine	4 : Le boisé de Mont-Saint-Hilaire et de Sainte-Madeleine
	Saint-Hyacinthe à Saint-Damase	5 : La rivière Yamaska
Les jardins-de-napierville (615)	Saint-Valérien-de-Milton à Saint-Damase	6 : La rivière Noire
	Napierville	1 : La rivière L'Acadie
	Napierville	2 : Les bassins de sédimentation de Napierville
	Sainte-Clothilde-de-Châteauguay	3 : Le boisé de Sainte-Clotilde
	Hemmingford	4 : Les boisés de Hemmingford
Saint-Bernard-de-Lacolle	5 : Les boisés de Saint-Bernard-de-Lacolle	

Plusieurs sites d'intérêt historique, culturel ou patrimonial sont des pôles d'attraction touristique importants pour la région : l'histoire de la colonisation est illustrée au parc historique de la Pointe-du-Moulin à Notre-Dame-de-l'île-Perrot, l'histoire maritime au Parc des Ancres à Pointe-des-Cascades, le passé des amérindiens au site archéologique de la Pointe-du-Buisson et à la réserve amérindienne de Kahnawake.

Sur la rive sud du lac Saint-Louis, Châteauguay représente un pôle d'attraction secondaire pour les activités de plein air. On y trouve le Centre écologique Fernand-Séguin et plusieurs sites d'observation de la nature. Ainsi, Châteauguay offre des sites pour l'observation de la faune des marais, qui sont cependant peu aménagés et peu publicisés : l'île Saint-Bernard, le territoire du ruisseau Saint-Jean. Les marécages de Maple Grove, la Pointe-du-Moulin, la pointe de Kahnawake, la baie de Vaudreuil et le barrage de Beauharnois sont aussi propices à l'observation mais peu d'infrastructures d'accueil sont présentes ou développées.

Dans le couloir fluvial, la Pointe Le Marigot accueille les visiteurs en saison estivale pour l'interprétation de la nature. Un plan de développement important alliant la conservation au développement de parcours naturalistes est aussi connu sous l'initiative du Croissant de l'Est. Ce projet demeure cependant à être financé.

Sur la rive sud du lac des Deux Montagnes, le ruisseau à Charrette accueille depuis peu les visiteurs pour une visite des marais et l'initiation à la cueillette des petits fruits.

Plus à l'est, le Centre de la nature du mont Saint-Hilaire offre un important programme d'interprétation sur un des plus importants sites de conservation des Montérégiennes.

Le Richelieu constitue un pôle touristique majeur de par ses attraits naturels et par les nombreux éléments historiques dont le chemin des patriotes, le canal entre Saint-Jean et Chambly, les forts de Chambly et de l'Île-aux-Noix.

Enfin, au lac Saint-Pierre, dans les îles et sur les rives, d'importantes infrastructures pour l'accueil des observateurs de la nature ont été implantées au cours des années et forme la plus importante offre écotouristique de la Montérégie. C'est là qu'on y retrouve le célèbre chenal du Moine.

4.4 Le parc du Mont-Saint-Bruno

À moins de 20 km de Montréal le parc du Mont-Saint Bruno s'élève à 200 mètres au dessus de la plaine du St-Laurent . Avec ses lacs, ses ruisseaux, ses vergers, sa faune, son moulin historique et les sentiers qui sillonnent sa forêt, cette oasis de paix en fait un lieu de prédilection pour se ressourcer en nature.

De plus, de nombreuses commodités sont à la disposition des visiteurs et une panoplie d'activités y sont organisées l'année durant. Un réseau de 27 km de sentier ceinture les cinq lacs du parc. C'est avec bonheur qu'on y découvre la beauté du mont.

4.5 Le parc de la Yamaska

Le parc de la Yamaska retient l'attention de ses visiteurs grâce à sa végétation fort variée, à sa faune aquatique et terrestre et au réservoir Choinière bordé de forêts et de prairies. La mosaïque forestière du parc et le réservoir en forme de flèche donnent refuge à plusieurs espèces animales. Par beau temps, le lac s'anime d'une vie nouvelle lorsque voiliers, planches à voile, canots et chaloupes sillonnent ses eaux. La chaîne des Appalaches dessine tout autour du parc

des paysages remarquables au relief doux et vallonné. Le parc de la Yamaska constitue une destination fort intéressante pour la plupart des usagers des pistes cyclables La Montérégiade, L'Estriade, La Campagnarde et La Granbyenne.

4.6 Le parc des Îles-de-Boucherville

Îlot de verdure au beau milieu du fleuve Saint-Laurent et à quelques kilomètres du centre-ville de Montréal, le parc des Îles-de-Boucherville offre ses espaces verts, ses chenaux grouillant de vie et ses sentiers en bordure de l'eau aux randonneurs, aux cyclistes et aux canoteurs qui viennent pour la tranquillité des lieux et pour respirer un bol d'air pur. Quoi de mieux pour oublier le bruit et les tracas de la ville? Plusieurs activités d'interprétation de la nature vous feront découvrir les trésors de la faune et de la flore que renferment ces cinq îles du fleuve. Plus de 190 espèces d'oiseaux terrestres et aquatiques fréquentent le parc, de quoi vous assurer de belles rencontres.

4.7 Le projet de refuge faunique de la rivière du Sud

On retrouve, à la rivière du Sud dans la MRC le Haut-Richelieu, un territoire naturel des plus intéressants. La rivière, les champs agricoles et les forêts décidues y créent un agréable paysage, avec des marais, des rivages humides, et boisés, des friches et des pâturages. Cette variété de milieux soumis à des conditions climatiques des plus favorables constitue un habitat très riche pour la faune et plus particulièrement, pour la sauvagine. On y retrouve aussi plusieurs espèces de plantes rares au Québec, tel le chêne bleu, qui forme en bordure de la rivière du Sud, l'un des peuplements les plus importants au Québec. Un développement est attendu dans le projet de réserve à l'aide des programmes en matière de faune.

5. LES CONSTATS, LES ENJEUX ET LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

5.1 Les constats généraux

La Montérégie est la région la plus méridionale du Québec, très urbanisée (juste après Montréal et Laval), la 2^e plus peuplée, la plus industrialisée, la plus agricole et la moins forestière, ce qui occasionne une pression extrême sur la ressource faunique et ses habitats.

Son territoire terrestre est essentiellement privé alors que ses grands plans d'eau sont publics, ouverts et accessibles à tous. Il n'y a pas de territoires fauniques structurés (réserves fauniques, ZEC, pourvoiries) où l'accès et l'exploitation peuvent être contrôlés, par des quotas, par exemple. Cette situation rend beaucoup plus difficile la cueillette d'informations reliées à l'exploitation de la faune. Sa gestion doit alors s'éclairer par un effort de recherche plus important.

De façon générale, la faune est fortement exploitée et il reste peu de potentiel d'exploitation traditionnel à développer.

La situation méridionale de la Montérégie favorise la faune tant en variété qu'en quantité. C'est la Montérégie qui renferme le plus grand nombre d'espèces (animales et végétales), dont les espèces rares et menacées. Les eaux du Saint-Laurent sont les plus riches du Québec et elles permettent la pratique d'une foule d'activités récréatives de plein air. Toutefois, la pression des activités humaines fragilise ce territoire et occasionne les constats négatifs suivants :

- la disparition des milieux humides et riverains;
- la déforestation massive qui se poursuit;
- la modification de presque la totalité des cours d'eau secondaires;
- la pollution des cours d'eau qui altère la qualité de la faune aquatique;
- l'abondance des cerfs de Virginie est cause de déprédation importante auprès des cultures et est cause de nombreux accidents routiers;
- d'autres animaux, particulièrement le raton laveur, le castor et la mouffette, sont source d'inconvénients en milieu urbain et agricole;
- la Montérégie est située au confluent des grands cours d'eau (Saint-Laurent, rivière des Outaouais, lac Champlain) qui servent de voies de transport intercontinental de marchandises et de navigation de plaisance; cela la rend vulnérable à l'introduction d'espèces animales et végétales indésirables;
- la section du fleuve comprise en Montérégie est celle qui est la plus affectée par les bas niveaux de l'eau occasionnés par la gestion des eaux de la voie maritime, par le drainage excessif des terres agricoles et forestières et par le réchauffement climatique; par contre, les « têtes » de bassin versant de certaines rivières sont demeurées presque intactes et offrent un bon potentiel pour la faune.

Les constats sur la clientèle et la pratique d'activités sont les suivants :

- bien que la qualité des eaux du fleuve et de certains autres plans d'eau se soit nettement améliorée, le public en général pense, à grand tort, que la faune est absente et de mauvaise qualité partout;
- les citoyens connaissent très mal leur patrimoine faunique;

- la relève en chasse et pêche fait défaut et un fort sentiment antichasse s'est développé;
- les réglementations québécoise et municipale entravent la pratique des activités de chasse et de pêche;
- les activités non consommatrices de la faune sont en hausse constante. Les activités reliées à l'écotourisme sont souvent en conflit avec la chasse.

5.2 Les enjeux

Les enjeux qui suivent constituent les grands défis que la Montérégie devra relever au cours des prochaines années afin de maintenir la qualité de sa faune, favoriser les activités qui lui sont reliées et profiter de ses retombées économiques. La Montérégie :

- Enjeu 1** devra rendre son agriculture de moindre impact sur la qualité de l'eau des cours d'eau et sur la bande de protection riveraine;
- Enjeu 2** obtenir de la part de la Commission mixte internationale (CMI) une gestion des débits du Saint-Laurent compatible avec les besoins de la faune et de ses utilisateurs;
- Enjeu 3** maintenir le cheptel de cerfs de Virginie à un niveau suffisamment élevé pour maintenir l'intérêt des chasseurs et des observateurs tout en limitant les dommages aux cultures et les accidents routiers;
- Enjeu 4** conserver le peu de boisés qui restent sur son territoire et favoriser la liaison entre eux, par reboisement, afin de créer des corridors forestiers;
- Enjeu 5** conserver les marais, les marécages et les plaines inondables qui subsistent car leur superficie a été réduite de 80 % depuis 60 ans;
- Enjeu 6** augmenter l'accessibilité aux boisés privés pour les activités consommatrices et non consommatrices de la faune;
- Enjeu 7** harmoniser la réglementation municipale dans le but de ne pas restreindre la pratique de la chasse là où elle peut se pratiquer de façon sécuritaire;
- Enjeu 8** assurer la sauvegarde des espèces rares et menacées présentes sur le territoire et améliorer leur situation;
- Enjeu 9** résoudre les problèmes d'allocation de la ressource entre les divers utilisateurs particulièrement en matière de pêche sportive et commerciale;
- Enjeu 10** augmenter la superficie des aires protégées (habitats fauniques, parcs, refuges fauniques, réserves écologiques).

5.3 Les stratégies de développement

Dans le but d'orienter les efforts de création d'emplois reliés à la faune montréalaise, voici les stratégies de développement privilégiées dans cette démarche compte tenu des constats et des potentiels de la région. À chacune des stratégies sont associés des projets qui ont été regroupés selon les secteurs d'activité suivants : chasse, pêche, piégeage, écotourisme, habitat (conservation, restauration) et éducation (sensibilisation, vulgarisation). Ces projets devront être définis et réalisés par les partenaires. Cette liste de projets, ou idées de projets, n'est pas limitative ni exhaustive et les partenaires pourront à leur convenance en réaliser d'autres en autant qu'ils se développent selon les potentiels fauniques exprimés (Tableau 30).

Tableau 30. Les stratégies de développement et les projets qui leur sont associés, par secteur d'activité

Stratégie de Développement	Secteur d'activité	N ^o	Projet
1. Faciliter la pratique des activités reliées à la faune afin de maintenir la demande actuelle et retrouver la clientèle perdue en rendant les produits fauniques plus accessibles	Chasse	1.1	Mettre sur pied une Centrale d'informations sur l'offre de chasse en terres privées
		1.2	Régler les contraintes à la chasse reliées aux restrictions municipales sur l'usage des armes de chasse en milieu urbain et périurbain
		1.3	Structurer la chasse à l'oie des neiges et à la bernache du Canada dans le corridor de migration des oies en Montérégie (Sorel-Richelieu-Etats-Unis)
	Pêche	1.4	Augmenter le nombre d'accès à la pêche en Montérégie
		1.5	Construction d'un stationnement pour permettre la pêche d'hiver à l'Île Charron
		1.6	Améliorer l'offre des services facilitant la pratique de la pêche sportive
	Piégeage	1.7	Régler les conflits concernant la pratique du piégeage en milieu périurbain
2. Faire connaître et valoriser les produits fauniques afin qu'ils soient utilisés dans un objectif de développement durable et qu'ils permettent le maximum de retombées économiques	Chasse	2.1	Valoriser la peau du cerf de Virginie par le travail artisanal
	Pêche	2.2	Créer une aire faunique communautaire au lac Saint-Pierre (incluant les îles)
		2.3	Initier le processus de création d'aires fauniques communautaires à la Baie Missisquoi, au bassin de Chambly, au lac Saint-Louis et au lac Saint-François
		2.4	Promouvoir la capture familiale et la consommation d'écrevisses
		2.5	Promouvoir les espèces de poissons sauvages du Québec vendues dans les poissonneries
		2.6	Développer des circuits écotouristiques autour de phénomènes biologiques (ex. : écoute des anoues, fraye de poissons)
	Écotourisme	2.7	Développer des festivals à thématique faunique
		2.8	À la découverte des tourbières de la Montérégie
		2.9	Circuit de l'histoire de la Montérégie associée à la découverte de la nature
	Éducation	2.10	Augmenter le niveau de connaissances des résidents sur la faune qui les entoure
		2.11	Création d'emblèmes floral et faunique régionaux
		2.12	Publier des atlas fauniques régionaux pour les besoins des MRC et du public en général
3. Contrôler la déprédation afin de réduire les impacts négatifs et leurs coûts; convertir la déprédation en retombées positives par des activités de contrôle, de recherche, d'éducation et de loisirs	Déprédation	3.1	Mise sur pied de projets visant la réduction des problèmes causés par la faune en milieu urbain et par la déprédation en milieu agricole
		3.2	Conclure des ententes de contrôle du castor en milieu urbain avec les municipalités et les propriétaires terriens

Tableau 30 (suite). Les stratégies de développement et les projets qui leur sont associés, par secteur d'activité

Stratégie de Développement	Secteur d'activité	N ^o	Projet	
4. Mettre en œuvre des mesures de conservation et de restauration des espèces et de leur habitat afin de contribuer à l'économie régionale par la création d'emploi et par l'amélioration de l'offre faunique	Habitat	4.1	Valoriser les fossés agricoles pour la chasse et le piégeage	
		4.2	Établissement de corridors verts	
		4.3	Mise en valeur de la faune de la rivière du Sud	
		4.4	Contre la perte des boisés privés	
		4.5	Passes à poisson : installer et favoriser l'exploitation récréo éducative et touristique des passes à poisson	
		4.6	Créer une fiducie foncière régionale pour l'acquisition d'habitats fauniques en Montérégie	
		4.7	Inclure aux schémas d'aménagement des MRC l'offre existante, les potentiels fauniques et les moyens pour les développer	
		4.8	Acquisition de terres afin de protéger les habitats des espèces menacées	
		4.9	Favoriser la création de nouveaux parcs régionaux : (exemple : la rivière Saint-Jacques, les monts Sutton)	
5. Développer de nouveaux produits fauniques afin de diversifier l'offre au-delà des produits et activités traditionnelles de consommation	Chasse	5.1	Augmenter le nombre d'espèces chassées en tant que petit gibier	
		5.2	Développer la chasse « trophée » au cerf	
	Pêche	5.3	Promouvoir et gérer la pêche sportive au Parc de la Yamaska	
		5.4	Circuit de pêche sportive à l'omble de fontaine dans le Haut-Châteauguay	
		5.5	Circuit de pêche sportive à l'omble de fontaine dans le Haut-Yamaska	
		5.6	Circuit de pêche sportive à la mouche, à l'achigan, à la rivière Châteauguay	
		5.7	Circuit de pêche sportive à la mouche, à l'achigan, à la rivière Yamaska-Nord	
		5.8	Circuit de pêche sportive à la mouche, à l'achigan, à la rivière Noire	
		5.9	Circuit de pêche sportive à la mouche, à l'achigan, à la rivière Missisquoi	
		5.10	Circuit de pêche sportive à la mouche, à l'achigan, dans la rivière aux Brochets entre Notre-Dame-de-Stanbridge et la baie Missisquoi	
		Écotourisme	5.12	Observation du poisson en plongée
			5.13	Favoriser la recherche sur l'utilisation historique de la faune sur diverses parties du territoire
	5.14		Établir des stations virtuelles d'observation de la migration de la faune	
	5.15		Mettre en valeur les chauve-souris	
	6. Recruter de nouveaux types de clients au-delà des clientèles cibles traditionnelles	Pêche	6.1	Créer des circuits de pêche pour les caravanes
			6.2	Amener davantage de retraités à la pêche sportive
6.3			Rechercher et encourager l'expression d'autres valeurs culturelles associées à la faune	
6.4			Attirer davantage la gent féminine aux activités de chasse et de pêche	
7. Développer des activités et des produits contribuant à l'économie sociale	Éducation	7.1	Prévention de la délinquance chez les jeunes défavorisés ou en difficulté à l'aide d'activités de recherches fauniques, d'aménagement d'habitats	
		7.2	Favoriser la réinsertion sociale par la pêche sportive	

5.4 La mise en œuvre du plan de développement régional associé aux ressources fauniques

Ce document fait le point sur l'état actuel de la ressource faunique en Montérégie. Les contraintes et les potentiels de développement ont été évalués à la lumière des dernières connaissances. Les grands enjeux que la Montérégie devra relever au cours des prochaines années afin de maintenir la qualité de sa faune ont été identifiés. Par la suite, des stratégies de développement ont été définies afin d'orienter les efforts de concertation avec les partenaires. Finalement, nous avons identifié pour chaque stratégie de développement des projets, ou parfois des idées de projets, afin de rendre plus concrètes les actions qui restent à poser.

La prochaine étape consiste à présenter ce plan de développement à tous nos partenaires et préparer avec eux le plan d'action qui précisera la contribution de chacun, les moyens requis et le calendrier de réalisation.

6. LA STRUCTURE D'ACCUEIL

Des éléments du *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Montérégie* ont peut-être retenu votre attention comme intervenant économique ou à titre de promoteur à la recherche de produits et de services originaux, complémentaires ou plus diversifiés.

De manière à mieux vous accompagner dans l'élaboration de projets associés au PDRRF, la Société a mis en place une structure d'accueil régionale.

Si vous souhaitez davantage d'informations au sujet du PDRRF de la Montérégie, la Société de la faune et des parcs du Québec vous invite à communiquer avec le coordonnateur régional des programmes d'aide aux partenaires qui est habilité à vous renseigner :

M. Sylvain Laramée
Société de la faune et des parcs du Québec
201, place Charles-Le Moyne
2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607, poste 302
Télécopieur : (450) 928-7625
Courriel : sylvain.laramee@fapaq.gouv.qc.ca

Si vous souhaitez obtenir des informations concernant les PDRRF des autres régions du Québec, la Société vous invite à consulter le site internet de la Société de la faune et des parcs du Québec à l'adresse suivante : « <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/> ». Outre les synthèses régionales, vous y retrouverez les noms et les coordonnées des personnes à contacter selon les régions.

Remerciements

Au cours de la réalisation du *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Montérégie*, un certain nombre de personnes et d'organismes ont été invités à exprimer leurs idées et nous tenons à leur exprimer toute notre gratitude :

pour le personnel de la Direction de la protection de la faune de la Montérégie : Réal Coulombe, Henri Guillemette, Claude Henry, Denis Rajotte, Réjean Rioux, Robert Sauvé, ainsi que Robert Rubénovitch, préposé aux renseignements, Service des communications, MENV-Montérégie;

pour le Groupe-Faune régional : Christian Auclair du Groupement forestier du Haut-Yamaska, Gaétan Bachand de l'Union des producteurs agricoles, Gilles Bourdon de la Fédération québécoise de la faune, François Chapados de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, Benoît Gélinau de la Pourvoirie au diable vert, Alain Lebrun de l'association des trappeurs de Montréal, Laval, Montérégie et Pierre Latraverse de la Fédération québécoise de la faune.

Annexe

Annexe 1. LES POISSONS DE LA MONTÉRÉGIE

	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	NOM ANGLAIS
A	PETROMYZONTIDAE	LAMPROIES	LAMPREYS
	<i>Ichthyomyzon fossor</i>	Lamproie du Nord	Northern brook lamprey
	<i>Ichthyomyzon unicuspis</i>	Lamproie argentée	Silver lamprey
	<i>Lampetra appendix</i>	Lamproie de l'Est	American brook lamprey
	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	Sea lamprey
	ACIPENSERIDAE	ESTURGEONS	STURGEONS
	<i>Acipenser fulvescens</i>	Esturgeon jaune	Lake sturgeon
	LEPISOSTEIDAE	LÉPISOSTÉS	GARS
	<i>Lepisosteus osseus</i>	Lépisosté osseux	Longnose gar
	AMIIDAE	AMIES	BOWFINS
	<i>Amia calva</i>	Poisson-castor	Bowfin
	HIODONTIDAE	LAQUAICHES	MOONEYES
	<i>Hiodon tergisus</i>	Laquaiche argentée	Mooneye
C	ANGUILLIDAE	ANGUILLES	EELS
	<i>Anguilla rostrata</i>	Anguille d'Amérique	American eel
AD A, S Dsm, R	CLUPEIDAE	HARENGS	HERRINGS
	<i>Alosa pseudoharengus</i>	Gaspareau	Alewife
	<i>Alosa sapidissima</i>	Alose savoureuse	American shad
	<i>Dorosoma cepedianum</i>	Alose à gésier	Gizzard shad
I, R	CYPRINIDAE	CARPES ET MÉNÉS	CARPS AND MINNOWS
	<i>Carassius auratus</i>	Carassin	Goldfish
I	<i>Cyprinella spiloptera</i>	Méné bleu	Spotfin shiner
	<i>Cyprinus carpio</i>	Carpe	Common carp
R, S	<i>Exoglossum maxillingua</i>	Bec-de-lièvre	Cutlips minnow
	<i>Hybognathus hankinsoni</i>	Méné laiton	Brassy minnow
	<i>Hybognathus regius</i>	Méné d'argent	Eastern silvery minnow
	<i>Luxilus cornutus</i>	Méné à nageoires rouges	Common shiner
	<i>Margariscus margarita</i>	Mulet perlé	Pearl dace
	<i>Notemigonus crysoleucas</i>	Méné jaune	Golden shiner
	<i>Notropis atherinoides</i>	Méné émeraude	Emerald shiner
	<i>Notropis bifrenatus</i>	Méné d'herbe	Bridle shiner
	<i>Notropis heterodon</i>	Menton noir	Blackchin shiner
	<i>Notropis heterolepis</i>	Museau noir	Blacknose shiner
	<i>Notropis hudsonius</i>	Queue à tache noire	Spottail shiner
	<i>Notropis rubellus</i>	Tête rose	Rosyface shiner
	<i>Notropis stramineus</i>	Méné paille	Sand shiner
	<i>Notropis volucellus</i>	Méné pâle	Mimic shiner
<i>Phoxinus eos</i>	Ventre rouge du Nord	Northern redbelly dace	
	<i>Pimephales notatus</i>	Ventre-pourri	Bluntnose minnow

Les poissons de la Montérégie (suite)

	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	NOM ANGLAIS
	Pimephales promelas	Tête-de-boule	Fathead minnow
	Rhinichthys atratulus	Naseux noir	Blacknose dace
	Rhinichthys cataractae	Naseux de rapides	Longnose dace
	Semotilus atromaculatus	Mulet à cornes	Creek chub
	Semotilus corporalis	Ouitouche	Fallfish
	Tinca tinca	Tanche	Tench
	CATOSTOMIDAE	CATOSTOMES	SUCKERS
	Carpiodes cyprinus	Couette	Quillback
	Catostomus catostomus	Meunier rouge	Longnose sucker
	Catostomus commersoni	Meunier noir	White sucker
	Moxostoma anisurum	Chevalier blanc	Silver redhorse
R, S	Moxostoma carinatum	Chevalier de rivière	River redhorse
E, M, R	Moxostoma hubbsi	Chevalier cuivré	Copper redhorse
	Moxostoma macrolepidotum	Chevalier rouge	Shorthead redhorse
	Moxostoma valenciennesi	Chevalier jaune	Greater redhorse
	ICTALURIDAE	BARBOTTES ET BARBUES	NORTH AMERICAN CATFISHES
	Ameiurus nebulosus	Barbotte brune	Brown bullhead
	Ictalurus punctatus	Barbue de rivière	Channel catfish
	Noturus flavus	Barbotte des rapides	Stonecat
R	Noturus gyrinus	Chat-fou brun	Tadpole madtom
	ESOCIDAE	BROCHETS	PIKES
	Esox americanus americanus	Brochet d'Amérique	Redfin pickerel
R, S	Esox americanus vermiculatus	Brochet vermiculé	Grass pickerel
Ds	Esox lucius	Grand brochet	Northern pike
	Esox masquinongy	Maskinongé	Muskellunge
	Esox niger	Brochet maillé	Chain pickerel
	UMBRIDAE	UMBRES	MUDMINNOW
	Umbra limi	Umbre de vase	Central mudminnow
	OSMERIDAE	ÉPERLANS	SMELTS
AD	Osmerus mordax	Éperlan arc-en-ciel	Rainbow smelt
	SALMONIDAE	SAUMONS, TRUITES, OMBLES ET CORÉGONES	SALMONS, TROUTS, CHARS AND WHITEFISHES
AD	Coregonus clupeaformis	Grand corégone	Lake whitefish
I	Oncorhynchus kisutch	Saumon coho	Coho salmon
AD, I	Oncorhynchus mykiss	Truite arc-en-ciel	Rainbow trout
AD, I	Oncorhynchus tshawytscha	Saumon chinook	Chinook salmon
AD	Salmo salar	Saumon atlantique	Atlantic salmon
AD, I	Salmo trutta	Truite brune	Brown trout
AD	Salvelinus fontinalis	Omble de fontaine	Brook charr
AD	Salvelinus namaycush	Touladi	Lake trout

Les poissons de la Montérégie (suite)

	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	NOM ANGLAIS
	PERCOPSIDAE <i>Percopsis omiscomaycus</i>	OMISCOS Omisco	TROUT-PERCHES Trout-perch
Ds	GADIDAE <i>Lota lota</i>	MORUES Lotte	CODS Burbot
	CYPRINODONTIDAE <i>Fundulus diaphanus</i>	CYPRINODONTES Fondule barré	KILLIFISHES Banded killifish
	ATHERINIDAE <i>Labidesthes sicculus</i>	POISSONS D'ARGENT Crayon d'argent	SILVERSIDES Brook silverside
Ds ASD	GASTEROSTEIDAE <i>Culaea inconstans</i> <i>Gasterosteus aculeatus</i>	ÉPINOCHES Épinoche à cinq épines Épinoche à trois épines	STICKLEBACK Brook stickleback Threespine stickleback
	COTTIDAE <i>Cottus bairdi</i> <i>Cottus cognatus</i>	CHABOTS Chabot tacheté Chabot visqueux	SCULPINS Mottled sculpin Slimy sculpin
ASD A, R, S	PERCICHTHYIDAE <i>Morone americana</i> <i>Morone chrysops</i> <i>Morone saxatilis</i>	BARS Baret Bar blanc Bar rayé	WHITE BASSES White perch White bass Striped bass
R R	CENTRARCHIDAE <i>Ambloplites rupestris</i> <i>Lepomis gibbosus</i> <i>Lepomis macrochirus</i> <i>Lepomis megalotis</i> <i>Micropterus dolomieu</i> <i>Micropterus salmoides</i> <i>Pomoxis nigromaculatus</i>	ACHIGANS ET CRAPETS Crapet de roche Crapet-soleil Crapet arlequin Crapet à longues oreilles Achigan à petite bouche Achigan à grande bouche Marigane noire	BLACKBASSES AND SUNFISHES Rock bass Pumpkinseed Bluegill Longear sunfish Smallmouth bass Largemouth bass Black crappie
R TR, S S	PERCIDAE <i>Ammocrypta pellucida</i> <i>Etheostoma caeruleum</i> <i>Etheostoma exile</i> <i>Etheostoma flabellare</i> <i>Etheostoma nigrum</i> <i>Etheostoma olmstedii</i> <i>Perca flavescens</i> <i>Percina caprodes</i> <i>Percina copelandi</i> <i>Stizostedion canadense</i> <i>Stizostedion vitreum</i>	PERCHES ET DARDS Dard de sable Dard arc-en-ciel Dard à ventre jaune Dard barré Raseux-de-terre noir Raseux-de-terre gris Perchaude Fouille-roche zébré Fouille-roche gris Doré noir Doré jaune	PERCHES AND DARTERS Eastern sand darter Rainbow darter Iowa darter Fantail darter Johnny darter Tessellated darter Yellow perch Logperch Channel darter Sauger Walleye

Les poissons de la Montérégie (suite)

	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	NOM ANGLAIS
	SCIAENIDAE	TAMBOURS	DRUMS
	Aplodinotus grunniens	Malachigan	Freshwater drum

LÉGENDE			
A	Espèce anadrome	E	Espèce endémique, dont la répartition géographique mondiale est restreinte au Québec
AD	Espèce anadrome ou dulcicole	I	Espèce introduite, non indigène au Québec
ASD	Espèce anadrome, d'eau saumâtre ou dulcicole	M	Espèce menacée
C	Espèce catadrome	R	Espèce rare
Di	Espèce disparue des eaux du Québec	TR	Espèce très rare
Ds	Espèce dulcicole, occasionnellement d'eau saumâtre	S	Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable
Dsm	Espèce dulcicole, souvent d'eau saumâtre, occasionnellement marine		